

#24

**MENER UN PROJET
INTERNATIONAL :
BIBLIOTHÈQUES
FRANÇAISES ET
COOPÉRATION
INTERNATIONALE**

sous la direction de
raphaëlle bats

Mener un projet international

Bibliothèques françaises et coopération internationale

Raphaëlle Bats (dir.)

DOI : 10.4000/books.pressesensib.450
Éditeur : Presses de l'enssib
Année d'édition : 2011
Date de mise en ligne : 4 avril 2017
Collection : La Boîte à outils
ISBN électronique : 9782375460337



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782910227920
Nombre de pages : 190

Référence électronique

BATS, Raphaëlle (dir.). *Mener un projet international : Bibliothèques françaises et coopération internationale*. Nouvelle édition [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2011 (généré le 01 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesensib/450>>. ISBN : 9782375460337. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesensib.450>.

© Presses de l'enssib, 2011
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

#24

MENER UN PROJET INTERNATIONAL : BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

sous la direction de
raphaëlle bats

**MENER UN PROJET
INTERNATIONAL :
BIBLIOTHÈQUES
FRANÇAISES ET
COOPÉRATION
INTERNATIONALE**

LA BOÎTE À OUTILS

Les manuels de cette collection visent à fournir aux professionnels des ouvrages pratiques pour conduire des projets bibliothéconomiques d'actualité concernant aussi bien des bibliothèques publiques que des bibliothèques universitaires ou de recherche. Écrit à plusieurs mains, chaque volume est coordonné par un professionnel des bibliothèques.

Catherine Jackson

directrice de la collection

++++
PRESSES DE L'enssib

École nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques
17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 Villeurbanne Cedex
Tél. 04 72 44 43 43 – Fax 04 72 44 43 44
< <http://www.enssib.fr/presses> >

Titres disponibles

+++++

BAO #16 (2008)

Gérer les périodiques

sous la direction de Géraldine Barron

BAO #17 (2009)

Favoriser la réussite des étudiants

sous la direction de Carine El Bekri-Dinoird

BAO #18 (2009)

Mettre en œuvre un plan de classement

sous la direction de Bertrand Calenge)

BAO #20 (2010)

Mettre en œuvre un service

de questions-réponses en ligne

sous la direction de Claire Nguyen

BAO #21 (2010)

Communiquer! Les bibliothécaires,

les décideurs et les journalistes

sous la direction de Jean-Philippe Accart

BAO #22 (2011)

*Mener l'enquête! Guide des études de publics
en bibliothèque*

sous la direction de Christophe Evans

BAO #23 (2011)

*Créer des services innovants. Stratégies et
répertoire d'actions pour les bibliothèques*

sous la direction de

Marie-Christine Jacquinet

À paraître

+++++

BAO #25 (2012)

*Développer la médiation documentaire
numérique*

sous la direction de Xavier Galaup

#24

MENER UN PROJET INTERNATIONAL : BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

sous la direction de
raphaëlle bats

Ont contribué à cet ouvrage :

Raphaëlle Bats

Sarah Carvallo

Dalila da Silva

Jean-Jacques Donard

Annie Dourlent

Gérald Grunberg

Monique Hulvey

Frédéric Jagu

Salomé Kintz

Jérémy Lachal

Laurie-Anne Lartigue

Nathalie Marcerou-Ramel

David-Georges Picard

Clarisse Pradel

Viviana Quiñones

Suzanne Rousselot

Pascal Sanz

Réjean Savard

Sylvia Sommer

Viviane Spotorno

Blaise Wilfert-Portal

Jean-Jacques Wunenburger

Mener un projet international [Texte imprimé] : bibliothèques françaises et coopération internationale. / Sous la direction de Raphaëlle Bats. - Villeurbanne: Presses de l'enssib, cop. 2011. - 1 vol. (184 p.); 21 cm. - (La Boîte à outils; 24).

ISBN 978-2-910227-92-0. (br.): 22 €

Dewey: 021.6

Rameau:

Coopération entre bibliothèques

Bibliothéconomie internationale

SOMMAIRE

MODE D'EMPLOI

par Raphaëlle Bats p. 11

PARTIE I. DÉCOUVRIR, PARTAGER ET SE RETROUVER

..... p. 19

TRANSCULTURALITÉ ET BIBLIOTHÈQUES

par Sarah Carvalho p. 20

LE DOUBLE RÉGIME DE LA GLOBALISATION ET DE LA SINGULARITÉ

..... p. 20

TRANSCULTURALITÉ : LA MÉTHODE DES REGARDS CROISÉS

..... p. 23

COMMUNIQUER AVEC LES COLLÈGUES ANGLOPHONES

par Sylvia Sommer p. 27

DIFFÉRENCES CULTURELLES ET LINGUISTIQUES

..... p. 28

CODE ÉCRIT ET INTERACTION ORALE

..... p. 29

ALLER VOIR AILLEURS : LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES PROFESSIONNELS

par Salomé Kintz p. 33

ERASMUS – GRUNDTVIG : FORMELLE OU INFORMELLE, « L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE »

..... p. 33

PRÉPARER SON DÉPART p. 35

POUR FAIRE QUOI ? p. 36

**ET APRÈS, DE RETOUR EN
POSTE ?** p. 38

+++++

ENCADRÉ :

Organiser un voyage d'étude

par Raphaëlle Bats p. 40

+++++

CONFRONTER DES PRATIQUES : UN EXEMPLE DE COLLABORATION SUR LE THÈME DU RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LA CÔHÉSION SOCIALE

par Annie Dourlent p. 43

2009 : CRÉATION DU SERVICE COOPÉRATION ET RELATIONS INTERNATIONALES À LA BPI

..... p. 43

**UN DOUBLE VOYAGE D'ÉTUDE
ET UN ATELIER DE TRAVAIL**
..... p. 44

**FRANCE-ALLEMAGNE :
DE L'INTÉRÊT DE
CONFRONTER LES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES** p. 46

**CONSTRUIRE DES OBJECTIFS
POUR MAINTENIR
LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE** p. 49

**PARTIE II. PANORAMA
D' ACTIONS : AGIR
EN FRANCE, AGIR À
L'ÉTRANGER** p. 51

**LA COOPÉRATION DES
BIBLIOTHÈQUES ALLEMANDES,
SUISSSES ET FRANÇAISES
DANS L'ESPACE DU RHIN
SUPÉRIEUR**
par Suzanne Rousselot p. 52

**DE L'INITIATIVE PERSONNELLE
À LA CONFÉRENCE TRIPARTITE
DU RHIN SUPÉRIEUR :
1990-2011** p. 52

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL
..... p. 53

**DE L'ACCUEIL DE COLLÈGUES
ÉTRANGERS AU DON
D'OUVRAGES : PARTENARIAT
AVEC HAÏTI**
*par Nathalie Marcerou-Ramel,
Clarisse Pradel
et Blaise Wilfert-Portal* p. 58

**UN PROJET DE COOPÉRATION
AUTOUR D'UNE COLLECTION
DE LITTÉRATURE ET
D'HUMANITÉS** p. 58

**DE LA CONVENTION AU
CHANTIER DE TRI
DES COLLECTIONS** p. 61

**DÉVELOPPER UNE CULTURE
DE LA COOPÉRATION :
ÉCUEILS ET FACTEURS
DE SUCCÈS** p. 63

**PRENDRE LE TEMPS DE FAIRE
ÉVOLUER LE PROJET** p. 66

+++++

ENCADRÉ :
La charte du don de livres
par Raphaëlle Bats p. 67

+++++

**COOPÉRATION
INTERNATIONALE ET FONDS
PATRIMONIAUX : L'EXEMPLE
DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE LYON**
*par Raphaëlle Bats
et Monique Hulvey* p. 68

DES PROVENANCES À LA RECONSTITUTION DES BIBLIOTHÈQUES	p. 68	LA MÉDIATHÈQUE ET LE CADA	p. 83
LE PARTAGE DES EXPERTISES : FORMATS ET ÉCHANGES DE DONNÉES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE	p. 70	UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE DE PROXIMITÉ	p. 84
COOPÉRATION ET PARTENARIATS : UN ENJEU CULTUREL ET POLITIQUE	p. 71	LES 3 J EN AFRIQUE, OU COMMENT TRANSFORMER LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU BURKINA FASO EN MÉDIATHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION <i>par Jacqueline Bénichou</i>	p. 87
UN PARTENARIAT CULTUREL BINATIONAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG <i>par David-Georges Picard</i>	p. 73	MENER L'EXPERTISE	p. 88
NAISSANCE D'UN PARTENARIAT : DE L'IMPORTANCE DU STATUT DES ÉTABLISSEMENTS	p. 73	ÉTABLIR UN PLAN DE FORMATION ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES	p. 89
METTRE EN PLACE UN PROJET D'ACTION CULTURELLE PARTAGÉ	p. 75	VALEASE OU LES TRIBULATIONS D'UN ASSISTANT TECHNIQUE « LIVRE & ÉCRIT » EN ASIE DU SUD-EST <i>par Jean-Jacques Donard</i>	p. 93
S'INSÉRER DANS UN PROGRAMME (INTER)NATIONAL : UN GAIN DE VISIBILITÉ	p. 77	UN PROJET AMBITIEUX ET DES CONTRAINTES DE TERRAIN : HIÉRARCHISER LES PRIORITÉS	p. 94
TRAVAILLER AVEC UN CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE : L'EXEMPLE DE BOISSY-SAINT-LÉGER <i>par Viviane Spotorno</i>	p. 82	QUELQUES ACTIONS PHARES DE VALEASE	p. 97
		VALEASE DE 2008 À AUJOURD'HUI	p. 101

**LA PROFESSIONNALISATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES
DANS UN CONTEXTE
TRANS CULTUREL. PRATIQUES
DE BIBLIOTHÈQUES SANS
FRONTIÈRES**

par Jérémy Lachal p. 103

**ÉTAT DES LIEUX DE
LA PROFESSION DANS
LES PAYS AFRIQUE
CARAÏBES PACIFIQUE** p. 104

**LA FORMATION COMME
INTERACTION CRÉATIVE** ... p. 107

**DE LA FORMATION À LA
PROFESSIONNALISATION :
UN SAUT QUALITATIF
NÉCESSAIRE POUR
CONSTRUIRE DES FILIÈRES
DU LIVRE PÉRENNES** p. 111

+++++

ENCADRÉ :

Action internationale et évaluation
par Gérald Grunberg p. 113

+++++

**PARTIE III. TROUVER LES
BONS PARTENAIRES :
TUTELLES, GRANDES
BIBLIOTHÈQUES,
ASSOCIATIONS** p. 117

**ACCOMPAGNER LA POLITIQUE
INTERNATIONALE D'UNE VILLE**

*par Raphaëlle Bats
et Laurie-Anne Lartigue* p. 118

+++++

ENCADRÉ :

Du jumelage à la coopération
décentralisée p. 118

+++++

**AULNAY-SOUS-BOIS, VILLE
OUVERTE SUR LE MONDE** . p. 119

**UN PROJET CULTUREL EN LIEN
AVEC LES BIBLIOTHÈQUES**
..... p. 119

**S'INVESTIR DANS LES PROJETS
INTERNATIONAUX DE SA
COLLECTIVITÉ LOCALE** p. 121

**LES RELATIONS
INTERNATIONALES DANS LES
UNIVERSITÉS**
par Jean-Jacques Wunenburger p. 124

+++++

ENCADRÉ :

Internationaliser les formations
..... p. 125

+++++

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE
DE PARTENARIAT POUR
LA RECHERCHE p. 126

ASSOCIER LES BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES p. 127

**MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES
À L'ÉTRANGER : UN PREMIER
POINT DE CONTACT POUR
UNE COOPÉRATION
INTERNATIONALE ?**
par Frédéric Jagu
..... p. 130

LE RÉSEAU DES
MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES
À L'ÉTRANGER p. 131

L'INSTITUT FRANÇAIS ET
LE RÉSEAU, RELAIS POUR DES
ACTIONS DE COOPÉRATION
INTERNATIONALE p. 133

QUELQUES EXEMPLES DE
COOPÉRATION p. 134

**RELATIONS INTERNATIONALES
ET FORMATION
PROFSSIONNELLE :
LE RÔLE DE LA BPI ?**
par Annie Dourlent p. 136

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL
DE COLLÈGUES ÉTRANGERS
..... p. 136

LA COLLABORATION AVEC LE
MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
ET LA FORMATION AUPRÈS
DES CENTRES CULTURELS
FRANÇAIS p. 139

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DE FRANCE ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE**
*par Dalila da Silva
et Gérald Grunberg* p. 141

UN HÉRITAGE HISTORIQUE
..... p. 141

LES MODALITÉS DE
LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE p. 142

UN INVESTISSEMENT HUMAIN,
LOGISTIQUE ET FINANCIER
À PARTAGER
..... p. 145

+++++

ENCADRÉ :

Développer des actions autour de
la littérature jeunesse : le service-
relais du Centre national de la
littérature pour la jeunesse –
La Joie par les livres à la
Bibliothèque nationale de France
par Viviana Quiñones p. 147

+++++

**FRANCOPHONES, UNISSEZ-
VOUS !**
par Réjean Savard p. 151

**FORMALISER LES ACTIONS
FRANCOPHONES :
CRÉATION DE L'AIFBD** p. 152

**LES ACTIONS DE
CONCERTATION DE L'AIFBD**
..... p. 153

**VERS UN PROGRAMME
D'ÉCHANGES PROFESSIONNELS**
..... p. 155

**CONTRIBUER À INTÉGRER DES
COLLÈGUES ÉTRANGERS AUX
TRAVAUX DES ASSOCIATIONS
ET RÉSEAUX INTERNATIONAUX**
par Pascal Sanz p. 157

**LA SÉLECTION DES
BÉNÉFICIAIRES** p. 157

**LA NATURE DE LA PRESTATION
DÉLIVRÉE : DÉMARCHES,
COÛTS, VISAS, RÉUNIONS** p. 159

**LES SISTER LIBRARIES : UN
EXEMPLE DE COOPÉRATION
VIA L'IFLA**
par Viviana Quiñones p. 163

**L'IFLA ET LA SECTION
BIBLIOTHÈQUES POUR
ENFANTS ET ADOLESCENTS**
..... p. 163

**SISTER LIBRARIES :
DES « BIBLIOTHÈQUES
PARTENAIRES » POUR
LA LECTURE DES ENFANTS
ET DES ADOLESCENTS** p. 164

**QUE PEUVENT FAIRE
LES BIBLIOTHÈQUES
PARTENAIRES ?** p. 166

LE PROJET EN 2011 p. 167

+++++

ENCADRÉ :
Les associations ressources pour
un projet de coopération
par Raphaëlle Bats p. 169

+++++

MÉMENTO
par Raphaëlle Bats p. 171

SIGLES ET ACRONYMES ... p. 177

GLOSSAIRE p. 179

BIBLIOGRAPHIE p. 181

LISTE DES AUTEURS p. 183

MODE D'EMPLOI

par Raphaëlle Bats

Si quelqu'un par hasard apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais aussitôt autour de moi un bourdonnement : Ah ! Ah ! Monsieur est Persan ? C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ? (Montesquieu, Lettre 30, Œuvres complètes de Montesquieu. I)

Échange et transmission relèvent par essence de notre activité de bibliothécaires. Les rencontres avec notre public comme entre professionnels nourrissent notre engagement. Les échanges internationaux sont pour nous l'occasion de repenser ces relations et de réinventer nos pratiques bibliothéconomiques. L'évolution même des bibliothèques, quelle qu'en soit la forme, dépend de notre capacité à investir celles-ci de nos questions, de nos doutes et de nos espoirs, capacité favorisée par la connaissance d'autres modèles et expériences que celui des bibliothèques françaises. Par chance, le monde actuel nous autorise à franchir des barrières que la géographie et l'histoire avaient édifiées. Ce qui était auparavant difficile d'accès est aujourd'hui facilité par Internet. Échanger avec des collègues russes ou camerounais relève presque d'un même clic dans notre messagerie. Notre époque semble donc idéale pour mener des projets de coopération*¹ internationale : voyages d'étude*, accueil de collègues étrangers, stages, dons de livres, participation à la reconstruction de bibliothèques, organisation de manifestations transfrontalières... le panorama des actions possibles est à la fois vaste et varié.

Pourtant, la coopération internationale nous semble *a priori* réservée aux grands établissements tels que la Bibliothèque nationale de France (BnF) ou la Bibliothèque publique d'information (Bpi), qui, en plus de leurs tâches bibliothéconomiques traditionnelles, assument un rôle de représentation des collections et de la bibliothéconomie à la française. Ajoutons à cela

1. Les termes suivis d'un astérisque (à leur première occurrence) sont définis dans le glossaire en fin d'ouvrage.

que la bibliothèque n'échappe pas, comme tout concept et comme tout ensemble de pratiques, à l'histoire. Et qui dit histoire, dit diplomatie. Entre représentation de la France et diplomatie, la coopération internationale semble plus associée aux grandes institutions d'État qu'aux bibliothèques territoriales ou universitaires. En vérité, les bibliothèques sont déjà régulièrement conviées à s'investir dans ce type de projets. Les associations solidaires les contactent pour des dons*, les tutelles font appel à leur expertise*, les grands établissements leur envoient des stagiaires étrangers, les associations professionnelles leur proposent des projets européens... Mais, parce que la coopération internationale est souvent pensée comme une affaire nationale et parce que notre travail quotidien est déjà bien lourd, rares sont ceux parmi nous qui ont le temps de suivre une réelle formation pour démarrer ces projets avec une vision claire des enjeux à la fois théorique et pratique.

Or, les exemples recensés dans cet ouvrage témoignent de questionnements méthodologiques, d'interrogations et de difficultés que nous devons anticiper. En effet, le don, comme le désherbage, est une problématique récurrente en politique documentaire française. Le besoin de documents des bibliothèques défavorisées ne doit pas nous faire oublier cet aspect bibliothéconomique de la solidarité*. Mais comment percevoir une collection qui nous est éloignée physiquement et parfois intellectuellement ? Comment ne pas imposer notre propre vision de la collection à travers l'envoi d'ouvrages ? De même, les tutelles, territoriales comme universitaires, ont des services de relations internationales. Ne serait-il pas intéressant de travailler dans une plus grande proximité pour bénéficier de leurs expériences, de leurs contacts mais aussi de leur financement ? Ou encore, quelles questions doivent être posées en préalable à l'accueil d'un stagiaire étranger ? Comment lui transmettre un savoir-faire qu'il puisse mettre en œuvre de retour dans son pays ? Pour finir, l'anglais est-il un frein à notre participation aux associations professionnelles internationales dont les congrès sont justement le lieu où chacun témoigne de son activité et met en évidence à la fois les spécificités culturelles de celles-ci et ce que la bibliothèque a d'universel ?

L'idée qu'un partage d'expériences contribuera à une pratique éclairée dans le domaine de la coopération internationale nous a amenés à

entreprendre cet ouvrage. Vingt-deux auteurs participent à ce projet pour tenter de répondre aux questions suivantes : qu'apprend-on sur nous-mêmes et nos pratiques en travaillant avec des collègues étrangers ? Quels projets peuvent être mis en place et dans quelles conditions ? Et enfin, quels établissements et quelles associations peuvent nous aider pour mettre en œuvre ces actions ?

DÉCOUVRIR, PARTAGER ET SE RETROUVER

+++++

Nul n'est besoin de mener de grands projets de coopération internationale pour faire l'expérience d'autres pratiques. Un grand nombre de bibliothécaires en vacances visitent des bibliothèques et le voyage est par excellence le meilleur moyen de découvrir l'autre, de partager avec lui un quotidien et de finalement se retrouver face à soi avec une meilleure connaissance de ce que l'on est et de ce que l'on peut apporter aux autres. Montesquieu a fort bien su, dans les *Lettres Persanes*², poser la question du regard de l'autre qui nous renseigne non pas tant sur sa propre culture que sur la nôtre.

La première partie de notre ouvrage s'intéresse à cette question de la rencontre avec l'autre, ce collègue étranger, cette bibliothèque du bout du monde ou celle du pays voisin, cette pratique différente, cette langue méconnue ou malconnue.

Interrogeant le concept de transculturalité*, Sarah Carvallo (École Centrale de Lyon) nous donne quelques clés pour penser dans la bibliothèque contemporaine ce qui relève de la culture et ce qui relève d'une idée plus universelle. La culture est ainsi perceptible dans le vocabulaire utilisé, mais aussi dans les interactions ; Sylvia Sommer (Université Lyon 2) dresse une liste des indispensables de la communication avec nos collègues anglophones. Parce que les voyages ne forment pas que la jeunesse, Salomé Kintz (Service commun de la documentation, SCD³ Paris 8) nous présente deux programmes européens* de mobilité internationale pour lesquels les

2. Montesquieu, *Œuvres complètes de Montesquieu. I*, [Lettres persanes], Oxford, Voltaire Foundation ; Naples, Istituto italiano per gli studi filosofici, 2004.

3. Pour les sigles et acronymes, se reporter à la liste en fin d'ouvrage.

professionnels peuvent candidater : Erasmus et Grundtvig ; puis je rapporte une organisation de voyage d'étude qui offre l'occasion aux personnels de se rencontrer tout en pensant leur activité. Enfin, Annie Dourlent (Bibliothèque publique d'information, Bpi) témoigne d'un voyage d'étude qui se transforme en coopération suivie sur la pratique quotidienne des bibliothèques en matière de cohésion sociale.

PANORAMA D' ACTIONS INTERNATIONALES

+++++

La coopération internationale revêt des formes multiples : don d'ouvrages, jumelage*, expertise, formation, constitution d'un catalogue commun, etc. Elle peut se faire depuis la France ou se vivre sur place à l'étranger. Elle peut être solidaire, transfrontalière, européenne, mondiale, bilatérale ou multilatérale. Chaque expérience est unique de par les pays concernés, de par les individus qui la mènent, de par le projet et ses difficultés. Il nous a donc été difficile de dresser un panorama qui serait, sans être exhaustif, un véritable compendium de ce qui peut se faire. Nous avons plutôt choisi des expériences qui témoignent des problèmes posés par la coopération et qui manifestent une réelle prise en compte des contraintes humaines, conceptuelles, techniques ou juridiques...

Ainsi, Suzanne Rousselot (Bibliothèque départementale de prêt du Haut-Rhin) témoigne d'une expérience transfrontalière qui élargit l'horizon aussi bien pour les bibliothécaires que pour le public. Après six mois de coopération documentaire avec Haïti et Bibliothèques sans frontières, Nathalie Marcerou-Ramel, Clarisse Prade et Blaise Wilfert-Portal (Bibliothèques de l'ENS) présentent la mise en œuvre du projet, sa conduite et les difficultés rencontrées. Un encadré sur la charte des dons initiée par de grands partenaires et hébergée par l'Unesco accompagne cet article. Dans les articles suivants, Monique Hulvey (Bibliothèque municipale de Lyon, BML) et Raphaëlle Bats dressent un panorama de l'action internationale en matière de fonds anciens à la BML, David-George Picard (Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, BNU) présente une méthodologie pour conduire un projet culturel international de la prise de contact à la réalisation pratique, en passant par la signature d'une convention* et Viviane Spotorno (Bibliothèque municipale de Boissy-Saint-Léger) témoigne

de son expérience avec le centre d'accueil de demandeurs d'asiles, et de la formation d'une des résidentes au métier de bibliothécaire.

Dans cette même partie, nous avons réservé une place à des actions qui se passent au contraire à l'étranger et qui mettent le bibliothécaire dans la situation d'être à la fois formateur, ou conseiller, et temporairement étranger. Jacqueline Bénichou (Bibliothèque départementale de prêt de l'Essonne), sous la forme d'un entretien fictif, présente le projet d'une rénovation de bibliothèque au Burkina Faso et les aspects de management associés, Jean-Jacques Donard (ministère des Affaires étrangères et européennes) revient sur une expérience d'envergure menée en Asie du Sud-Est qui permet de réfléchir aux difficultés que ce type de projet implique. De son côté, Jérémy Lachal (Bibliothèques sans frontières, BSF) interroge le concept de professionnalisation* et la nécessité, pour les collègues français qui se proposent d'aller former leurs homologues à l'étranger, de repenser entièrement leur fonction et leurs modalités de formateur.

Un encadré sur l'évaluation des actions de coopération termine cette partie de l'ouvrage. Cet aspect, difficile mais incontournable, a été confié à Gérald Grunberg (Bibliothèque nationale de France) qui met en évidence la difficulté de mesurer des actions dont une grande part relève des relations publiques.

TROUVER LES BONS PARTENAIRES

+++++

Pour les bibliothécaires qui veulent s'investir dans une coopération internationale, il existe diverses sources d'informations : conférences, colloques, ouvrages, formations... Il nous a semblé important de mettre en évidence les établissements et les associations qui peuvent être des ressources pour ces projets. Soit parce qu'ils en ont l'expérience et les contacts, soit parce que leurs propres projets peuvent fédérer d'autres établissements.

C'est pourquoi nous avons laissé la parole à deux représentants des services de relations internationales*. Laurie-Anne Lartigue (Mairie d'Aulnay-sous-Bois) comme Jean-Jacques Wunenburger (Université Lyon 3) ont

tous deux à cœur d'intégrer la bibliothèque dans leurs projets et de faire de la documentation un pôle indispensable de leurs actions.

Les représentants des grands établissements, Frédéric Jagu (Institut français), Annie Dourlent (Bpi), Dalila da Silva (BnF), Gérald Grunberg (BnF) font la démonstration de leur activité internationale et se proposent en même temps comme relais d'information, de formation, de contacts, d'offre ou d'accueil de stagiaires... En illustration de ces contributions, Viviana Quiñones (BnF) déroule l'exemple du Centre national de la littérature pour la jeunesse – Joie par les livres.

Enfin, les associations professionnelles offrent aussi de multiples ressources et conseils. De l'effort pour fédérer la bibliothéconomie francophone de l'Association internationale des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) présentée par Réjean Savard (Université de Montréal) à l'octroi de bourses pour accompagner des collègues francophones à participer à des congrès internationaux par le Comité français international bibliothèques et documentation (CFIBD) présenté par Pascal Sanz (BnF) en passant par le projet enthousiasmant des *Sister Libraries* à l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions) présenté par Viviana Quiñones (BnF), nous voulons montrer combien l'investissement, soit individuel, soit de l'établissement dans ces associations, est important tout en restant à la portée de chacun. D'autres associations professionnelles ou solidaires sont présentées dans un encadré récapitulatif à la fin de cette partie.

Pour finir, un glossaire, une liste des sigles, une bibliographie et un Mémento, rappel synthétique des différents points méthodologiques abordés au cours de l'ouvrage, complètent ces articles et donnent quelques pistes pour poursuivre la réflexion.

Au fil de l'ouvrage, nous avons cherché aussi bien à témoigner d'expériences de bibliothèques que d'expériences de bibliothécaires. Stages, mission de formation, engagement dans les associations relèvent comme souvent dans nos activités professionnelles autant de l'individu que de l'établissement. La marge entre le privé et le professionnel perd parfois de sa netteté et dans les relations internationales, relations publiques par excellence, la

notion de « privéssionnel »* prend toute son ampleur. Mais c'est là aussi que chacun y trouve son compte, entre intérêt personnel pour le partage au-delà des frontières et vocation professionnelle de transmission. La coopération internationale en bibliothèque, sous toutes ses formes, n'est pas seulement une extension de nos missions, elle répond à un besoin de notre société de se penser au regard et au contact de cultures à la fois si différentes et pourtant si proches. La bibliothèque a un rôle à jouer dans la construction des individus et ouvrir nos portes à une réflexion internationale contribue à proposer aux publics de nos bibliothèques, à la fois des professionnels et des collections en adéquation avec le monde contemporain.

PARTIE I

**DÉCOUVRIR,
PARTAGER ET
SE RETROUVER**

1. TRANSCULTURALITÉ ET BIBLIOTHÈQUES

par Sarah Carvalho

+++++

**2. COMMUNIQUER AVEC LES COLLÈGUES
ANGLOPHONES**

par Sylvia Sommer

+++++

**3. ALLER VOIR AILLEURS : LA MOBILITÉ
INTERNATIONALE POUR LES PROFESSIONNELS**

par Salomé Kintz

+++++

ENCADRÉ. ORGANISER UN VOYAGE D'ÉTUDE

par Raphaëlle Bats

+++++

**4. CONFRONTER DES PRATIQUES : UN EXEMPLE
DE COLLABORATION SUR LE THÈME DU RÔLE DES
BIBLIOTHÈQUES DANS LA COHÉSION SOCIALE**

par Annie Dourlent

+++++

1

**TRANSCULTURALITÉ ET
BIBLIOTHÈQUES**

par Sarah Carvalho

Nous vivons, agissons, pensons sous deux régimes. D'un côté, la mondialisation : les biens, les services, les maladies, les capitaux, l'information, les personnes circulent en baragouinant l'anglais. De l'autre, nous constatons, et parfois revendiquons, un ancrage local irréductible dans une culture, un terroir, une langue, une histoire, une religion, une pratique, une identité, qui se définit à la fois intrinsèquement et par différenciation avec le reste. D'un côté, des échanges lisses qui visent à toujours plus de fluidité, plus de rapidité, moins de frontières, plus de standardisation ; de l'autre, la lenteur rugueuse des racines ramifiées et complexes.

**LE DOUBLE RÉGIME DE LA GLOBALISATION ET DE
LA SINGULARITÉ**

+++++

Chacun de nous oscille entre ces deux régimes d'existence. Nous faisons le tour du monde plusieurs fois par jour, virtuellement sur la Toile, actuellement par ce que nous consommons ou nos déplacements. Nous incarnons la rencontre souvent aléatoire d'une histoire, d'une culture, d'un lieu et d'une époque, qui caractérisent notre absolue singularité. Pour la plupart d'entre nous, ce double régime résonne comme une harmonie et permet de constituer un nouvel équilibre instable, qui caractérise le confort contemporain. Pour d'autres, ce double régime engendre le chaos, soit que leur culture paraisse menacée par la mondialisation, soit que leurs conditions de vie se détériorent au point de ne plus exister dans le nouvel ordre mondial, suscitant des réactions violentes qui dessinent, sur la scène lisse globalisée, une géographie de la colère¹. Enfin, pour certains, il faudrait choisir, de façon exclusive, entre mondialisation ou identité. Les uns prônent la fin de la culture et pensent pouvoir construire une société

1. Arjun Appadurai, *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation* (2006), trad. française F. Bouillot. Paris, Payot, 2007.

rapportée au plus petit dénominateur commun de l'argent transparent et sans odeur. Les autres revendiquent une identité, une autonomie et une reconnaissance démesurées, comme si on pouvait enrayer la globalisation. Cette ambivalence contemporaine existe aussi dans les livres et les bibliothèques. D'un côté, les succès internationaux de romans traduits en multiples langues, transposés au cinéma construisent une plate-forme commune à la globalisation. De l'autre, des livres singuliers explorent le champ de l'intraduisible pour laisser émerger la singularité d'un homme, d'un lieu, d'un temps ou d'un regard, et peuvent avoir d'autant plus de succès qu'ils assument leur unicité radicale². Ces volumes se côtoient dans des bibliothèques, qui cherchent à concilier les exigences de fréquentations et les valeurs de l'écriture. Comme l'entreprise, l'université, l'État, l'hôpital, et comme l'individu, la bibliothèque oscille entre la singularité d'une culture cristallisée autour de valeurs et la globalisation des critères, des services, des évaluations. En tant qu'individus ou membres d'institutions, entreprises, pays, nous expérimentons et le nomadisme global et l'ancrage local, dans un équilibre instable, qui caractérise la Post Modernité. Par analogie avec le fléau de la balance, les Modernes tel Leibniz appelaient « inquiétude », *Unruhe*, l'impossible repos d'un sujet en quête de soi. Nous avons changé de métaphore, nous parlons de stress, crise, incertitude, mais, en deçà des nouveautés contemporaines rendues possibles et réelles grâce aux technosciences, apparaît une continuité sous-jacente qui réfère l'histoire de nos sociétés à celle du sujet.

L'histoire de l'Occident a souvent été écrite comme l'avènement du sujet. Que l'on souligne ses ruptures ou ses continuités, on peut relier les points d'un cheminement dont nul ne connaît l'aboutissement, si jamais il devait y en avoir un. Platon et Aristote sont ainsi relus à travers leur enquête sur l'âme, une âme sans personne pourrait-on dire, jusqu'à l'émergence de la notion de personne avec Saint Paul et Saint Augustin, puis Boèce. La Renaissance invente l'*humanitas*, une réflexion à la fois théologique et philosophique sur l'homme, sommet de la création et libre jusqu'à pouvoir renier son Créateur. La Modernité découvre l'*ego*, fondement de la

2. Sur ces intraduisibles à un niveau européen, on consultera Barbara Cassin, *Vocabulaire européen des philosophies, Dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Le Seuil ; Robert, 2004.

connaissance, de la politique et des valeurs. Nietzsche, Freud et Marx déconstruisent ce portrait de l'homme sujet, pour y repérer la généalogie des valeurs morales, psychologiques et économiques. Heidegger, Sartre, Althusser ou Derrida entérinent cette déconstruction et signent la mort du sujet, largement saluée par le développement des sciences sociales. Mais le XXI^e siècle démarre avec la contestation d'un tel deuil, et l'impérieuse obligation pour nous, à la fois penseurs, acteurs et citoyens, de redonner sens au sujet qui, bon gré mal gré, se trouve au cœur de notre culture, de nos institutions, de nos langages, de nos actions et de nos valeurs. Nous continuons à penser, parler, agir en tant que sujets ; nous prônons encore l'égalité et la liberté comme valeurs politiques potentiellement universelles. Que ce soit par défaut ou par conviction, la subjectivité demeure notre héritage ; il nous revient de continuer notre histoire, marquée du sceau de la construction et déconstruction, pour en dégager les enjeux propres à notre temps caractérisé par le double régime de la globalisation et de la singularité.

Plusieurs voies s'ouvrent à ce nouveau projet : analytique, morale, pragmatique ou politique, elles s'attachent toutes à l'action humaine en assumant que la personne humaine n'est pas donnée, mais constituée par le langage, la culture et l'action, en assumant que la pensée pure ou la conscience ne suffisent pas à cette constitution³. Leur enjeu commun consiste à défendre la possibilité d'un universel qui ne se réduise pas à la globalisation, autrement dit qui prenne acte des diversités culturelles irréductibles, sans renoncer pour autant à l'unité d'une communauté de personnes humaines. La bibliothèque pourrait constituer un lieu privilégié où expérimenter le sens contemporain du sujet. À la bibliothèque de Montaigne, tour d'ivoire d'un sujet dont le doute s'avérait constitutif de sa propre subjectivité, éclaté entre les Anciens et les Modernes, les guerres de religion et de pouvoir, répondait hier la bibliothèque de Borgès encore pleine de livres sans traduction ni catalogue possibles, où vit et pense le lecteur écrivant, bien loin désormais de notre bibliothèque de verre,

3. Sur la querelle du sujet et son dépassement : Vincent Descombes, *Le complément de sujet, enquête sur le fait d'agir de soi-même*. Paris, Gallimard, 2004.

numérisée, décapitalisée, ouverte, où la lecture et l'écriture deviennent navigation, zapping et découpage.

TRANSCULTURALITÉ : LA MÉTHODE DES REGARDS CROISÉS

+++++

Ne cherchez pas ce terme dans les dictionnaires, il n'y est pas (encore). La transculturalité désigne pourtant une réalité déjà là, même si elle demeure encore anonyme. Elle indique une piste pour explorer l'universelle personne humaine en tenant compte de sa singularité radicale, notamment culturelle. Cette piste se démarque de deux tentations ou risques : soit niveler par le bas pour privilégier la seule scène du marché-monde, où la personne se réduit à un agent rationnel économique qu'on gère et « manage »⁴ ; soit surplomber le monde en posant *a priori* une valeur culturelle qui serait universelle, comme à l'époque du colonialisme ou de l'américanisation. Ces deux risques sont bien repérés, et en ce sens, ils sont moins dangereux parce que plus visibles, mais ils n'en demeurent pas moins des tentations récurrentes. Ni « empire du management », ni domination, la transculturalité propose deux exercices.

Tout d'abord, elle pratique la méthode des regards croisés, qui consiste à se mettre à l'écoute des mots et gestes qui organisent aujourd'hui notre quotidien : crise, globalisation, développement, durabilité, propriété, beauté, ville... À force d'être répétés par tous, martelés à nos oreilles, ils s'imposent comme des évidences, prêtes à se faire valoir comme des faits pour cacher leurs origines. La méthode des regards croisés propose de se mettre à leur écoute en interrogeant leur fausse évidence : comment résonnent ces mots en anglais, en français, en sérère, en wolof, en chinois ou en hindi ? Comment les pratiquent les Américains, les Britanniques, les Français, les Sénégalais, les Chinois ou les Indiens ? Ces mots sont-ils les leurs, ou étrangers ? Pourquoi les Chinois refusent-ils de qualifier le développement de durable, au profit de scientifique ? Pourquoi les Français préfèrent-ils durable à soutenable ? Quand apparaît ce terme, et quand se généralise-t-il ? Pourquoi ? Ces mots cristallisent les enjeux

4. Pierre Legendre, L'empire du management, (*Dominium mundi*), de Gérald Caillat, Pierre Legendre et Pierre-Olivier Bardet, Arte, 2007 (DVD, Idéal Audience International, automne 2007).

d'une culture ; ils constituent des nœuds du tissu social, politique, moral, qui organise nos pensées, actions, valeurs et décisions. Mettre ensemble des Chinois et des Français autour d'une table pour dialoguer sur le sens de ces mots, dans leur culture respective, sans préjuger d'un sens *a priori* vrai ou faux, ni d'un universel à portée de main : que chacun écoute le système dans lequel s'intègre et prend corps un mot pour l'autre, que chacun s'oblige à dire comment et pourquoi ce mot joue son rôle dans sa propre vision du monde, que tous deux guettent les écarts de traduction, de sémantique, de sémiologie et de pragmatique qu'ils incarnent. Cet exercice révèle que la vérité du sens ne se trouve pas tant du côté de la chose en soi – « la » crise, « la » globalisation, « le » développement, « la » durabilité, « la » propriété, « la » beauté, « la » ville... – que du côté du sujet, qui fixe et délimite les frontières et les espaces de jeu. Ces mots nodaux réfèrent d'abord à des subjectivités incapables de s'observer directement elles-mêmes, mais capables de se révéler par leurs différences réciproques cristallisées autour des valeurs cruciales de leur monde et de leur époque.

LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉPREUVE DE LA TRANSCULTURALITÉ

La bibliothèque nourrit ses mots-clés : livre, patrimoine, service public, transmission, information, culture et bibliothèque. À les lire, chacun sent que ces termes évoluent : en vingt ans, ils ne recouvrent plus les mêmes réalités ou comportements, ils ne jouent plus le même rôle, les individus ne se situent plus de la même façon à leur égard. Que ce soit avec le numérique ou les phénomènes migratoires massifs, le remodelage de l'État et la mise en question du public, la relation à l'écriture, le lieu de la bibliothèque, la forme et la fonction du livre, la transmission, le service public, l'accès au savoir évoluent. Ce que nous sentons en français existe ailleurs, mais autrement. Parce que le livre n'a pas joué le même rôle ni reçu le même statut, le service public pas connu les mêmes institutions et symboles, le patrimoine pris d'autres formes, etc. Repérer ces écarts et différences amène en réalité à ressaisir les sujets opérant ces déplacements et reconfigurations.

Nulle logique immanente au livre ou au savoir ne régit ces évolutions, mais l'agrégation des actions, décisions et représentations d'individus œuvrant

au sein de leur culture quotidienne. Comme les termites construisent leur gîte en agrégeant des boules de glaise, apparemment sans ordre préétabli ni plan préconçu, par voisinage, jusqu'à constituer cette nouvelle réalité qu'est la termitière, nous agrégeons nos petites actions, décisions, représentations, jusqu'à ensemercer une culture, incarnée en des bâtiments, paysages, villes, valeurs, comportements, qui deviennent plus réels et plus efficaces que la forêt qui nous entoure. La termitière ou la culture ne pré-existent pas aux actions infinitésimales, apparemment désordonnées, de chaque termite ou personne ; leur plan d'accès et d'utilisation ne dérive pas d'une vérité éternelle, mais ces multiples gestes, déplacements, tas ensementent simultanément leur existence, leur mode d'usage et leur signification⁵. Ainsi, « la » bibliothèque n'existe pas, la transmission prend plusieurs formes et chemins, le livre change au point que demain nous ne le reconnâtrons peut-être pas, l'information et le service public posent sans doute plus de questions qu'ils n'apportent de réponses. Mais la bibliothèque recueille justement ces évolutions, continuités et ruptures, comme la termitière ou la culture croissent et changent en faisant converger en leur masse et en leur forme les apports agrégés de milliers de sujets.

Cette première approche transculturelle montre qu'il ne s'agit pas de renoncer à son ancrage culturel, mais de l'assumer ; qu'il ne s'agit pas de viser une vérité de la bibliothèque, mais de construire une réalité faite de pratiques et représentations, et aussi de critiques, évolutions et changements, qui renvoient essentiellement, consubstantiellement, à l'épreuve de notre subjectivité.

Un deuxième exercice transculturel consiste à considérer le rapport du sujet à sa culture, non plus dans le dialogue entre sujets de cultures différentes, mais dans le dialogue qu'instaure chacun avec la sienne propre, dialogue nourri des expériences d'autres modes de vie, des malaises et choix qu'éprouve chacun face à l'évolution de son monde. Si chacun incarne effectivement une culture qui le différencie de tout autre, chacun n'en reste pas moins défini par un léger écart au sein de sa propre culture. Comment ressaisir cet écart qui dessine justement le lieu, la faille ou le manque, qui feront évoluer la culture et le sujet ? Il en va comme d'une

5. Sur la fable des termites : Michel Serres, *Rome. Le livre des fondations*. Paris, Grasset, 1983.

pièce où entrerait le sujet : sur les murs, une multitude de miroirs lui renvoient sa propre image diffractée. Ces miroirs sont nos institutions, nos œuvres, notre langue, nos savoirs, nos sciences, nos machines, notre nourriture et notre art de vivre, nos villes et nos lieux de vie : chacun nous représente et offre d'abord notre propre image, avant d'être la vérité de l'institution, de l'œuvre, de la langue, du savoir, de la science, des machines... Se voir à travers eux, se ressaisir en assumant notre propre multiplicité et nos défaillances : le sujet n'est plus la belle unité d'une conscience totalisante, mais une meute ou une légion, dont chaque reflet offre une vérité. Et c'est le reflet de cette multiplicité que révèlent les multiples miroirs où reconnaître sa subjectivité plurielle.

Pratiquer ces deux exercices du sujet dans le dialogue et le miroir amène un nouveau type de connaissance, par différenciation et démultiplication. Le sujet ne peut être appréhendé comme un objet, ni la culture ou les instances culturelles indépendamment des sujets qui les pratiquent, construisent et critiquent. Il reste à parier que cette connaissance anthropologique demeure une étape nécessaire pour penser, agir et décider au mieux dans un monde globalisé où chacun n'en assume pas moins un ancrage local *hic et nunc*.

2

COMMUNIQUER AVEC LES COLLÈGUES ANGLOPHONES

par *Sylvia Sommer*

Les bibliothécaires, comme cet ouvrage souhaite le démontrer, sont de plus en plus amenés à participer à des coopérations internationales pour lesquelles il est nécessaire de communiquer dans une autre langue que le français. Or la communication ne relève pas du simple fait de parler. Au-delà de la langue, la communication dépend plus largement d'une interaction des codes spécifiques et des comportements des membres appartenant à un même groupe culturel. Pour nos besoins, nous dirons que communiquer veut dire échanger, en utilisant un outil, la langue et un code établissant les correspondances entre un signe et son sens qui doit être commun aux interlocuteurs. L'absence de code commun entre les interlocuteurs est l'une des sources d'échecs de la communication, chacun pouvant supposer que l'autre comprend son code, sans que ce soit le cas. L'échange entre deux locuteurs de code différent peut se révéler, de toute évidence, un véritable terrain miné.

Afin d'illustrer ces propos, j'ai choisi la langue anglaise et son code de communication pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il me paraît intéressant sur le plan langagier d'employer le jeu « des regards croisés » proposé par Sarah Carvallo⁶ pour appréhender la notion de « transculturalité ». Il me semble que, sans aller dans de lointains pays où la différence serait évidente, au sein même de notre Europe, nombreux sont ceux qui semblent avoir du mal à saisir, d'une part, que leur manière de penser et de dire n'est pas forcément partagée et comprise, et que, d'autre part, le message de l'autre est un dire qui incarne peut-être une autre pensée, une autre culture, une autre vision du monde qui mérite attention. De plus, l'anglais, qu'on le veuille ou non, est devenu aujourd'hui la langue de la communication internationale globalisée.

Ainsi, pour mieux comprendre les codes de communication et les valeurs culturelles de la langue de communication utilisée nous allons parcourir

6. Voir l'article de Sarah Carvallo : « Transculturalité et bibliothèques », p. 20.

d'abord quelques différences culturelles entre le français et l'anglais et leurs répercussions linguistiques. Dans une deuxième partie, nous proposerons quelques exemples concrets d'usages de l'anglais.

DIFFÉRENCES CULTURELLES ET LINGUISTIQUES

+++++

S'il y a, dans le monde du travail, une représentation qui diffère fondamentalement dans les deux pays c'est celle de la hiérarchie et des réunions de travail. En France, le pouvoir circule exclusivement du haut vers le bas. En Angleterre, les employés sont considérés plutôt comme des collaborateurs alors qu'en France ce sont des subordonnés. Cela n'est pas sans répercussions sur la façon de travailler en général et plus particulièrement sur la conduite et le contenu des réunions. En Grande-Bretagne, elles sont le lieu de la prise de décisions alors qu'en France, elles se veulent un lieu d'échanges d'idées où aucune décision concrète ni définitive n'est prise. La différence culturelle trouve aussi un écho dans les différences langagières. Par exemple, en France nous marquons lexicalement la différence hiérarchique par deux substantifs, *conservateur* et *bibliothécaire*. En anglais nous trouvons le même substantif, [*librarian*], différencié par [*head*] ou [*chief*].

Lors des réunions, la syntaxe, et plus particulièrement le système verbal, sont différents entre le français et l'anglais. Par exemple, confrontés à un problème, le français commence par en rappeler l'historique avant d'élaborer les solutions adaptées. Les anglophones, en revanche, veulent passer directement à l'action. Or, au niveau linguistique nous constatons que la langue française dispose d'un arsenal de formes verbales pour exprimer le passé, alors que l'anglais dispose d'un arsenal pour exprimer le présent et le futur. Il y a six formes en anglais pour rendre le présent du français. Par contre, le prétérit, qui exprime le passé en anglais, peut être rendu par huit formes différentes en français.

L'interaction elle-même peut être culturellement chargée de différences, telle que le respect du tour de parole dans un contexte anglophone et le nombre d'interruptions dans la conversation française. La langue anglaise dispose d'un « outil d'écoute » dans la manipulation des auxiliaires, les

fameux *question tags*⁷ qui obligent une écoute attentive. Une manipulation fautive des formes verbales pourrait être décelée comme un signe de manque d'écoute et d'impolitesse. La langue manifeste implicitement la qualité d'écoute avec la correction formelle des *question tags*.

Un autre aspect révélateur culturel est la place de l'humour dans les échanges. Pour maîtriser les nuances de langage et notamment des choses telles que l'ironie ou la litote, il faut une connaissance assez fine des langues étrangères. Un certain nombre de remarques humoristiques échappent à la personne étrangère et rien n'est plus difficile que de faire de l'humour dans une autre langue que la sienne. Or de fait, les Anglais et les Américains utilisent beaucoup d'incises humoristiques dans leurs présentations. Celles-ci sont parfois déstabilisantes pour les Français qui pratiquent l'anglais en amateurs.

Autres marqueurs codifiés, certains mots anglais ont pour rôle de nuancer le propos dans les échanges. Un Anglais qui répond à une question [*Yes but...*] indique son refus. La réponse [*that's perhaps interesting*] veut dire que la proposition du début n'est pas retenue. Lors des processus de décision, derrière le mot [*Yes*] deux acceptions sont possibles pour les anglophones : [*Yes, I understand*] et [*Yes, I will do*]. Les écarts lexicaux sont également le reflet de cultures différentes. L'usage du mot [*problem*] est à éviter en anglais et devrait être remplacé par le terme [*issue*], dont le sémantisme connote déjà la sortie du problème, voire sa résolution. L'emploi du mot [*demand*] (qui veut dire exiger en français) peut choquer en anglais quand il s'agit d'une simple requête.

CODE ÉCRIT ET INTERACTION ORALE

+++++

Afin de faciliter la prise de contact avec des collègues anglophones lors d'un projet international nous donnerons quelques exemples d'usage

7. Tournure interrogative placée en fin de phrase avec, en principe, une polarité inversée de la base au mode déclaratif souvent automatiquement traduite par « n'est-ce pas ? ». Cependant, même si la forme s'enquiert ostensiblement de l'opinion de l'interlocuteur, elle peut également encoder différents degrés de politesse et de non-imposition. Par exemple : "*you wouldn't mail this letter for me, would you?*" exprime simplement une requête polie. La forme "*could you mail this letter for me?*", bien que correcte, dénote pour l'interlocuteur anglais un sans-gêne ou manque de tact le plus élémentaire.

langagier. Il faut noter que le langage de l'interaction quotidienne en anglais est informel et très direct. Il faut également noter que l'anglais ne fait pas de différence entre le singulier et le pluriel comme le tutoiement et le vouvoiement en français. Afin d'indiquer une marque de respect ou de distance relationnelle l'anglais emploie d'autres marqueurs. Surtout quand l'on s'adresse à un inconnu, le registre reste formel. Mais, lors d'échanges répétés, le registre bascule rapidement dans l'informel. Ceci est particulièrement frappant lors des échanges écrits, par courriel ou par lettre.

Dans tous les cas de figure, en anglais nous commençons toujours un courrier par *[Dear]*. Dans une correspondance de type officiel ou lors de la première prise de contact c'est *[Dear Sir/Madam]* mais si le nom du destinataire est connu il est utilisé : *[Dear M. Smith, Dear Mrs Smith, Dear Miss Smith]*, et dans le cas où on ne sait pas si la destinataire est mariée ou non *[Ms Smith]*. Respectivement, la signature sera précédée de *[Yours faithfully]* et *[Yours sincerely]*. Rapidement, le correspondant utilisera le prénom, par exemple, *[Dear Sylvia]*, et conclura par *[Best regards]*. Plus informellement encore *[Hello]* ou *[Hi]*.

Au téléphone nous nous présentons ainsi : *[This is Ken]* ou *[Ken speaking]*. Pour demander le nom du correspondant : *[Excuse me, who is this?]* *[Can I ask who is calling, please?]* Pour demander à parler à un correspondant : *[Can I have extension 321?]* *[Could I speak to...?]* *[Is Jack in?]* (est-il là?). Pour passer quelqu'un : *[I'll put you through]*. *[Can you hold the line?]* *[Can you hold on a moment?]* Pour indiquer l'absence du correspondant : *[I'm afraid... is not available at the moment]* *[The line is busy]* (La ligne est occupée)... *[M. Jones isn't in...]* *[M. Jones is out at the moment...]* Pour prendre un message : *[Could (Can, May) I take a message?]* *[Could (Can, May) I tell him who is calling?]* *[Would you like to leave a message?]*

En matière d'accueil physique, il existe aussi plusieurs formules de salutations. Formellement : *[Good morning/afternoon/evening]*. *[Hello (name), how are you?]* *[Good day Sir/Madam]* (très formel). Informellement : *[Hi/Hello]* *[How are you?]* *[What's up?]* (très informel) *[How are you doing?]* (très informel). *[How are you?]* et *[How are you doing?]* sont, en principe,

des questions purement rhétoriques mais si l'on répond, on utilise ces réponses : [*Very well, thank you. And you?*] (formel) [*Fine/Great*] (informel).

En guise de salutations formelles au départ : [*Good morning/afternoon/evening/night*] (à partir de 20 heures). [*It was a pleasure seeing you. Goodbye*]. Informellement : [*Goodbye/Bye. See you (later)*]. Pour présenter les inconnus l'un à l'autre, nous pouvons dire entre autres : [*(name), I don't think you've met (name)*]. [*I don't think you know (name) May I introduce you to (name)*]. [*(name), I'd like you to meet (name)*]. Lors de la première rencontre avec un inconnu, il est normal de dire [*How do you do?*] et la réponse est identique à la question, soit : [*How do you do?*] On trouvera aussi la variante suivante : [*It's a pleasure to meet you*] ou [*Pleased to meet you*]. Sur un plan informel, les présentations sont plus simples encore : [*This is (name)*]. On pourrait aussi bien dire [*Hi*] ou [*Hello*] en tant que réponse informelle. Lors de la toute première rencontre, normalement on se serre la main, mais par la suite, sauf dans les rencontres plus formelles, on se salue verbalement : [*Hello*] ou [*Hi*].

Il est à noter qu'il faut toujours s'excuser avant d'interrompre une conversation : [*Excuse me, could I...*] [*Sorry, do you think I could...*] [*I beg your pardon, could you help me?*] (formel). D'autres expressions sont utiles lorsque l'on n'a pas compris et souhaite une répétition de l'énoncé : [*Excuse me, I'm afraid I didn't understand. Could you repeat that?*] (formel). [*I'm sorry, I didn't catch that*] (informel).

Parfois, il faut savoir formuler des désaccords ou exprimer un problème. Il existe plusieurs formules mais il faut surtout se rappeler que le style est indirect, sinon, pour un anglophone, le ton reçu est arrogant et malpoli : [*I'm sorry to have to say this but...*] [*I'm sorry to bother you, but...*] [*Maybe you forgot to...*] [*Excuse me if I'm out of line, but...*] [*There may have been a misunderstanding about...*] [*Don't get me wrong, but I think we should...*] Parfois, il faut savoir dire [*No*] en réponse à une requête, une offre ou une proposition, mais dire [*No*] tout court est impoli. Voici quelques idées pour dire [*No*] poliment : [*Would you like to see a film tonight?*] [*I'm afraid I can't go out tonight*]. [*I've got a test tomorrow*] ou [*How about taking a nice walk?*] [*I'd really rather not take a walk this afternoon*] ou encore [*Would*

you like to come to the museum with us?] [Thank you, but it's not my idea of a fun afternoon out] et finalement [Let's go for a drive.] [Sorry, I'm not really fond of driving for the fun of it].

Pour finir, nous donnerons un exemple de mauvais usage d'expressions : [Please] ne s'emploie pas comme réponse à [Thank you]. La bonne réponse est [You're welcome] ou [No problem] et encore [Not at all]. [Thank you] s'emploie également en réponse à une proposition soit pour l'accepter ou pour la refuser. Par exemple : [Would you like something to drink?] [Thank you. I'd like a cola, please] ou encore [Do you want to join us at the concert tonight?] [No thank you. I need to study!]

Les usages décrits dans les lignes précédentes fournissent des outils pour tout acteur dans les partenariats à l'international. La langue étant le véhicule de la culture, en comprendre les usages conduit à une meilleure compréhension de nos interlocuteurs et favorise les interactions professionnelles.

3

**ALLER VOIR AILLEURS :
LA MOBILITÉ INTERNATIONALE
POUR LES PROFESSIONNELS**

par Salomé Kintz

Nombreux sont ceux qui se souviennent peut-être d'une année Erasmus en Espagne ou en Allemagne... Ou à défaut du film de Cédric Klapisch, « L'Auberge espagnole » (2002) et des procédures administratives du personnage principal avant son départ, le poussant à dire : « *Je ne suis pas un mais plusieurs. Je suis comme l'Europe, je suis tout ça. Je suis un vrai bordel.* » Et nombreux sont ceux qui pensent qu'il est à présent trop tard... Or il est toujours possible de partir à l'étranger, même passé vingt ans, même une fois en poste... Et ce, sans trop de difficultés depuis que l'Europe s'est dotée en 2007 du programme d'« éducation et de formation tout au long de la vie » (EFTLV) pour favoriser « l'avènement d'une société de la connaissance fondée sur les échanges, l'innovation et la mobilité. »⁸

**ERASMUS – GRUNDTVIG : FORMELLE OU INFORMELLE,
« L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE »**

+++++

ERASMUS

C'est depuis 1987 que les étudiants peuvent partir dans un pays d'Europe grâce au programme d'échange Erasmus, le premier et certainement le plus connu de tous. Depuis 2007, cette mobilité s'adresse également à tout personnel d'un établissement d'enseignement supérieur (personnels enseignants ou BIATSS⁹). Car « pour les enseignants et les autres personnels des établissements d'enseignement supérieur, l'acquisition de connaissances et de savoir-faire à partir d'expériences à l'étranger, l'élargissement et l'enrichissement des cours et des contenus offerts développent la dimension européenne de l'enseignement supérieur tout en renforçant les

8. < <http://eduscol.education.fr/cid48124/education-formation-tout-long-vie.html> >.

9. Personnel de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.

coopérations entre établissements européens et les entreprises. »¹⁰, ce qui constitue un projet intéressant et ambitieux. Un bibliothécaire en poste dans une bibliothèque universitaire peut donc parfaitement partir dans l'un des 27 États membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Croatie, la Turquie.

La mobilité peut prendre différentes formes : stage, visite, participation à une semaine d'étude... par lesquelles Erasmus « contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur »¹¹.

Il s'agit de séjours d'une à six semaines, mais un départ d'une seule semaine est en général privilégié car plus facilement conciliable avec un emploi du temps professionnel souvent chargé... Le stagiaire bénéficie d'une bourse d'environ 850 euros et d'un ordre de mission de son établissement d'origine.

GRUNDTVIG

Le programme Grundtvig, lancé en 2000 dans le cadre du programme Socrates II, tire son nom de Nikolaj Frederik Severin Grundtvig qui défend, à travers son concept d'école supérieure populaire, l'idée d'une éducation tout au long de la vie, incluant à la fois le savoir, mais aussi la responsabilité civique et le développement personnel et culturel¹². Le programme Grundtvig s'adresse à tous ceux qui souhaitent vivre une expérience éducative informelle, voire atypique. L'objectif est la transmission de savoirs théoriques et/ou pratiques pour tous, en écho aux principes du pasteur danois qui conçoit un projet d'« école pour la vie ».

Les ateliers proposés dans le cadre de ce programme rassemblent des petits groupes de 10 à 20 personnes de plusieurs pays. Il n'est pas question, là, d'acquérir un savoir « académique » ou de vivre une expérience professionnelle au sens classique du terme. Les participants sont encouragés à partager leurs compétences, sont poussés à la discussion. Il y est question d'arts visuels, de musique, d'environnement, de créativité, de

10. < <http://www.europe-education-formation.fr/erasmus-mobilite.php> >.

11. < <http://www.2e2f.fr/erasmus.php> >.

12. < http://en.wikipedia.org/wiki/Nikolaj_Frederik_Severin_Grundtvig >.

l'apprentissage des langues... Des groupes de discussion émergent autour de questions d'intérêt commun afin de développer un dialogue européen.

PRÉPARER SON DÉPART

+++++

PARTICIPER À UNE MOBILITÉ ERASMUS

L'interlocuteur principal du candidat à la mobilité Erasmus est le service des relations internationales de son établissement qui alloue chaque année un certain nombre de bourses. Le programme étant encore – relativement – peu connu, les chances d'obtenir une bourse sont grandes. Ainsi, en 2010, à Paris 8, quatre candidates se « disputaient » trois bourses Erasmus. Les annonces de bourse sont en général faites durant le premier semestre de l'année universitaire pour une mobilité devant avoir lieu avant le mois de septembre. Trois possibilités s'offrent au candidat intéressé : partir dans un établissement partenaire ; monter son propre projet en contactant un établissement de son choix, même s'il n'existe aucun partenariat entre l'université du candidat à la mobilité et l'établissement en question et définir ensuite son propre programme avec l'équipe accueillante en fonction de ses besoins et de ses envies ; participer à un programme tout organisé. C'est en général le service des relations internationales qui est informé de ce type de séjour.

Le candidat constitue un – relativement modeste – dossier de candidature : CV, lettre de motivation, projet de formation et d'intégration de la formation aux objectifs du service, avis motivé du supérieur hiérarchique... Le lien entre l'activité professionnelle du stagiaire Erasmus et la mobilité étant évident et justifié, c'est en tant que « missionné » par son établissement d'origine que le stagiaire part à l'étranger.

L'accord de l'établissement d'accueil est bien évidemment nécessaire, cela peut-être important en particulier dans le cas de séjours organisés où les places sont souvent limitées. L'établissement d'accueil demande alors, lui aussi, au candidat des informations sur ses motivations ou peut appliquer d'autres critères de « sélection » et décider de ne prendre, par exemple, qu'un seul stagiaire par établissement ou pays.

Une fois le dossier administratif complet, le candidat se voit verser 80 % de la bourse Erasmus avant le départ, afin de régler les frais de transports, etc. et 20 % au retour sur présentation de ses justificatifs (billets d'avion, hébergement...). Un rapport d'activité est également à remplir une fois la semaine de mobilité passée.

PARTICIPER À UN ATELIER GRUNDTVIG

Grundtvig vise, on le répète, bien plus le développement personnel que le développement « professionnel ». La démarche est donc différente et plus individuelle.

Il existe un catalogue des ateliers Grundtvig dans lequel le candidat va pouvoir faire son choix. Toute personne majeure, résidant dans un des pays éligibles au programme EFTLV peut se porter volontaire. Le candidat contactera ensuite directement l'organisateur de l'atelier. S'il est sélectionné, il lui faudra, après sa participation à l'atelier, envoyer une copie de son rapport d'évaluation à l'Agence nationale de Grundtvig de son pays. L'organisateur de l'atelier « sélectionne » les candidats en fonction des critères qu'il a fixés dans son dossier de candidature. Une attention particulière est portée à l'intégration de personnes provenant de groupes sociaux défavorisés.

POUR FAIRE QUOI ?

+++++

ÉRASMUS

Selon le programme et le type de séjour choisi, l'emploi du temps peut varier profondément.

Les semaines organisées par une université alternent souvent présentations des points forts de l'établissement et activités plus touristiques. L'université de Bergen organisait par exemple en 2010 une *International week* dont voilà quelques éléments du programme destinés aux bibliothécaires¹³ :

13. < <https://biw.b.uib.no/preliminary-program/preliminary-program-for-library-staff-and-librarians/> >.

Après l'accueil et la présentation des participants le lundi matin, tout le monde s'est retrouvé pour une visite de la ville et une soirée « barbecue ». Le mardi, suite à la présentation de BORA, dépôt d'archives institutionnelles, les participants ont eu droit à une visite de la bibliothèque. Et les jours suivants se sont succédé : présentation des fonds spécialisés, conférence sur l'*information literacy*, dîner norvégien, visite du musée de la ville...

La semaine de mobilité est dans ce cas plus « passive » qu'active, mais néanmoins extrêmement intéressante. Certes, les conférences magistrales et les programmes imposés ne laissent pas énormément de place ni de temps pour des interrogations plus personnelles, mais les participants y trouvent généralement toujours leur compte, la partie « touristique » du programme permettant des échanges plus ciblés.

D'autres stagiaires préfèrent partir seuls dans un établissement de leur choix, établissement qui les accueillera et les intégrera, dans la mesure du possible à l'équipe. Il devient alors possible de se centrer et de se concentrer sur des points particuliers et de s'organiser son propre séjour à la carte.

GRUNDTVIG

C'est dans le catalogue Grundtvig¹⁴ que l'on trouvera un grand nombre d'ateliers autour de sujets des plus divers. Voilà une brève sélection issue du catalogue 2011-2012¹⁵ : *Music without Borders* (Musique sans frontière), *Das multikulturelle Berlin erleben* (Expérimenter le Berlin multiculturel), *Urban Activism in Post-Socialist Cities* (L'activisme urbain dans les villes post-soviétiques), *Promoting Minority Languages* (Promouvoir les langues minoritaires...). Mais les intérêts personnels et professionnels se rejoignent parfois : l'atelier *Living Library*, organisé en mai 2011 à Tampere en Finlande, rassemblait professionnels des bibliothèques et usagers autour de l'avenir des bibliothèques municipales. « L'objectif de l'atelier

14. Pour en savoir plus sur les actions du programme Grundtvig et les modalités de participation : le site de la Commission européenne / Éducation et formation < http://ec.europa.eu/education/grundtvig/doc872_fr.htm >.

15. < http://ec.europa.eu/education/grundtvig/doc/catalogue11_en.pdf >.

est, en partageant idées et expériences personnelles, de créer des visions de l'avenir des bibliothèques publiques en tant que centres culturels et d'apprentissage, espaces ouverts à tous, offrant une multiplicité de services et d'activités. »¹⁶ Ce sont bien là des questionnements classiques de « bibliothécaires », mais abordés sous un angle bien moins traditionnel... En bref, « Le *workshop* européen *Living Library*, une expérience détonante et dépaysante, un concept constructif à retenir »¹⁷.

Un dernier exemple, non pas qu'il y soit question de bibliothèques, mais bien plutôt parce qu'un conservateur des bibliothèques y est fortement impliqué à titre personnel : le projet *European Whispers*¹⁸ rassemble sept pays autour du *storytelling*, l'art de raconter des histoires : « Le *storytelling* est une pratique basée sur le partage et sur l'apprentissage par l'expérience et la culture de l'autre. Le projet *European Whispers* consiste à mettre en commun des fonds d'histoires différents, à échanger nos expériences et nos méthodes de travail pour ensuite que chaque pays restitue sous forme artistique une histoire qui n'est pas la sienne. Par le biais des histoires individuelles, ce projet permet d'entrer sans prétention dans l'histoire contemporaine européenne, via des chuchotements du quotidien. À travers l'histoire des immigrants en Espagne, des mères célibataires en Allemagne, des jeunes déscolarisés au Danemark, et des habitants d'Aubervilliers, c'est la question de l'identité qui est soulevée. »

ET APRÈS, DE RETOUR EN POSTE ?

+++++

Les formes de mobilité sont donc diverses... Et ce que l'on en fait au retour l'est tout autant. On revient de ce séjour « bibliothéconomiquement » transformé : on a en effet été confronté à d'autres façons de fonctionner, d'autres questionnements, d'autres préoccupations. Il est « rafraîchissant » de découvrir d'autres méthodes de pensée ou d'autres points de

16. < http://www.oeko.fi/instancedata/prime_product_intranet/oeko/embeds/WORKSHOP_DESCRIPTION_Living_Library.pdf >.

17. < <http://www.bibliobsession.net/2011/05/25/workshop-living-libraries-en-finlande-redocumentarisation/> >.

18. < http://www.freres-poussiere.com/fp/public/Dossier_de_Presse_European_Whispers.pdf >.

vue. Nous étions ainsi cinq bibliothécaires français à Bergen, tous concernés de près ou de loin par la discussion autour de l'extension des horaires d'ouverture de nos bibliothèques respectives et tous pareillement surpris et sceptiques devant les horaires de la bibliothèque universitaire de la ville : 9h-19h du lundi au vendredi. Nous avons interrogé les bibliothécaires, les étudiants... Tous nous ont assuré que ces heures d'ouverture ne posaient aucun problème, les étudiants pouvant accéder 24h/24h à des salles de travail équipées d'ordinateurs et de connexions Internet. « On n'a pas besoin d'emprunter des livres la nuit » nous ont-ils assuré. Voilà donc la réponse norvégienne au débat que nous connaissons en France et qui n'a suscité là-bas aucune effervescence. De même, leurs statistiques de prêt et de fréquentation ont suscité notre admiration : en augmentation... Le prêt illimité et gratuit pour tous, étudiants et lecteurs extérieurs, y serait-il pour quelque chose ?

On peut aussi parfois appliquer certaines « découvertes » de manière concrète dans son environnement professionnel, ou du moins envisager de le faire... La bibliothèque universitaire de Bergen propose ainsi un service assez intéressant, le PC Vakt : un technicien informatique, à heures fixes, est à disposition des étudiants dans une salle dédiée pour répondre à toutes les questions de PowerPoint, wifi, traitement de texte, etc., service que nous mettrions bien en place dans notre propre établissement et qui a su séduire les informaticiens eux-mêmes. Ceux-ci se sentent, en effet, souvent coupés du public et verraient, là, le moyen d'effectuer eux aussi leur plage de « service public ». On en revient également avec des contacts pris avec les pays participants, que l'on est libre de faire fructifier... ou non. Mais dans tous les cas, on ne peut que se féliciter d'avoir pu participer à des programmes qui mettent en avant l'éducation et la formation tout au long de la vie* ainsi que la cohésion sociale – jusqu'au niveau européen –, l'égalité et la citoyenneté active.

ENCADRÉ**ORGANISER UN VOYAGE D'ÉTUDE***par Raphaëlle Bats*

Le SCD Lyon 1 organise chaque année un voyage d'étude pour son personnel. De leur expérience, nous avons tiré une fiche récapitulative de l'organisation pratique de ces voyages.

Pour faire quoi et qui les organise ?

L'idée générale du voyage d'étude est d'emmener les équipes voir des bibliothèques qui offrent des réponses aux problématiques qui se posent actuellement à l'établissement. Ainsi, en fonction du projet, la responsabilité de l'organisation va changer. En 2008, en pleine rénovation de la bibliothèque principale de Lyon 1, Jean-François Bonin, responsable des services au public a organisé le voyage aux Pays-Bas avec un focus sur des établissements dont la construction récente a permis l'émergence de nouveaux services, de nouveaux espaces, mais aussi de nouvelles organisations de travail interne. En 2009 et 2010, alors responsable du service communication-valorisation, j'ai été en charge de l'organisation de ce voyage avec Amélie Morin-Fontaine, à l'époque chargée de mission formation continue au SCD Lyon 1 et aujourd'hui responsable des collections à la bibliothèque universitaire du Mirail, Toulouse 2. Lié à la formation continue du personnel et à la visibilité de notre établissement, le voyage d'étude ne se centrerait plus seulement sur de nouvelles bibliothèques mais sur des bibliothèques innovantes, notamment en matière d'ou-

tils numériques, outils sur lesquels une formation était déjà proposée en interne à Lyon 1.

Il ne s'agissait donc pas tant de créer un projet commun avec des bibliothèques étrangères que de découvrir d'autres expériences et, par là même, de nous redécouvrir et de repenser nos pratiques.

quel financement ?

Le voyage d'étude est un véritable engagement de l'établissement dans la formation de son personnel. 8 000 euros étaient réservés dans le budget du SCD Lyon 1 sur la ligne « formation continue ». Chaque agent partant participait à hauteur de trente euros pour les catégories C, quarante pour les B et cinquante pour les A.

qui part ?

L'appel à candidature peut être lancé à tout le personnel de la bibliothèque, quels que soient la catégorie, le statut ou l'ancienneté. Le nombre de candidatures dépend de la part du week-end prise par le voyage, de la destination, mais aussi de l'ambiance de travail au sein de l'établissement. Le voyage, concernant toutes les catégories, favorise d'autres échanges avec les collègues ; la hiérarchie, si prégnante dans nos établissements, se dilue face au regard du bibliothécaire étranger, devant lequel nous nous retrouvons tous « bibliothécaire » au sens large. Chacun acquiert alors une légitimité

qu'il peine parfois à obtenir dans l'exercice quotidien de son activité.

où partir ?

Certains établissements sont très connus pour leurs projets ambitieux présentés lors des congrès de l'IFLA ou de LIBER, d'autres nous sont connus par la veille que nous effectuons et la lecture de revues de bibliothéconomie. Dans tous les cas, une consultation des sites Web et des services proposés permet de vérifier l'adéquation entre l'établissement et le projet fixé au voyage d'étude.

La langue n'a jamais été décisive à Lyon 1 pour le choix ; des voyages ont ainsi été organisés à Londres, Barcelone, Amsterdam comme en Suisse. On pourrait penser que les pays non francophones inquiéteraient les collègues, pourtant le voyage en Suisse n'a pas reçu plus de candidatures. Les établissements visités font l'effort de parler lentement en anglais pour être compréhensibles, et parfois font même des présentations en français. Vous pouvez aussi fournir à vos collègues un petit glossaire français-anglais des mots-clés.

quel calendrier ?

Le voyage d'étude était en général prévu du jeudi au samedi en juin lors de la baisse de fréquentation. Dès septembre, le voyage devait être intégré dans le budget de l'année suivante et dans le calendrier des ouvertures des bibliothèques. En effet, il implique la fermeture des annexes et le fonctionnement à flux tendu des bibliothèques principales.

En janvier, les établissements étaient sélectionnés et contactés. Un premier planning était proposé aux collègues qui pouvaient alors candidater par simple email. Le programme et le nombre de candidatures nous permettaient alors de lancer les demandes de devis pour le transport (train ou car selon le nombre de personnes) et l'hébergement (deux personnes par chambre). Par la suite, nous donnions confirmation auprès des établissements du nombre de visiteurs et des heures exactes d'arrivée.

Proposer un mini-guide avec la présentation des bibliothèques, le planning, les adresses des hôtels, des infos sur le change (pour la Suisse par exemple), sur les transports en commun et des petits plus : ce qu'il faut visiter, où il faut manger... s'avère très utile pour la préparation du voyage. Nous avons toujours pris soin aussi de venir avec des cadeaux pour ceux qui nous accueillent : sac, stylos, catalogues d'expositions... et bien sûr quelques brochures sur notre établissement.

et pour ceux qui restent ?

Nous avons expérimenté une année la tenue d'un blog pour raconter le voyage au fur et mesure avec photos à l'appui. Les agents qui participaient au voyage avaient un texte à rédiger sur un thème parmi une liste établie en relation avec le projet du voyage. Cela permettait à la fois un retour sur le voyage, une trace de cette expérience et quelque chose à partager avec ceux qui restaient. Les collègues ont bien joué le jeu de la rédaction et ont vraiment apprécié d'avoir quelque chose à transmettre. En revanche, les

autres ont été moins intéressés par le blog. Il faut dire que la culture du blog, des flux et de la veille n'était pas encore bien intégrée. C'était justement l'enjeu : amener les équipes à manipuler, rédiger, lire et commenter un blog ; seuls les deux premiers objectifs ont été atteints.

Pour conclure, je dirais qu'organiser un voyage d'étude est un moyen à la fois simple et efficace de développer dans une équipe une réflexion sur les bibliothèques, réflexion qui joue beaucoup ensuite dans la prise d'initiative, les

idées et la motivation. Si tous les lieux visités n'offraient pas de véritables ruptures conceptuelles sur les services, les bâtiments, le métier de bibliothécaire, il n'en reste pas moins vrai que chaque visite offre son lot de surprises et de rencontres. Peu importe la destination, le plus important est d'accepter que l'on ait à apprendre des autres et que cela n'est possible qu'en sortant de chez soi.

4

**CONFRONTER DES PRATIQUES :
UN EXEMPLE DE COLLABORATION
SUR LE THÈME DU RÔLE
DES BIBLIOTHÈQUES
DANS LA COHÉSION SOCIALE**

*par
Annie Dourlent*

**2009 : CRÉATION DU SERVICE COOPÉRATION ET RELATIONS
INTERNATIONALES À LA BPI**

+++++

Avant de détailler cet exemple, il convient de le resituer dans le contexte du développement des relations internationales à la Bibliothèque publique d'information (Bpi). Celle-ci a signé des conventions, accords-cadres de partenariat*, avec quelques grandes bibliothèques étrangères : la Zentral und Landesbibliothek (ZLB, Berlin), la Bibliothèque des littératures étrangères (Moscou), la Bibliotheca Alexandrina (Alexandrie), la Queen's Borough Public Library (New York), la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ, Montréal), enfin, dernière convention établie en 2009, la Bibliothèque publique de l'État de Rio de Janeiro. Toutes ces conventions comportent un volet d'accueil des collègues étrangers pour des stages au sein de la Bpi, ainsi que l'accueil réciproque de collègues de la Bpi dans les bibliothèques partenaires¹⁹. Mais elles portent aussi, selon les cas, sur la promotion des ressources francophones à l'étranger, des conseils mutuels sur les ressources électroniques, la coproduction de colloques ou journées d'étude, enfin des collaborations sur des services comme les questions-réponses à distance ou sur des thématiques comme l'intégration sociale, autant de domaines où il s'agit soit de partager des expériences et des réflexions, soit de développer ensemble des actions. Il convient de rappeler que la Bpi conduit également des actions de coopération au niveau national dans ses domaines d'excellence. Citons par exemple le catalogue national des films documentaires, la Mission Lecture

19. Voir l'article d'Annie Dourlent : « Relations internationales et formation professionnelle : le rôle de la Bpi », p. 136.

Handicap, le service de questions-réponses à distance BiblioSésame, les études de publics et de sociologie de la lecture et des bibliothèques, les services d'autoformation, le Consortium d'achat des ressources électroniques en ligne (Carel) ou encore les projets à venir de Web-magazine. Au-delà des services proposés comme des prestations (par exemple, l'achat ou le téléchargement de films documentaires sélectionnés dans le catalogue national) il s'agit, dans la plupart des cas, de collaborer entre bibliothèques pour co-construire de nouveaux services (BiblioSésame) ou des services à destination de public spécifiques (Mission Lecture Handicap).

Pour développer des synergies entre les deux niveaux, national et international, il a été décidé en 2009 de rapprocher les deux services promouvant la coopération entre bibliothèques à la Bpi : le service des relations internationales et la Mission action territoriale. Et, pour première action commune, le nouveau service « Coopération et relations internationales » a monté en 2009 un projet franco-allemand sur un thème prioritaire pour la Bpi : « le rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale ».

UN DOUBLE VOYAGE D'ÉTUDE ET UN ATELIER DE TRAVAIL

+++++

Depuis plusieurs années, la Bpi organise annuellement un voyage d'étude à l'étranger qui associe des agents de la Bpi et des bibliothécaires territoriaux, sur une thématique particulière. Les collègues qui en ont bénéficié ont toujours beaucoup apprécié ces visites, ces opportunités de découvrir d'autres pratiques et l'enrichissement professionnel que cela représentait pour eux. Mais le souhait d'inscrire ces échanges dans la durée a conduit à imaginer un programme comprenant outre le voyage d'étude à l'étranger, le voyage réciproque des collègues en France et un atelier de travail en commun. Ce programme a été élaboré par la Bpi en collaboration avec le BID²⁰, inter-association allemande qui fédère toutes les associations professionnelles de bibliothèques et de centres de documentation, et le Goethe-Institut de Paris. Le thème choisi, qui apparaissait aux

20. Bibliothek und Information Deutschland : < <http://www.bideutschland.de/> >.

organisateurs à la fois prioritaire et fédérateur dans un contexte européen, a donc été la question de la place des bibliothèques dans la cité et de leur rôle pour maintenir et promouvoir la cohésion sociale. La Bpi jugeait également intéressant de tisser des liens dans un pays au rôle important au sein de l'Europe, et moins observé par les bibliothécaires français que les pays scandinaves ou les Pays-Bas, très visités ces dernières années, aussi bien par la Bpi que par diverses associations professionnelles.

Les bibliothèques retenues pour ce projet conduisaient bien évidemment des actions sur ce thème, et ce sont les collègues en charge de services liés aux questions de cohésion sociale qui ont participé à l'atelier et au voyage : en France, outre la Bpi, les bibliothèques de Bordeaux, Cergy-Pontoise, Melun, Paris, Rennes, en Allemagne, les bibliothèques de Berlin, Bochum, Brême, Cologne, Hambourg, Stuttgart. Sans oublier la participation ponctuelle d'un collègue de la Queen's Borough Public Library (New York), alors en stage à la Bpi.

En octobre 2009, deux journées d'échange ont eu lieu à Paris, où les collègues des deux pays ont présenté, à l'ensemble des participants, leurs établissements et les services chargés de l'autoformation et de la formation professionnelle, de l'emploi, de la vie pratique, ainsi que des actions conduites en direction de publics tels que les migrants, ou plus généralement les publics en difficulté. Ces deux journées ont été suivies d'un voyage d'une semaine dans les cinq bibliothèques allemandes. Le voyage retour des collègues allemands, initialement prévu en 2010, a dû être reporté pour des raisons budgétaires et a eu finalement lieu en mars 2011, dans une formule réduite à 3 jours, les visites s'étant limitées à Cergy-Pontoise, Melun et Rennes, avec un temps d'atelier à la Bpi.

Sans entrer dans les détails, puisqu'il s'agit moins ici de faire le point sur la thématique que de présenter la construction d'une réflexion commune, les axes de travail étaient les suivants :

- les services « recherche d'emploi et orientation professionnelle » ;
- les espaces et services d'autoformation ;
- les services aux communautés.

Le voyage d'étude a aussi attiré l'attention des bibliothécaires français sur l'accueil des adolescents et des jeunes adultes, à qui des espaces

spécifiques sont consacrés dans plusieurs des bibliothèques allemandes visitées. Enfin, d'une manière générale, c'est la question du positionnement de la bibliothèque dans la cité qui a été au centre de la réflexion : la volonté de s'inscrire dans la vie locale et citoyenne, d'orienter actions, services et collections de la bibliothèque sur les besoins des usagers, de développer la médiation en s'appuyant sur des partenariats. Une synthèse de ce premier temps de travail est disponible sur le site de la Bpi²¹.

FRANCE-ALLEMAGNE : DE L'INTÉRÊT DE CONFRONTER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

+++++

Cela peut sembler une évidence, mais il faut redire que la confrontation des expériences, des points de vue, des choix dans la mise en œuvre de ces services dans les bibliothèques participantes a été extrêmement riche et a pu infléchir des pratiques. Les préoccupations d'inscrire la bibliothèque dans un projet citoyen étaient partagées, mais les contextes culturels connaissaient bien sûr des différences, et la conception du rôle des bibliothèques différait bien : les bibliothèques allemandes visitées mettaient davantage l'accent sur l'adaptation du service aux usagers, sur des groupes ciblés, au centre de leurs projets, avec une conception élargie du rôle de la bibliothèque, par exemple pour aider à l'intégration des « primo-arrivants », en proposant des ateliers de conversations, des rencontres « multiculturelles » autour de la lecture des journaux, etc. Yoann Bourion, de la bibliothèque municipale de Bordeaux a participé à l'échange franco-allemand et rend compte ainsi de la comparaison des pratiques²² : « Une conception plus large des missions des bibliothécaires... Les activités sociales peuvent paraître surprenantes, à nous bibliothécaires français... Les modes de recrutement sont différents et certaines bibliothèques peuvent engager des personnes au profil "alphabétisation". De plus,

21. < http://www.bpi.fr/fr/professionnels/cooperation/cooperation_internationale/seminaires_internationaux.html >.

22. Yoann Bourion, « La bibliothèque comme lieu de cohésion sociale : compte rendu du voyage d'étude en Allemagne ». [En ligne] < http://www.bpi.fr/fr/professionnels/cooperation/cohesion_sociale/le_role_des_bibliotheques.html >.

les bibliothèques allemandes, même de grandes villes, ont une culture “bénévoles” que nous n’avons pas en milieu urbain... Les bibliothèques cherchent des financements nouveaux. Les sociétés privées ne financent pas l’activité principale mais plutôt des opérations particulières, voire des réhabilitations de bâtiment. Notons que ce type de mécénat est courant en Allemagne, notamment depuis la réunification : des sociétés privées aident des services publics à rattraper le retard en ex-Allemagne de l’Est... et de nombreuses activités liées à l’intégration des populations immigrées sont “sponsorisées” ».

À ce stade, il est important de souligner l’intérêt, dans cet échange, de la comparaison / confrontation de pratiques dans des bibliothèques qui, tout en ayant des contextes, et des approches différents, n’étaient cependant pas très éloignées les unes des autres en terme de moyens. Yoann Bourion dit à ce sujet : « Les bibliothèques publiques allemandes ne diffèrent pas tant que ça des nôtres ; nous n’avons pas ressenti un “fossé” (cf. bibliothèques scandinaves) ; la plupart d’entre elles connaissent des difficultés financières ou de rénovation de locaux. Bien que de manière générale l’approche gestionnaire de la bibliothèque soit plus libérale que chez nous (tarifs, mécénats, best-seller, etc.), nous pouvons dire que la satisfaction de l’usager, “du client” n’est jamais perdue de vue... »

LES RÉSULTATS DU PROJET

À la Bpi, ce projet franco-allemand a relancé la réflexion sur les services ciblés à mettre en place, et a sans nul doute joué un rôle dans la mise en place d’ateliers de conversation à l’espace autoformation, en français, puis en anglais et en espagnol. Le rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale étant un axe prioritaire, un groupe de travail s’est mis en place, associant tous les services concernés – qui avaient participé au projet franco-allemand – et abouti à des propositions de nouveaux services à proposer ou à développer : on peut citer par exemple le partenariat avec France Terre d’asile, qui assure désormais une permanence à la Bpi pour aller au-devant des publics migrants. Ce groupe de travail Bpi est aussi allé, pour alimenter sa réflexion, visiter la bibliothèque de Rennes-métropole « Les Champs libres », qui participait au projet franco-allemand, et tout particulièrement l’espace « Vie du citoyen ». Et, lorsque les collègues

allemands sont venus au printemps 2011, la Bpi a organisé un temps d'atelier pour partager avec eux les évolutions qu'avait favorisées la réflexion commune.

En 2010, il a été décidé de poursuivre la réflexion en centrant le voyage d'étude 2011 sur le même thème, avec la participation à un pré-séminaire du congrès de l'IFLA à Malmö "*Building strong communities: unleashing the potential of public libraries to build community capacity, engagement and identity*", Bâtir des communautés citoyennes fortes : développer le potentiel des bibliothèques publiques à renforcer les capacités, l'engagement et l'identité citoyenne des communautés »²³. La Bpi a d'ailleurs présenté lors de ce séminaire le *workshop* franco-allemand ; au-delà de la thématique présentée, c'est la volonté de travailler ces questions en confrontant les approches dans plusieurs pays qui a éveillé un intérêt particulier chez les participants. Le séminaire comprenait des visites de bibliothèques en Suède, qui ont été complétées pour le groupe français par une journée à Copenhague, centrée sur la visite de deux bibliothèques de quartiers, tout à la fois « centres d'apprentissage », « centres communautaires », « espaces de temps et de dialogue »... Tout un programme !²⁴ Les bibliothèques participant à ce deuxième voyage d'étude étaient les bibliothèques municipales de Brest et de Grenoble, et pour le département du Val d'Oise, la bibliothèque départementale et une bibliothèque représentant l'association « Cibles 95 », qui regroupe les bibliothèques municipales de ce département. L'objectif pour la Bpi, en associant sur un département à la fois l'échelon départemental et l'échelon municipal (ou intercommunal) était de permettre d'alimenter une réflexion collaborative sur un territoire... et l'objectif est atteint puisque la bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a largement répercuté le contenu du séminaire dans des journées d'étude ou de formation²⁵ départementales.

23. La difficulté de traduction en français vient des approches différentes des termes « communauté », dont découle aussi une perception différente du positionnement des bibliothèques.

24. < http://www.bpi.fr/fr/professionnels/cooperation/cooperation_internationale/seminaires_internationaux.html >.

25. Voir la présentation réalisée par la Bibliothèque départementale du Val d'Oise : < http://www.bpi.fr/fr/professionnels/cooperation/cooperation_internationale/seminaires_internationaux.html >.

D'autres suites ont été données à ce projet franco-allemand : la bibliothèque de Hambourg avait en projet la création d'un espace d'autoformation, et les deux collègues en charge de ce projet sont venus visiter les espaces autoformation de la Bpi et de la Bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie, et échanger avec leurs homologues parisiens pour alimenter leurs réflexions. L'espace est désormais ouvert à Hambourg, et, en janvier 2012, ce sont les bibliothécaires de la Bpi qui, prévoyant désormais de restructurer l'espace dans le cadre de son projet d'établissement, seront allés voir la réalisation de leurs collègues de Hambourg.

Les deux groupes de réflexion se sont rejoints lors du voyage retour des collègues allemands, sur le territoire du Val d'Oise. La Bibliothèque d'étude et d'information (BEI), bibliothèque intercommunale, avait participé au premier échange et la Bpi souhaitait donc la faire visiter à nos collègues allemands. Mais au-delà de cette visite, il a semblé pertinent d'organiser une séance de travail regroupant, autour de nos collègues allemands, la BEI mais aussi des participants au deuxième échange en Scandinavie, la BDVO et les bibliothèques municipales du Val d'Oise : le projet d'annexe de la bibliothèque municipale de Cergy-Pontoise, intégrée dans un équipement polyvalent à dimension sociale, a été présenté et un atelier a été organisé pour échanger des points de vue. De cet atelier, on retiendra par exemple une discussion sur les tarifs et la gratuité. Celle-ci était fortement défendue par les collègues français, alors que ce n'était pas un axe de réflexion pour les collègues allemands ; les bibliothèques allemandes pratiquent toutes les inscriptions payantes, voire la tarification de certains services... Comparaison intéressante, qui nous a même amenés à poser la question du faible taux d'inscription dans les bibliothèques allemandes visitées, alors même qu'elles connaissent visiblement une bonne fréquentation en termes de visites. La question de la tarification parfois élevée des services n'est-elle pas en cause ?

CONSTRUIRE DES OBJECTIFS POUR MAINTENIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

+++++

Au final, une dizaine de bibliothèques françaises, et six bibliothèques allemandes ont travaillé sur cette thématique, et, à la Bpi, comme dans les

bibliothèques françaises participant à l'échange, les bibliothécaires ont pu questionner leurs propres pratiques, les conforter ou les faire évoluer. Des documents ont été produits, articles, présentations, comptes rendus, synthèse : ces documents sont disponibles sur le site de la Bpi, sur le site de la BDVO ou au sein des bibliothèques participantes... La Bpi a pour objectif de poursuivre la réflexion, de la mettre à jour, de la garder vivante, mais il ne faut pas nier les difficultés à entretenir la réflexion en commun entre les jalons que constituent les rencontres et les visites entre partenaires. Sans objectif précis, comme une publication ou une journée d'études, les participants ont souvent du mal à consacrer du temps à entretenir l'échange.

Deux projets sont en cours pour continuer la réflexion en commun :

- une journée d'étude à la bibliothèque municipale de Grenoble en 2012, pour restituer les contenus accumulés, faire échanger les différents collègues français ayant participé au travail, tout en donnant une dimension régionale à cette journée ;
- la mise en place d'un blog sur le rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale, auquel tous les participants seraient invités à collaborer, notamment en mettant à jour la documentation sur les services qu'ils font évoluer, les nouveaux programmes. Il reste à assurer la disponibilité d'un « animateur de communauté » pour ce blog, que la Bpi souhaiterait bien évidemment élargir au maximum pour l'enrichir d'autres expériences françaises, et pourquoi pas étrangères...

C'est sur ce souhait de disposer d'un outil d'échange pour continuer la réflexion en commun que cet article se conclura. Loin de poser cette expérience en modèle, la Bpi souhaitait témoigner, en son nom mais aussi au nom des participants aux différentes phases du projet, de l'enrichissement professionnel que permet la confrontation des pratiques, des projets, des expériences au-delà des frontières géographiques et culturelles.

PARTIE II

**PANORAMA D' ACTIONS :
AGIR EN FRANCE,
AGIR À L'ÉTRANGER**

1. LA COOPÉRATION DES BIBLIOTHÈQUES ALLEMANDES, SUISSES ET FRANÇAISES DANS L'ESPACE DU RHIN SUPÉRIEUR
par Suzanne Rousselot

+++++

2. DE L'ACCUEIL DE COLLÈGES ÉTRANGERS AU DON D'OUVRAGES : PARTENARIAT AVEC HAÏTI
par Nathalie Marcerou-Ramel, Clarisse Pradel et Blaise Wilfert-Portal

+++++

ENCADRÉ. LA CHARTE DU DON DE LIVRES
par Raphaëlle Bats

+++++

3. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET FONDS PATRIMONIAUX : L'EXEMPLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON
par Raphaëlle Bats et Monique Hulvey

+++++

4. UN PARTENARIAT CULTUREL BINATIONAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG
par David-Georges Picard

+++++

5. TRAVAILLER AVEC UN CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE : L'EXEMPLE DE BOISSY-SAINT-LÉGER
par Viviane Spotorno

+++++

6. LES 3 J EN AFRIQUE, OU COMMENT TRANSFORMER LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU BURKINA FASO EN MÉDIATHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION
par Jacqueline Bénichou

+++++

7. VALEASE OU LES TRIBULATIONS D'UN ASSISTANT TECHNIQUE « LIVRE ET ÉCRIT » EN ASIE DU SUD-EST
par Jean-Jacques Donard

+++++

8. LA PROFESSIONNALISATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DANS UN CONTEXTE TRANS CULTUREL. PRATIQUES DE BIBLIOTHÈQUES SANS FRONTIÈRES
par Jérémy Lachal

+++++

ENCADRÉ. ACTION INTERNATIONALE ET ÉVALUATION
par Gérald Grunberg

+++++

1

**LA COOPÉRATION DES
BIBLIOTHÈQUES ALLEMANDES,
SUISSSES ET FRANÇAISES DANS
L'ESPACE DU RHIN SUPÉRIEUR**

par
Suzanne Rousselot

*L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble :
elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord
une solidarité de fait. (Jean Monnet)*

C'est sans doute dans les marges, ou sur les marches, ces régions situées aux frontières, que ces « réalisations concrètes » sont les plus faciles et les plus évidentes à mettre en œuvre. Dans la région du Rhin supérieur, au carrefour de deux sphères culturelles importantes en Europe, les échanges transfrontaliers* se sont très progressivement remis en place après la césure des années de guerre. La coopération entre les bibliothèques de lecture publique ne date, elle, que des années 1990. Cette année-là, le directeur de la Fachstelle für das öffentliche Bibliothekswesen de Freiburg¹ en Allemagne (État du Bade-Wurtemberg) est venu rencontrer son homologue de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) du Haut-Rhin pour s'informer sur les bibliothèques alsaciennes. La conclusion de la rencontre fut d'envisager un rapprochement entre bibliothèques allemandes et françaises.

**DE L'INITIATIVE PERSONNELLE À LA CONFÉRENCE TRIPARTITE
DU RHIN SUPÉRIEUR : 1990-2011**

+++++

Du côté alsacien, l'initiative fut appréciée du conseil général du Haut-Rhin, tutelle de la BDP, alors soucieuse de promouvoir le bilinguisme et l'identité alémanique de la région, qui accepte une rencontre à l'Écomusée de Haute Alsace, à laquelle sont également conviés des représentants des

1. Centrale technique d'État pour les bibliothèques publiques : < <http://www.fr.fachstelle.bib-bw.de> >.

bibliothèques suisses. La rencontre donne naissance à un groupe de coopération, qui s'appellera Biblio 3, pour Bibliothèques des trois pays. Dans un premier temps, des voyages de découverte en bus sont proposés par la BDP et la Fachstelle dans les bibliothèques des trois pays, tant auprès des bibliothécaires que de quelques élus et directeurs de la culture. Ces rencontres permettent de comparer les manières de travailler et de se connaître, étape indispensable pour une bonne coopération ; l'initiative rencontre un grand succès.

Bientôt la question d'un fonctionnement plus structuré se pose : la création d'une association internationale, envisagée dans un premier temps, est complexe. Il est donc simplement décidé qu'un président serait élu pour 2 ans par les bibliothèques présentes aux réunions. Ce président pourrait organiser les réunions, coordonner les actions, et représenter le groupe si nécessaire. C'est après quelques années de fonctionnement que le directeur de la culture du Regierungspräsidium de Freiburg propose d'inscrire Biblio 3 en tant que « Groupe d'experts bibliothèques » au sein de la « Commission culture de la Conférence tripartite du Rhin supérieur ». Cette conférence interétatique entre la France, l'Allemagne et la Suisse constitue le cadre institutionnel de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Une quarantaine de groupes d'experts y est répertoriée, qui travaille dans différents domaines, dont la culture. Le fonctionnement de ces groupes est libre, seul un rapport d'activités annuel est demandé.

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL

+++++

Biblio 3 accueille tous les bibliothécaires intéressés dans l'espace méridional du Rhin supérieur, soit du nord de la Suisse, de l'arrondissement de Breisgau-Hochschwarzwald (domaine de compétence de la Fachstelle de Freiburg) en Allemagne et du Haut-Rhin (domaine de compétence de la BDP68). Biblio 3 rassemble aujourd'hui entre trente et quarante bibliothèques selon les projets. L'expérience a montré que la proximité est indispensable pour permettre un fonctionnement efficace, c'est pourquoi Biblio 3 ne regroupe pas les bibliothèques de l'ensemble du territoire du Rhin supérieur. Tous les deux ans, un président est élu par

les bibliothécaires présents aux réunions. Il est alternativement suisse, allemand, français. Le président établit le rapport annuel pour la Conférence du Rhin supérieur, envoie les invitations aux réunions, qui, elles aussi, se déroulent dans les trois pays à tour de rôle, établit les ordres du jour. Un comité de coordination composé par la BDP, la Fachstelle, et les deux bibliothèques cantonales suisses, impulse les projets. Chacun de ces quatre établissements est aussi référent pour les bibliothèques de son pays (ou de son canton en Suisse). Des groupes de travail rassemblent ensuite les personnes intéressées par la mise en œuvre d'un projet particulier. Les langues employées sont l'allemand et le français, même si la présence plus importante de germanophones tend à une plus grande utilisation de la langue allemande. Une traduction immédiate est toujours possible.

LES ACTIONS : FORMATION, PROMOTION, BILINGUISME, SERVICES TRANSFRONTALIERS...

Différents types d'actions sont mis en œuvre, les unes sont dirigées vers les publics, les autres vers les bibliothécaires et leurs tutelles. L'organisation commune de manifestations autour d'un thème permet de concrétiser l'idée d'un réseau des bibliothèques par-delà les frontières pour le public et pour les professionnels.

Actions de formation et d'information

L'objectif est de permettre les échanges entre professionnels et de faire connaître les bonnes pratiques réciproques. Des journées d'études et deux colloques internationaux ont été organisés. Ces colloques font appel à des intervenants de toute l'Europe, interrogent le futur des bibliothèques et présentent des visions d'avenir. La traduction simultanée en français et en allemand est proposée aux participants. Ces journées d'études, ainsi que les réunions de Biblio 3, sont complétées par des visites de bibliothèques récentes. Ainsi, la bibliothèque écologique de Liestal, pionnière depuis quelques années, a suscité de nombreuses visites, y compris d'architectes, de programmeurs et d'élus, et les bibliothécaires de Liestal sont intervenus en France et en Allemagne à l'initiative de Biblio 3. Par ailleurs, les

bibliothèques accueillent des stagiaires des autres pays, enrichissant ainsi leur connaissance du métier.

Actions en direction des tutelles et des institutions

L'objectif est de promouvoir les bibliothèques et de les faire mieux connaître et reconnaître dans le paysage institutionnel. Archimedia, une exposition itinérante réalisée à la fin des années 1990, avec le concours des architectes, avait permis de faire connaître, par-delà les frontières, les dernières réalisations en matière de bibliothèque. L'exposition a circulé dans les trois pays, et a permis d'organiser des soirées débat avec les architectes et les représentants des tutelles sur les bibliothèques et leurs espaces. Un guide des bibliothèques dans la Regio a été édité et distribué dans les trois pays. Enfin, une page Internet sur le site de la commission tripartite renvoie vers une adresse de contact² dans chaque pays.

Actions en direction des publics

L'objectif est de promouvoir la connaissance des voisins et de soutenir les échanges transfrontaliers par la fourniture d'informations ainsi que de documents et de manifestations facilitant le bilinguisme français-allemand. Il est aussi de faire naître ou de consolider un sentiment d'appartenance commune à l'espace transfrontalier rhénan et à l'Europe, par-delà les frontières. La mise en place de « régiothèques » dans un certain nombre de bibliothèques associe le fonds régional et des informations pratiques sur la région (guides de randonnées, annuaires divers, programmes culturels, calendriers de festivités, horaires des transports en commun...) et la presse régionale des trois pays. La mise à jour des régiothèques est organisée par l'envoi régulier des nouvelles parutions par une bibliothèque d'un pays vers les deux autres. Des partenariats permettent l'échange régulier de fonds documentaires, permettant ainsi aux usagers d'avoir accès à des documents dans la langue du voisin. Les communes de Freiburg et de Mulhouse échangent même leurs bibliobus une fois par mois. Des bibliothèques voisines reconnaissent mutuellement les cartes

2. < <http://www.oberrheinkonferenz.org/fr/themes-et-projets/culture/projets/biblio-3/> >.

de lecteurs de pays différents, ainsi font les communes de Rheinfelden en Suisse, et Rheinfelden en Allemagne qui ont aussi un catalogue commun. Cyberregio et Cooltour ont été des projets menés en commun entre des bibliothèques et des collèges de part et d'autre des frontières. Bénéficiant d'un financement Interreg³, ces projets avaient pour ambition d'initier les jeunes à la recherche documentaire sur le thème de la région transfrontalière et de créer ensemble un site Web sur la thématique. Il a associé les collèges et bibliothèques de quatre communes françaises, deux communes allemandes et deux suisses. Des rencontres, des excursions communes et le travail commun sur le site ont créé des liens durables entre enseignants, bibliothécaires et élèves des trois pays.

Un concours photo et une exposition

Un concours de photos proposé aux usagers des bibliothèques a permis de primer les meilleurs clichés de situations de lecture et d'organiser une exposition « lire sans frontières – lesen grenzenlos » présentée successivement dans toutes les bibliothèques qui le souhaitaient. En 2011, quelque 30 bibliothèques ont décliné ensemble le thème « Énergie, l'ère du changement – Energiewende ? » à travers des conférences, des films documentaires, des débats, des soirées contées, des lectures. Une affiche et un dépliant communs distribués dans les trois pays, la circulation d'intervenants par-delà les frontières ont renforcé le sentiment d'un même espace de vie et fait prendre conscience de problématiques communes. Un concours de dessins « Dessine-moi l'énergie du futur », proposé aux jeunes jusqu'à 18 ans, a donné lieu à une exposition virtuelle et à une remise de prix rassemblant les lauréats des trois pays et leurs familles, et permettant aux élus de s'exprimer sur la thématique et sur l'Europe. Les familles présentes ont salué cette occasion d'un déplacement « officiel » dans le pays voisin et la mise à l'honneur « internationale » de leurs enfants.

3. Interreg est un programme européen de subventions accordées à des projets transfrontaliers. Ces subventions sont accordées pour les projets réunissant au moins deux partenaires de part et d'autre d'une frontière européenne.

PROJETS FUTURS ET QUESTION DU FINANCEMENT

Forts du succès de la manifestation de 2011 auprès du public, les bibliothécaires présents à la réunion de bilan ont souhaité renouveler une grande manifestation en 2013. Le thème toucherait à l'habitat et à l'architecture écologiques et déjà 12 collègues se sont inscrits au groupe de travail. La question d'une carte de lecteur commune pour la région a été discutée à maintes reprises. Comme il existe un « Pass musées » donnant accès aux musées de l'ensemble du Rhin supérieur, l'idée semblait séduisante. Il semble cependant aléatoire que le public se déplace dans les bibliothèques comme il le fait dans les musées, en raison notamment de la contrainte du retour des documents. Quant au portail commun d'accès aux catalogues, autre idée souvent débattue, le retour d'expériences quant aux catalogues de chaque région montre que l'utilisation en lecture publique n'est pas si répandue. Enfin, la question du financement de ce type de prestations se pose de façon aiguë. En effet, Biblio 3 ne dispose d'aucun moyen financier en tant que groupe d'experts. Les actions menées jusqu'ici ont été menées grâce à l'engagement personnel des bibliothécaires, qui s'investissent dans les actions transfrontalières en plus de leurs tâches habituelles. Le financement des opérations est pris en charge par les différentes bibliothèques ou par du mécénat, possible pour les bibliothèques suisses notamment. Seules des opérations comme Cooltour ou Cyberregio ont pu bénéficier de financements Interreg. Encore faut-il qu'un porteur de projet accepte de réaliser et de porter un dossier de demande de subvention, une opération très chronophage et pas forcément couronnée de succès.

La coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur progresse parce qu'elle représente un enrichissement pour les bibliothécaires, du point de vue de leurs pratiques professionnelles, mais aussi de leur culture personnelle et de leur usage pratique de la langue du voisin. Pour les bibliothécaires et leurs publics, elle représente une ouverture et une incitation accrue à la fréquentation de leurs voisins et des cultures voisines.

2

**DE L'ACCUEIL DE
COLLÈGUES ÉTRANGERS
AU DON D'OUVRAGES :
PARTENARIAT AVEC HAÏTI**

*par Nathalie Marcerou-Ramel,
Clarisse Pradel
et Blaise Wilfert-Portal*

Le 31 janvier 2011 a été signée entre Bibliothèques sans frontières (BSF) et l'École normale supérieure (ENS) une convention de partenariat fixant la participation de l'ENS au projet de BSF intitulé *Pour que vive la culture haïtienne*. Ce projet comporte trois axes : des livres pour faire le deuil et dépasser le traumatisme ; des espaces culturels pour se reconstruire ; des bibliothèques universitaires pour préparer demain. C'est dans ce troisième axe, qui prévoit notamment la création d'une bibliothèque universitaire centrale de l'Université d'État d'Haïti (UEH), à Port-au-Prince, que la bibliothèque des lettres et sciences humaines et sociales de l'ENS a choisi de s'impliquer, en accueillant dans ses murs des groupes de bibliothécaires haïtiens, venus à la fois pour compléter leur formation professionnelle et pour mener à bien une ambitieuse opération de tri, préalable à un don de collections. Après que le premier groupe a quitté l'ENS, fin juin 2011, l'heure est venue pour les partenaires de tirer un premier bilan de cette opération à la fois humainement passionnante et professionnellement complexe. Force est de constater que ce bilan est contrasté. Il ne saurait donc être question, ici, de donner quelque leçon que ce soit sur LA méthode à mettre en place pour construire et réussir un tel partenariat. Mais, en revenant aux origines de cette collaboration, en décrivant sa mise en œuvre, il semble d'ores et déjà possible d'émettre quelques recommandations tirées de notre expérience pratique et des questions qu'il nous appartient de résoudre avant d'accueillir les prochains groupes.

**UN PROJET DE COOPÉRATION AUTOUR D'UNE COLLECTION
DE LITTÉRATURE ET D'HUMANITÉS**

+++++

Le projet trouve son origine dans l'histoire des collections des bibliothèques de l'ENS, tout particulièrement de la bibliothèque dite Jourdan.

La répartition disciplinaire des sites de l'ENS a fait que cette bibliothèque dispose d'une collection importante de lettres et humanités (100 000 volumes dont 95 % en accès direct), alors que les étudiants de lettres prennent leurs cours rue d'Ulm. Cette situation devenait réellement impossible à proroger à partir du moment où des travaux de rénovation complète du campus à l'horizon 2014 prévoyaient une bibliothèque certes moderne mais de taille limitée dans les futurs bâtiments. Celle-ci devait inévitablement s'alléger de la partie la moins immédiatement centrale de sa collection. Il s'agissait au bas mot de 50 000 volumes, pour une part absents du catalogue informatisé commun des bibliothèques de l'ENS et dont on attendait un taux de recoupement très significatif avec les collections de la rue d'Ulm, puisqu'il s'agissait du cœur même d'une collection de lettres de deuxième cycle universitaire, principalement en français ; l'intégration pure et simple au fonds de la rue d'Ulm requerrait un travail colossal impossible à mener alors que les collections des deux bibliothèques n'étaient pas intégralement rétroconverties et que la place tendait à manquer aussi rue d'Ulm.

Or c'est précisément à cette époque qu'un contact, académique, entre le directeur de la bibliothèque Jourdan et le professeur Patrick Weil, fondateur et président de l'association BSF, a ouvert une perspective inédite. Au cours d'une discussion sur d'autres sujets, fut évoquée la possibilité d'un don d'ouvrages en double ou triple dans la collection de la bibliothèque Jourdan pour soutenir le développement de l'association et ses efforts pour offrir des collections classiques aux bibliothèques francophones d'Afrique et des Caraïbes. Jérémy Lachal, directeur de BSF, mandaté par Patrick Weil, se saisit rapidement et efficacement du sujet, et dès l'automne 2009 une première extraction de 4500 volumes au bénéfice de l'association avait pu être effectuée. Dès cette époque, le directeur de la bibliothèque Jourdan avait pu indiquer que la bibliothèque aurait à se défaire d'une part très importante de ses collections, dans un avenir proche, et qu'il était possible d'envisager une coopération durable.

La perspective de BSF, passé ce premier don en forme de galop d'essai, fut donc de travailler à un projet de beaucoup plus grande ampleur. L'association, par sa taille, par son articulation étroite avec le monde universitaire – Patrick Weil est un spécialiste de niveau international

des questions d'immigration et d'histoire de la nationalité – et par l'ampleur de ses projets, correspondait bien aux besoins de l'ENS et de ses bibliothèques : il était possible d'envisager un projet de don à grande échelle, à concurrence des 50 000 ouvrages concernés à Jourdan, et dans la perspective d'un développement de bibliothèque universitaire. L'idée est même assez rapidement apparue d'associer à ce don de collections dûment inventoriées et cataloguées de Jourdan des collections de dons faits aux bibliothèques de l'ENS, et surtout à la bibliothèque des lettres et sciences humaines de la rue d'Ulm. C'étaient potentiellement plusieurs dizaines de milliers d'ouvrages qui se trouvaient ajoutés à l'ensemble des collections de Jourdan, et pour une part d'ailleurs des ouvrages plus aisés à traiter dans la perspective d'un don à une institution universitaire de pays en développement, puisque jamais intégrés à nos collections.

L'un des axes prioritaires des opérations de BSF visait alors l'aide à la structuration d'ensemble de la chaîne du livre en Haïti, en allant jusqu'à la conception d'une bibliothèque universitaire de qualité et d'importance pour l'UEH, à Port-au-Prince, de nombreux contacts avaient d'ores et déjà été noués, et plusieurs opérations ponctuelles menées à bien. La rencontre de ces projets haïtiens, plus mûrs que ceux qui concernaient le Sénégal, avec les préoccupations des bibliothèques de l'ENS, a donc abouti à la préparation d'un projet qui articulait un don massif d'ouvrages, une formation sur place de bibliothécaires haïtiens et, à la fois au nom d'un principe de réciprocité et de coopération équilibrée, mais aussi pour compléter les formations reçues par des mises en œuvre pratiques sur des fonds complexes, le tri par ces mêmes bibliothécaires haïtiens des collections susceptibles d'être données.

L'opération visait précisément à établir non pas seulement une relation de don et d'assistance mais aussi une relation de collaboration : les bibliothèques de l'ENS avaient les ouvrages et pouvaient apporter soutien et logistique pour des formations, mais elles manquaient de forces vives pour procéder aux tris, aux sorties d'inventaires et aux relocalisations qu'impliquerait une reconfiguration « propre » et dans les formes des collections de leur section de sciences sociales ; de leur côté, les bibliothécaires de l'UEH, relayés par BSF, pouvaient s'investir dans des opérations de ce genre, et recherchaient des ouvrages en grand nombre et des

formations de qualité. Le principe de réciprocité, au moins partielle, était tout à fait essentiel, et il avait justement paru particulièrement satisfaisant non seulement à BSF mais aussi à des acteurs haïtiens de l'opération, qui y voyaient justement une relation susceptible d'échapper quelque peu aux apories inévitablement teintées de néo-colonialisme des projets d'assistance et de développement.

DE LA CONVENTION AU CHANTIER DE TRI DES COLLECTIONS

+++++

Le terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince est intervenu à ce moment de la réflexion commune, et il n'a fait tout d'abord qu'accroître la volonté, de part et d'autre, de s'investir dans cette opération. Il fallait donc s'atteler à la rédaction d'une convention détaillée, pour donner consistance au projet. La convention signée début 2011 par l'ENS et BSF a fait, en amont, l'objet de nombreuses réunions de préparation et prévoit en détail la mise en œuvre du partenariat. Le stage des bibliothécaires haïtiens en France se divise en trois grandes parties : des formations bibliothéconomiques, des visites de bibliothèques et les tâches de vérification et de tri des collections de la bibliothèque de Jourdan. L'accueil des bibliothécaires de l'UEH dans les bibliothèques de l'ENS permet de leur proposer des formations continues dans leur spécialité, formations dispensées par les organismes adéquats tels que Mediadix, l'Urfist de Paris, l'Adbs ou l'enssib. Enfin, une campagne de communication a été évoquée autour du projet, organisée au plus haut niveau de l'ENS, avec, par exemple, l'accueil d'un colloque sur la littérature francophone d'Haïti, engageant également d'autres institutions telles que l'Agence universitaire de la francophonie. La convention prévoit que les bibliothécaires haïtiens travaillent dans un premier temps au tri et à l'extraction partielle des collections de littérature et beaux-arts de la bibliothèque Jourdan et dans un deuxième temps au tri et à l'extraction partielle des collections des dons de la bibliothèque Ulm-lettres et sciences humaines stockées en sous-sol. Des réunions d'étapes régulières entre les stagiaires, les bibliothécaires de l'ENS et BSF, rythment la durée du stage et valident les étapes de travail et le calendrier des formations.

La difficulté des opérations de tri liées à ce partenariat tient en grande partie à l'état des catalogues des bibliothèques de lettres et sciences humaines et sociales de l'ENS, qui, rappelons-le, ne sont pas totalement rétroconvertis. Il était donc difficile d'avoir une vision d'ensemble cohérente sur les deux fonds, enrichis qui plus est selon des politiques documentaires parfois divergentes au cours de leur histoire. Les bibliothécaires haïtiens ont donc pour mission de trier les ouvrages absents du fonds de la bibliothèque d'Ulm-Lettres et sciences humaines des ouvrages doublons de ces fonds littéraires, ces derniers faisant l'objet d'un don à BSF en vue d'une intégration aux fonds de la bibliothèque de l'UEH. Afin de préparer au mieux l'encadrement technique des opérations de tri, il a fallu choisir un premier ensemble de cotes ; le choix s'est fait par défaut au vu du peu de réponses proposées par le coordinateur des bibliothèques de l'UEH avant l'arrivée de ses collègues en France. Les premiers fonds retenus pour le tri furent les cotes d'histoire et critique littéraires françaises d'une part, et d'histoire de l'art et d'archéologie, d'autre part. Ce choix fut fait également sur des critères de traitement bibliographique puisque ces deux sections de cotes étaient rétroconverties. Pour faciliter le travail, la bibliothèque a fermé l'accès public à ces fonds. Elle a donc organisé une campagne de communication à l'adresse, d'une part, des équipes des personnels des bibliothèques de l'ENS, et, d'autre part, des lecteurs de la bibliothèque Jourdan, lecteurs qui se sont parfois inquiétés du sort des collections de la bibliothèque des Jeunes filles, tout en approuvant la démarche de don mise en place par l'ENS.

Bien que l'ENS ait eu connaissance de l'identité des personnes arrivant en France en mars, les équipes des bibliothèques ne savaient rien du profil professionnel des bibliothécaires, si ce n'est la spécialité choisie par ce premier groupe pour ses formations, à savoir le traitement bibliographique. L'ENS s'est toutefois attachée à organiser au mieux leur accueil dans ses locaux : les démarches administratives furent bien préparées en amont et des bureaux leur furent attribués à la bibliothèque Jourdan, au sein même des personnels, malgré la forte occupation des espaces professionnels. Les cinq bibliothécaires ont effectué les tâches de tri avec grande efficacité et souci de bien faire, sur une durée d'environ 5 semaines de travail par personne sur les collections de la bibliothèque Jourdan. Par

contre, elles n'ont pu achever toutes les procédures et réellement sélectionner les ouvrages qui auraient pu intégrer les collections de leur future bibliothèque. Elles ont vérifié et trié sur catalogue plus de 9400 volumes et ont repéré environ 5400 ouvrages pouvant rejoindre les collections de la future bibliothèque universitaire centrale de l'UEH. Ce chiffre est assez décevant, d'une part au regard des attentes que l'on avait sur le taux de recouvrement entre les deux bibliothèques de Jourdan et d'Ulm, et, d'autre part, en termes de rendement pour BSF et les bibliothécaires de l'UEH. Ce premier bilan, complété par les retours des bibliothécaires haïtiens et ceux des équipes de l'ENS, conduit désormais l'ensemble des partenaires à réfléchir aux possibles aménagements de leur collaboration.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION : ÉCUEILS ET FACTEURS DE SUCCÈS

+++++

Nouer un partenariat avec un pays aussi marqué par la tragédie que peut l'être Haïti nécessite de placer les aspects humains au cœur du dispositif. Il est cependant très difficile de prendre la juste mesure des conséquences, variables sur chaque individu, mais ô combien présentes, d'un événement aussi traumatisant que le tremblement de terre de janvier 2010, de prévoir ce que sera la capacité d'adaptation des bibliothécaires haïtiens à la vie quotidienne en France, d'évaluer le degré de sensibilisation de chacun au projet, sans contact direct préalable. Il s'est avéré impossible d'envisager l'éventail des situations personnelles auxquelles nous avons été confrontés : difficultés du groupe à travailler dans des espaces situés en sous-sol, à prendre le métro ou le RER pour se déplacer, à s'adapter aux conditions climatiques, à supporter l'éloignement familial... Des connaissances plus approfondies sur l'organisation sociale, ethnique, religieuse du pays nous auraient peut-être permis de décrypter certains aspects du fonctionnement du groupe et les tensions qui ont pu se faire jour, entre ses membres comme avec les équipes. Les réunions de bilan régulières, absolument nécessaires, ne permettent pas toujours d'identifier les difficultés rencontrées par les bibliothécaires, qui peuvent ne pas se sentir autorisés à exprimer leurs avis ou leurs critiques. La notion de volontariat, déterminante pour la réussite d'un tel projet, est également difficile à apprécier à

distance : l'ENS a pu constater que certains membres du premier groupe n'étaient, en réalité, pas volontaires. Autre facteur humain d'importance : il convient de préparer l'ensemble des équipes des bibliothèques au projet, pas uniquement celle qui sera chargée d'encadrer le partenariat. Développer une culture de coopération dans un établissement pris par ses propres échéances, parfois très lourdes, peut sembler une gageure. De cette analyse, la direction des bibliothèques de l'ENS tire trois enseignements : elle souhaite désormais s'assurer que les groupes suivants seront effectivement composés de volontaires et, en accord avec BSF, réduire la durée de leur séjour de quatre à trois mois. Elle s'efforcera également de travailler à une meilleure intégration des bibliothécaires haïtiens à ses propres équipes.

Le succès du projet suppose donc la mise en place d'une organisation matérielle sans faille, permettant aux stagiaires de souffrir le moins possible de l'immense décalage qui peut exister entre leur pays d'origine et la France. La convention de partenariat prend en compte un certain nombre d'éléments matériels : frais de voyage, hébergement dans le cadre d'un accord entre BSF et La Cité internationale, restauration à tarif préférentiel dans les restaurants de l'ENS. Il est indispensable de vérifier, en outre, que le *per diem* octroyé sera suffisant, qu'ils disposeront d'une assurance-maladie adéquate pour couvrir des frais médicaux parfois élevés et de s'assurer qu'ils arriveront en France avec des vêtements adaptés ou qu'ils auront les moyens d'en acquérir sur place. Des difficultés rencontrées avec notre premier groupe, arrivé à Paris en tenues de plein été au début du mois de mars et dont un des membres a par ailleurs connu des problèmes de santé importants, BSF a conclu à la nécessité d'améliorer les moyens financiers et la couverture sociale qui seront accordés aux prochains groupes.

Au-delà des questions matérielles, il est nécessaire de s'entendre sur le contenu même de la coopération et d'identifier les éventuels malentendus qui pourraient mettre en péril le bon déroulement du projet. Malgré la précision de la convention de partenariat et le soin que BSF et l'ENS ont mis à l'élaborer, nous avons pu constater que le premier groupe reçu en France ignorait tout du travail qu'il était venu réaliser à la bibliothèque de Jourdan : non seulement il n'a pas adhéré à ce projet, mais il n'en a pas

compris les objectifs, estimant qu'il était venu en France pour se former et effectuer un « stage pratique » au sein des équipes de l'ENS. Trouver un équilibre entre le projet individuel des bibliothécaires et le chantier collectif d'ampleur dans lequel l'ENS a le sentiment de s'être engagée est alors devenu difficile et le reste à ce jour. Une première conclusion s'impose : lorsqu'il s'engage dans ce type de partenariat, l'établissement d'accueil doit trouver les moyens de s'assurer de l'information donnée aux stagiaires et de leur adhésion au projet.

Il est également indispensable de valider ensemble l'organisation du chantier, la composition des groupes, leur structuration interne et leur relation, durant le stage, avec leur établissement d'origine et leur établissement d'accueil. Sans peser sur le recrutement des volontaires, l'ENS souhaite désormais éviter d'accueillir, pour traiter de collections littéraires, des collègues travaillant dans des bibliothèques scientifiques. La convention de partenariat prévoit l'encadrement de chaque groupe par un bibliothécaire de l'UEH, qui doit assumer la responsabilité de l'équipe. Ce statut de coordinateur, son autorité sur ses collègues, sa capacité à véritablement organiser et recadrer le travail si nécessaire, sont cependant difficiles à imposer lorsqu'ils n'ont pas été définis préalablement. Peu avant la fin du premier stage, nous avons constaté que le coordonnateur des bibliothèques de l'UEH en Haïti ne reconnaissait pas au coordinateur des stagiaires de compétences en matière de tri des collections : ceci laisse peu d'autonomie aux groupes et peu d'autorité scientifique au coordinateur. Dans un tel contexte, il devient également complexe de bien positionner l'encadrement des équipes en France : nous avons prévu, par convention, un encadrement technique. Peut-être faudra-t-il désormais mettre en place un encadrement hiérarchique ?

Enfin, l'ENS n'a constaté que fin 2010 qu'aucune réflexion sur la politique documentaire de la future bibliothèque centrale n'avait encore été conduite en Haïti. Elle aurait sans doute dû, alors, renoncer à accueillir le premier groupe avant d'avoir obtenu des réponses à des questions qu'elle jugeait fondamentales et qu'elle n'a pas manqué de poser : quels seront les publics-cibles de la future bibliothèque ? Quelles seront les disciplines couvertes ? Quels seront les niveaux d'étude desservis ? Et, en corollaire, quelles collections les bibliothécaires haïtiens viennent-ils rechercher en

France ? Ces questions, entières à ce jour, fragilisent le chantier de tri. La réflexion s'engage sur le sujet en Haïti, avec le concours de BSF. Il sera nécessaire que les prochains groupes arrivent avec des éléments de réponse : l'ENS pourra aider à les mettre en pratique, mais elle ne souhaite pas se substituer à l'UEH pour les faire émerger.

PRENDRE LE TEMPS DE FAIRE ÉVOLUER LE PROJET

+++++

On l'aura compris : un tel projet impose de ne rien laisser au hasard, de formuler au préalable toutes les questions qui peuvent se poser, aussi bien sur le plan humain et matériel que bibliothéconomique et scientifique, de s'assurer de tout, y compris et surtout des évidences. On évitera toute médiation, quelle qu'en soit la qualité, dans la validation des éléments constitutifs du projet : contenu et objectifs, environnement de travail, tâches techniques, constitution des groupes. Ainsi, il a manqué à l'équipe en charge du projet un déplacement en Haïti, qui aurait permis d'arrêter sur place les axes de la coopération, de participer à la sélection des volontaires et de leur présenter le partenariat. Elle a, certes, reçu le coordinateur des bibliothèques de l'UEH en mai 2010, mais de nouvelles visites seraient nécessaires, afin qu'il puisse se rendre compte sur site des conditions de travail offertes à ses collègues et qu'une discussion s'engage avec lui sur ses attentes en matière de politique documentaire. Il est également indispensable, quoique difficile, de mettre en place un système d'échanges réguliers avec l'établissement d'origine des stagiaires, en restant conscient du fait que le moindre problème matériel, organisationnel ou politique sur place pourra avoir des conséquences sur la fluidité et l'efficacité de ces échanges. BSF et l'ENS ont à cœur de mener à bien ce projet de partenariat et sont prêts à prendre le temps nécessaire pour y parvenir. Les deux institutions ont récemment décidé, d'un commun accord, d'en suspendre la mise en œuvre jusqu'à début 2012, afin d'en clarifier, avec l'UEH, les objectifs, les attendus et les contenus. Un rapport d'étape a été rédigé par Jérémy Lachal, rapport qui a été soumis à l'UEH comme à l'ENS pour analyse. Le projet devrait évoluer, dans les mois à venir, vers un partenariat tripartite BSF/UEH/ENS, ce qui supposera de revoir la convention qui le sous-tend.

ENCADRÉ**LA CHARTE DU DON DE LIVRES***par Raphaëlle Bats*

En 2008, une association professionnelle (ABF), des associations de solidarité autour du livre et des bibliothèques (La Joie par les Livres, Biblionef et Culture et développement), une maison d'édition (France Édition) et des institutions (la BnF, la DLL – ministère français de la Culture et de la Communication) ont rédigé une charte du don de livres. Cette charte a ensuite été signée par des institutions ou organismes de différents pays francophones (pour exemples le Cameroun, la République de Guinée, le Togo ou Haïti) et en France par différentes associations (ADIFLOR, ADPE, le Haut conseil de la francophonie...) puis a été déposée sur le portail de l'Unesco.

Le don peut paraître une solution idéale avec, d'un côté, un surplus de documents et de l'autre, un manque cruel d'ouvrages pour développer l'écrit, l'éducation et l'accès de tous à la culture. Mais donner n'est pas anodin. Pour les bibliothèques françaises, la question du don est souvent posée dans les moments de grands désherbages. Mais ce dont on se sépare est-il réellement bon à donner ? En d'autres termes, si le document est obsolète pour la France ne l'est-il pas aussi pour un pays d'Afrique ? Pour répondre à cette question, la charte affirme plusieurs principes devant présider à chaque nouveau projet de don : connaître et associer l'organisme partenaire à toutes les étapes du programme ; préférer la qualité à la quantité ; approfondir la connaissance des lectorats à servir ; encourager le

développement d'une culture de l'écrit ; et dans le cas de donation en ouvrages neufs, collaborer autant que possible avec les éditeurs et les libraires des deux pays concernés et contribuer à la production locale d'ouvrages en soutenant la production artisanale d'ouvrages à faible tirage.

En dix-huit articles, la méthodologie du don respectueux des besoins locaux se dessine. Outre la définition du programme, trois grands ensembles sont spécifiés : l'approvisionnement et la sélection des ouvrages, le transport et la réception et enfin le suivi de l'action. On notera d'une part l'importance claire de concevoir le don comme un travail de coopération et non pas comme un acte unilatéral où le donneur n'a que peu de contact avec le receveur. Là, le projet se construit à deux voix, permettant à chacun de clarifier ses besoins ou ses moyens. On remarquera d'autre part que l'évaluation est anticipée dès le montage du projet offrant ainsi à celui-ci de plus fortes chances de se réaliser et de se pérenniser.

On ne saurait aujourd'hui mener un projet de don de livres sans une connaissance de cette charte qui, si elle ne correspond peut-être pas à toutes les situations, offre cependant une idée claire des méthodes pour réussir cette coopération.

La charte est disponible sur le site de Culture et développement :

< <http://www.culture-developpement.asso.fr/site/La-Charte-du-don-de-livres> >.

3

**COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET FONDS PATRIMONIAUX :
L'EXEMPLE DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE LYON**

*par Raphaëlle Bats
et Monique Hulvey*

La bibliothèque municipale de Lyon (BML)⁴ est la plus grande bibliothèque publique de province. Son fonds patrimonial est particulièrement remarquable aussi bien en termes de contenu que d'accessibilité et la BML a une politique de valorisation diversifiée qui inclut diverses communications, expositions, heures de la découverte, aussi bien que la numérisation des ouvrages qui permet de communiquer efficacement les contenus, même spécifiques comme les marques de provenance rencontrées dans les volumes. Enfin, la BML a développé une activité internationale et associative en promouvant l'ouverture du patrimoine au plus grand nombre et sa valorisation. Nous verrons dans cet article combien l'activité internationale est avant tout affaire de volonté et de réseau et comment les actions internationales, conventionnées ou non, par la visibilité qu'elles offrent à l'établissement, ont une dimension politique.

**DES PROVENANCES À LA RECONSTITUTION
DES BIBLIOTHÈQUES**

+++++

Alors que la BML participe depuis toujours à des actions de valorisation multiples, depuis une dizaine d'années elle est devenue particulièrement active au sein du Consortium of European Research Libraries (CERL)⁵, dont l'objectif premier est de mettre en réseau les collections patrimoniales de manuscrits et d'imprimés des bibliothèques européennes de recherche, parmi lesquelles en France, les grandes bibliothèques municipales. La BML y est représentée au comité exécutif par Monique Hulvey, responsable du catalogue des Fonds patrimoniaux. La participation à un

4. < <http://www.bm-lyon.fr> >.

5. < <http://www.cerl.org/web/> >.

tel réseau facilite le contact avec des collègues aux prises avec les mêmes questionnements mais permet aussi de redéfinir ces interrogations dans un contexte plus large et un paysage plus global. De plus, au-delà de la rencontre et des échanges, cette activité favorise une réelle dynamique en fédérant les initiatives autour de ce patrimoine commun.

Ainsi, lorsqu'en 2001 la BML a lancé sa base de données sur les provenances des anciennes collections lyonnaises, cette initiative a naturellement trouvé un écho au sein du réseau du CERL. Ce projet déterminant pour la BML correspondait aux missions du CERL de mettre en avant l'histoire des collections et de rendre plus vivant l'héritage européen au-delà des frontières. Pour la BML, il s'agissait de diffuser plus largement les fonds anciens, dont l'audience restait malgré tout restreinte, auprès d'un public plus large, tout en montrant combien l'histoire des collections conservées à Lyon est imbriquée à l'histoire de la ville et à son rayonnement.

Depuis, la recherche sur les provenances des collections anciennes s'étant considérablement développée, le CERL inclut dans son portail en ligne, le CERL Thesaurus, des données de provenance ou d'histoire des exemplaires en plus de l'histoire des imprimeurs et des caractères. C'est une nouvelle vision de l'héritage européen qui s'est ainsi diffusée au sein du réseau et le portail du CERL joue le rôle d'outil fédérateur dans lequel chaque établissement peut gratuitement ajouter ce type de fichiers.

La compétence et l'expérience de la BML en la matière lui ont donné l'opportunité d'être mandatée par le CERL pour partager avec des collègues européens aussi bien l'importance des données présentes dans les notices que des exemples de valorisation dynamique de ces données. Monique Hulvey a ainsi eu l'occasion en Russie, en Croatie ou en Allemagne de présenter cette expérience et d'échanger sur les pratiques de la BML. Ce travail effectué à Lyon promeut en effet l'idée qu'une réflexion sur l'histoire des collections est à mener même si les moyens financiers ne sont pas toujours présents pour monter des projets ambitieux. Il s'agit là aussi de penser à la mise en avant de ce patrimoine vivant et à son avenir.

Ces premières rencontres ont ensuite débouché sur des échanges réguliers, des visites, des accueils de stagiaires. Des projets passionnants voient actuellement le jour en République tchèque où la bibliothèque du

Musée national de Prague, celle de l'Université Charles et de l'Institut national vont créer un portail d'histoire du livre incluant la mise en ligne des provenances de leurs collections. Beaucoup d'autres programmes de ce type fleurissent, reflet de longues traditions de recherche, comme dans les bibliothèques anglaises, celles d'Oxford notamment, qui très tôt ont formé le projet de mettre en ligne ces informations.

Le développement de ces recherches implique de travailler sur un thésaurus de termes adaptés à la description des marques rencontrées dans les ouvrages. Alors qu'un Thesaurus en anglais a été publié par l'Association of College and Research Libraries (Chicago, 1988), il n'en existe pas en français. La BML a donc constitué localement une liste de termes en fonction des marques de provenance à décrire. Par ailleurs, la bibliothèque de Weimar rédigeait un thésaurus en allemand. Via le CERL, ces travaux ont été l'occasion de nombreux contacts entre les deux établissements et les termes allemands comme les termes anglais correspondants ont pu être ajoutés à la base de la BML, ce qui permet chaque mois, à plusieurs dizaines de spécialistes de rechercher ces données en anglais ou en allemand.

Enfin, un groupe commun LIBER et CERL a été créé autour du patrimoine. Il a pour mission de réfléchir à l'avenir du patrimoine en Europe. Là encore, la participation au sein de ce réseau élargi facilite largement les échanges et les partages d'expérience. Un projet fédérateur a ainsi été lancé, relayé au niveau lyonnais par le Centre de recherche en histoire du livre Gabriel Naudé, autour de la reconstruction virtuelle des bibliothèques historiques. Florus, la bibliothèque carolingienne lyonnaise pourrait bénéficier de cette dynamique internationale de reconstruction de bibliothèques locales. Pour ce type de reconstruction, parallèlement à la participation à des réservoirs numériques, chaque établissement a aussi la possibilité d'exporter une bibliothèque numérique qui lui serait propre.

LE PARTAGE DES EXPERTISES : FORMATS ET ÉCHANGES DE DONNÉES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

+++++

Outre ce travail au sein du réseau du CERL, la BML est fortement engagée dans la réflexion internationale sur les formats communs pour les

traitements bibliographiques. Après avoir longtemps réfléchi aux spécificités culturelles, en particulier, à la question des langues, les institutions comme les associations dialoguent beaucoup sur les formats d'échange. Ainsi, on retrouve engagés sur ces réflexions l'IFLA et sa branche Rare Book and Manuscript Section (RBMS), LIBER qui en a fait le cœur de sa mission « bibliothèques : acteurs du savoir », Europeana et sa bibliothèque numérique, le CERL pour les bibliothèques patrimoniales... Sur ce plan, il faut reconnaître que la coopération internationale est en grande mutation. Ainsi, le ministère de la Culture en France a demandé à l'Incunable Short Title Catalogue (ISTC) et au Gesamtkatalog der Wiegendrucke (GW), un autre grand catalogue d'incunables, de venir présenter leurs travaux et leur expérience en France pour insuffler une dynamique de réflexion internationale. Si pendant longtemps des barrières techniques, linguistiques, logistiques ont empêché cette mise en commun, aujourd'hui le développement du Web, l'amélioration de la visibilité et les échanges dans les associations permettent de mieux connaître les autres bibliothèques du monde et de partager des initiatives.

La BML a travaillé dès et depuis 2003 en XML avec la DTD Description Archivistique Encodée (EAD), en engageant fortement dans ce projet l'équipe informatique et en formant plusieurs dizaines d'agents. Cette implication précoce de la BML est aussi un des éléments qui lui permettent de partager son expérience et d'échanger avec les collègues au niveau international.

COOPÉRATION ET PARTENARIATS : UN ENJEU CULTUREL ET POLITIQUE

+++++

Par ailleurs, la BML a intégré son fonds de manuscrits médiévaux dans Europeana. Elle fait partie aussi d'un groupe de bibliothèques qui font numériser leurs fonds par Google et leurs notices sont toutes dans le catalogue Worldcat d'OCLC qui reste, à ce jour, la seule instance permettant de localiser les livres dans le monde entier. Le réseau d'OCLC qui comprend les grandes bibliothèques spécialisées du monde entier est ainsi utilisé par la BML pour identifier et cataloguer les documents complexes, tels que par exemple, les collections chinoises et les éditions hébraïques anciennes. Ce catalogue commun facilite donc le partage des expertises. Le réseau

fonctionne ainsi en donnant accès aux notices des autres bibliothèques et en permettant, à tous ceux qui veulent et peuvent corriger leur catalogue, de le faire.

La bibliothèque dispose aussi de collections chinoises contemporaines considérables. Une convention a été rédigée avec la bibliothèque municipale de Shanghai ainsi qu'avec celle de Canton. Cet accord a permis l'accueil de collègues chinois à Lyon pour des stages d'environ deux à six mois et le déplacement de collègues lyonnais à Shanghai. La convention avec Canton a favorisé un échange d'expositions lors de l'année de la Chine en France. La mise en place de ces conventions est assez révélatrice de l'enjeu politique de la bibliothèque en tant qu'établissement culturel de la ville. Certes, la BML a développé un fonds chinois remarquable qui pouvait être l'occasion d'un partenariat avec des bibliothèques chinoises, mais l'obtention d'un financement et le soutien de la municipalité n'ont été possibles que parce que la ville de Lyon avait développé des relations internationales fortes avec Shanghai.

La BML mène d'autres actions internationales importantes autour de son fonds patrimonial. Il peut s'agir de prêt d'ouvrages pour des expositions à l'étranger, d'accueil de stagiaires étrangers à la BML ou d'agents de la BML dans des bibliothèques partenaires, d'organiser des séminaires internationaux sur l'histoire du livre (en partenariat avec l'Institut d'histoire du livre), de visites de délégations de bibliothécaires étrangers que la proximité géographique avec l'enssib facilite.

L'implication de la BML au sein des associations internationales montre combien un tel engagement est bénéfique à l'établissement en termes de visibilité. Cela implique de s'appuyer sur les compétences, les idées et les initiatives des équipes, mais aussi de favoriser parmi celles-ci la prise de parole dans les associations et la présentation des projets et des travaux. La participation à des problématiques internationales est à la fois valorisante pour l'établissement et lui permet aussi de bénéficier des savoir-faire de la communauté bibliothéconomique internationale. Enfin, les actions que l'on veut pérenniser nécessitent des conventions et des financements et ceux-ci seront d'autant plus faciles à obtenir que les projets trouvent leur justification dans la politique internationale de la ville.

4

par David-Georges Picard

UN PARTENARIAT CULTUREL BINATIONAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

Aux côtés de l'échange d'informations professionnelles et de l'échange de documentation, la démarche culturelle commune est, actuellement, l'une des formes relativement immédiates, voire évidentes, de la coopération internationale des bibliothèques. Élaborée et pensée à l'aune de la politique générale de développement de l'établissement, la démarche culturelle de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU), première bibliothèque de l'enseignement supérieur en France, se veut ambitieuse, notamment par le biais d'expositions d'envergure régulièrement réalisées en étroite collaboration avec des partenaires étrangers. Nous verrons comment et pourquoi a été bâti un projet international d'action culturelle. Outil de rapprochement, la politique d'action culturelle constitue en effet une expression du partenariat qui peut, plus tard, cheminer vers d'autres opérations de coopération. Il existe bien entendu différentes formes d'action culturelle (programmation événementielle, expositions quelle qu'en soit la forme, etc.), nous nous intéresserons ici exclusivement à l'exposition de documents originaux qui recouvre l'ensemble des étapes de la coopération culturelle à l'international.

NAISSANCE D'UN PARTENARIAT : DE L'IMPORTANCE DU STATUT DES ÉTABLISSEMENTS

+++++

Le projet, fructueux, avec la bibliothèque régionale du Bade-Wurtemberg à Stuttgart (WLB)⁶ est, en ce sens, exemplaire : amorcé il y a près de dix ans, s'appuyant sur une démarche d'action culturelle concertée et ayant suscité la signature d'une convention le 12 novembre 2008, cette coopération

6. Württembergische Landesbibliothek : < <http://www.wlb-stuttgart.de/> >.

vivace compte désormais parmi les orientations politiques de la BNU et offre la perspective de projets ultérieurs. La construction d'une coopération prend sensiblement appui sur la nature juridique des partenaires. De fait, un statut comparable permet *a priori* une relation d'égalité favorable à l'élaboration d'un projet commun. Dès 2003, un premier jalon a ainsi été posé avec la WLB⁷. La nature juridique différente des deux bibliothèques mais surtout les systèmes politiques différents ont représenté, toutefois, un obstacle à la signature rapide d'un accord. Il a été, en effet, délicat de trouver des signataires de niveau protocolaire équivalent. Côté français, la BNU⁸ étant un établissement public national, la signature devait être ministérielle. Côté allemand, la WLB, placée sous la tutelle de l'État du Bade-Wurtemberg et, plus précisément, du ministère de la Recherche, des Sciences et des Arts ne pouvait *a priori* faire dépêcher un ministre de l'échelon fédéral. Finalement, la convention fut notamment signée, pour le niveau national, par le Recteur de l'Académie de Strasbourg, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et alors président du Conseil d'administration de la BNU et le Consul général d'Allemagne à Strasbourg, représentant le ministère allemand fédéral des Affaires étrangères.

Quelle que soit la bibliothèque – municipale, départementale de prêt, universitaire – et dans la mesure où celle-ci n'a pas antérieurement procédé à l'instauration d'autres relations, la recherche de partenaires

-
7. Initiative du Goethe Institut, l'établissement d'une coopération historique entre la Bpi et la ZLB le 7 février 2003 à l'occasion du 40^e anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée a été un élément déclencheur pour le lancement d'opérations formalisées à l'échelon franco-allemand entre de nombreux établissements des deux côtés du Rhin et la mise en place de cadres juridiques pour la réalisation d'opérations d'action culturelle. Dans cette optique, le jumelage ancien des villes de Strasbourg et de Stuttgart (depuis 1962) a suscité un premier rapprochement de la BNU et de la WLB, deux établissements de taille documentaire comparable.
8. La situation de la BNU est, d'un point de vue français, singulière : établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la bibliothèque bénéficie d'une autonomie relative en matière de coopération. Tant par le fait de l'histoire (elle est créée en 1871, dans l'Empire allemand avec une vocation nationale et régionale) que par son statut administratif présent (maintien de cette double vocation), la bibliothèque se tourne *de facto* vers des établissements comparables, bibliothèques régionales et/ou nationales.

à l'international prend place prioritairement dans un environnement : géographique, politique, culturel, scientifique, institutionnel, associatif. Ainsi, les partenariats déjà mis en place par les tutelles (commune, conseil général, présidence de l'université...) et qui correspondent aux orientations stratégiques de celles-ci sont-ils à étudier au préalable afin que l'inscription de la démarche internationale de la bibliothèque dans celle, plus vaste, de la tutelle soit légitime et pérenne.

Dans le cas du rapprochement BNU-WLB, aux côtés des aspects institutionnels et politiques, la situation géographique et la politique intellectuelle de ces deux bibliothèques à vocation tant patrimoniale que scientifique ont été, évidemment, des facteurs déterminants. Ajoutons que, pour la WLB, le rapprochement avec la BNU participe d'un renforcement de sa propre position régionale. Exception allemande, le Bade-Wurtemberg dispose de deux bibliothèques régionales. Dans le cadre du réseau EUCOR⁹, réseau dont ne peut faire partie la WLB, la BNU est déjà en lien avec la Bibliothèque régionale de Bade à Karlsruhe : un rapprochement fort avec la BNU a permis à la WLB de maintenir, par rapport à Karlsruhe, son rayonnement en Alsace.

METTRE EN PLACE UN PROJET D'ACTION CULTURELLE PARTAGÉ

Avant même de parvenir à la signature d'une convention de partenariat, des premières visées peuvent voir le jour, marquant ainsi l'engagement des deux parties. Il s'agit notamment de l'organisation de rencontres réciproques à intervalles réguliers permettant à chacun de mieux appréhender la nature du partenaire, ses attentes, le cadre de son établissement, son fonctionnement et ses perspectives de développement, qu'il soit question de politique documentaire, de valorisation des collections ou de toute autre problématique. La fréquence minimale des rencontres en délégation est, selon nous, de deux ou trois par an. Elles sont l'occasion de faire

9. Confédération européenne des universités du Rhin supérieur.

un bref bilan des chantiers menés par les établissements, dont le projet culturel, et de resserrer les liens entre les participants. Cela n'exclut pas – bien au contraire – que les personnels pressentis pour diriger le projet futur se rendent plus régulièrement dans l'établissement du partenaire pour affiner les aspects de la coopération. Ainsi, dans le cadre d'une exposition, les commissaires retenus pourront-ils, par exemple, établir la liste, ainsi qu'un premier plan d'implantation des documents qui seront exposés.

Pour la bonne marche d'un projet commun d'action culturelle, il est recommandé de prendre appui sur une responsabilité intellectuelle partagée des deux établissements impliqués. Cette implication s'exprime d'abord par le choix d'un double commissariat porté par un représentant de chacune des institutions, témoignant d'un équilibre tant intellectuel que relationnel. Il s'agit alors de trouver, parmi les équipes, des agents d'une compétence scientifique à peu près équivalente pour le domaine documentaire concerné et dont, ainsi, le travail d'exploitation des collections et de valorisation sera complémentaire. À deux reprises, la BNU et la WLB ont procédé de la sorte : pour les expositions *Orages de Papier, les collections de guerre des bibliothèques*¹⁰ et *Friedrich Hölderlin : présences du poète*¹¹, qui, chacune, ont bénéficié d'un double commissariat. Ce concours double se prolonge ensuite dans la présentation de l'exposition elle-même : donner à voir successivement l'exposition dans chacun des établissements coopérants est d'abord un vecteur de la collaboration future, ensuite, un outil de visibilité à destination des tutelles et des publics. Avant même d'atteindre le niveau plus intégré de l'exposition à double commissariat et double présentation, le prêt *clé en main* au partenaire d'une exposition créée sur mesure par et pour un seul des établissements s'avère une étape profitable du partenariat étroit : la BNU a ainsi prêté en 2004 à la WLB l'exposition *Impressions d'Europe*¹². Cette première collaboration concrète

10. Du 12 novembre 2008 au 31 janvier 2009 à la BNU à Strasbourg, du 13 mars au 25 avril 2009 à la WLB à Stuttgart et du 25 octobre 2010 au 16 janvier 2011 à la BDIC-Hôtel des Invalides à Paris. Titre allemand : *In Papiergewittern. Die Kriegssammlungen der Bibliotheken*.

11. Du 28 janvier au 1^{er} avril 2010.

12. Du 6 novembre 2003 au 24 janvier 2004 à Strasbourg. Exposition présentée à la WLB en 2004, puis à la Badische Landesbibliothek de Karlsruhe en 2005.

peut être jugée *a posteriori* comme une épreuve-test permettant à chacun de juger du sérieux, de la bonne volonté et de l'intérêt du partenaire.

S'INSÉRER DANS UN PROGRAMME (INTER)NATIONAL : UN GAIN DE VISIBILITÉ

+++++

La réussite d'un projet d'action culturelle partagé, en l'occurrence d'une exposition qui serait présentée successivement dans les deux bibliothèques partenaires, repose sur la fréquentation et, en amont, sur la couverture médiatique. Dans cet esprit, l'insertion du projet dans une programmation nationale voire internationale, dont peut découler l'obtention d'un label ou de moyens financiers, peut s'avérer un gage de visibilité. L'exposition bénéficie alors d'une dynamique d'ensemble, et permet de produire et donc de susciter davantage l'intérêt du public et des médias en connectant différents événements autour d'une même thématique.

- Les dates anniversaires sont, par exemple, l'occasion de célébrations à l'international. Ainsi, en 2008, pour le quatre-vingt dixième anniversaire de l'armistice, l'exposition *Orages de Papier* a obtenu le label anniversaire décerné par le ministère français de la Défense et des Anciens combattants, mais aussi le label de la Saison culturelle européenne en bénéficiant de la présidence française de l'Union européenne. De cette manière, l'exposition présentée alors pour la première fois a bénéficié d'une couverture médiatique large orchestrée tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen.
- Les Saisons culturelles¹³ organisées chaque année par le ministère français des Affaires étrangères et européennes avec un État différent (en 2010 la Russie par exemple)¹⁴ offrent un espace idéal de coopération culturelle en bénéficiant d'un encadrement au plus haut niveau.

13. Un projet élaboré au sein d'une Saison est l'occasion de tisser des liens originaux avec une institution hors Union européenne, d'inscrire un établissement dans le cadre de la politique culturelle française à l'international et donc de profiter d'une forte visibilité.

14. Exposition *Pouchkine illustré*, réalisée par la BNU en partenariat avec les musées Pouchkine de Saint-Pétersbourg et Moscou, présentée du 12 mai au 19 septembre 2010 à Strasbourg.

MONTAGE DU PROJET : CONVENTIONS, EMPRUNTS DE DOCUMENTS, DÉLAIS ET ORGANISATION

Le bon déroulement du montage de la manifestation suppose de déterminer en amont l'étendue de la collaboration, de circonscrire les tâches et missions de chacun des partenaires et de définir les buts à atteindre. La rédaction d'une convention-cadre de la politique de coopération doit être considérée en ce sens comme la fondation de toutes les opérations qui seront menées. Cette convention définit les axes de la coopération retenus. La BNU et la WLB ont ainsi choisi, inspirées par le modèle de la Bpi et de la ZLB, de mettre en avant les échanges d'informations, les échanges de personnel, le signalement des services et produits en ligne et, surtout, de partager une politique d'action culturelle. À cette convention fondatrice s'adjoint normalement pour chaque projet une convention-protocole, précisant les délais, les responsabilités et modalités d'organisation d'une opération. À cette occasion, les partenaires s'engagent sur les moyens humains et financiers consacrés, identifient les œuvres qui seront exposées et les modalités (démarche de communication, édition d'un catalogue, programmation événementielle simultanée), mesurent la valeur des documents prêtés et fixent les conditions de transport de ceux-ci. À moins de retenir une version commune dans une seule langue, les conventions font l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté (par exemple auprès d'un tribunal de grande instance ou d'une institution internationale), chaque partenaire gardant par-devers lui un exemplaire original dans chacune des langues de la négociation.

L'emprunt de documents auprès d'un établissement dans l'Union européenne se fait en trois temps : une demande formalisée de l'emprunteur, puis l'étude de la demande, éventuellement par une commission, par l'institution sollicitée, et l'établissement d'une attestation de prêt indiquant l'état et la valeur d'assurance des documents. Cette attestation pourra être versée à la convention sous forme d'annexe. Cette discussion entre deux institutions n'affranchit pas l'une et l'autre d'une information de la procédure en cours auprès de la tutelle. Dans le cadre d'un partenariat avec une institution hors Union européenne et espace Schengen, un arrêté d'insaisissabilité des biens culturels prêtés peut être exigé. S'il s'agit de prêts faits à une institution française pour une manifestation se

déroulant en France, ce document, signé conjointement par le ministère français des Affaires étrangères et européennes et celui de la Culture et de la Communication, doit faire l'objet d'une demande auprès du Bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels¹⁵. Il est obtenu après avoir fait parvenir la liste exacte des pièces qui seront empruntées (titre, nature du document, date, cote), liste accompagnée des valeurs d'assurance. Ce document doit être demandé au moins six mois avant la date prévue pour le départ des œuvres. Il pourra, lui aussi, être versé *a posteriori* à la convention sous forme d'annexe. Enfin, l'établissement accueillant les documents doit faire savoir aux services régionaux des douanes la venue des documents, leur valeur et les conditions d'entrée sur le territoire (le contrat passé avec le transporteur d'art retenu doit être fourni à cette occasion). Les douanes délivrent ensuite une attestation de la déclaration. Ces services peuvent par ailleurs exiger d'être présents tant pour la rupture des scellés sur les œuvres que pour le remballage des œuvres.

Le bon déroulement de toutes les opérations nécessite le respect d'un planning établi longtemps à l'avance. Au moins deux à trois années sont nécessaires à la réalisation complète d'un projet d'envergure (avec comme limite temporelle la date d'inauguration), d'autant plus si l'un des partenaires ne se trouve pas dans l'Union européenne ou l'espace Schengen. En effet, chaque point devant impérativement faire l'objet d'informations réciproques voire d'échanges, les délais d'exécution s'en trouvent rallongés. Dès lors que les établissements auront affirmé leur volonté de coopérer, des discussions devront être engagées pour la rédaction d'une convention de partenariat. Simultanément, le projet scientifique se construira tant dans sa portée intellectuelle (choix du propos de l'exposition, étude des œuvres, sollicitation des contributeurs au catalogue) que, préalablement, dans la désignation des personnes porteuses du projet. La durée de cette première étape pourra être estimée à une année. Viendra ensuite la période d'affermissement du projet avec la rédaction des articles du catalogue de l'exposition, la sélection des œuvres présentées, la construction

15. Ce bureau se trouve au sein du Service des musées de France, à la Sous-direction des collections du ministère de la Culture et de la Communication.

intellectuelle du parcours de l'exposition, la démarche de communication, l'établissement des documents administratifs et la publication des marchés pour le transport des œuvres, le graphisme, la scénographie, l'impression et l'édition du catalogue. De la même manière, il faudra compter, pour cette seconde étape, une durée d'un an.

Expérience riche *de facto*, un premier partenariat dans le cadre de la coopération culturelle à l'international doit, à sa conclusion, faire l'objet d'une évaluation sincère : évaluation des « retombées » (fréquentation du public, revue de presse), mais aussi bilan financier. Ce seront là les bases d'une collaboration ultérieure. Amorcée peu de temps après, une réflexion autour d'un nouveau projet ouvrira, d'ailleurs, la perspective d'une pérennité relative des liens créés.

CHRONOLOGIE D'UN PROJET D'ACTION
SCHÉMA **CULTURELLE INTERNATIONALE**

...

Naissance du projet		Préparation		Mise en œuvre		
J – 3 ans	J – 2,5 ans	J – 2 ans	J – 1,5 an	J – 1 an	J – 6 mois	J
Première réunion entre les deux établissements	Signature d'une convention-cadre par les autorités représentatives (tutelles et établissements)	Études des collections concernées	Signature d'une convention-protocole propre au projet	Tenue des commissions de prêt d'œuvres	Information des services donateurs des modalités de transport des œuvres et de leur nature	Inauguration
Information des tutelles des contacts pris et de la rédaction d'une convention-cadre	Proposition d'un projet d'action culturelle partagée [exposition]	Échanges réguliers entre les commissaires	Établissement de la liste définitive des pièces et documents empruntés	Sélection des prestataires (si possible en commun avec le partenaire)	Préparation du montage puis montage de l'exposition	
	Désignation des commissaires de l'exposition	Définition du projet (démarche retenue, objectifs, moyens, budget)	Publication des marchés (impression, édition, assurances, transport, scénographie et graphisme)	Demandes d'arrêt d'insaisissabilité	Réception des œuvres à J-2 / J-1 mois	
	Obtention d'un label et/ou insertion à une programmation nationale/internationale	Sollicitation des contributeurs au catalogue	Envoi aux tutelles de la convention-protocole	Envoi des demandes de prêt d'œuvres		

TRAVAILLER AVEC UN CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE : L'EXEMPLE DE BOISSY-SAINT-LÉGER

Loin des coopérations internationales d'envergures habituelles, la médiathèque municipale de Boissy-Saint-Léger (16 000 habitants) mène un travail de proximité avec le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) notamment sur un projet de création d'une bibliothèque au sein du centre. La médiathèque de Boissy-Saint-Léger fait partie du réseau départemental « Bibliothèmes94, la bibliothèque départementale ». Son fonds documentaire thématique sur « L'écrit, le livre et la lecture » (3 500 documents) s'adresse aux habitants du Val-de-Marne, et en particulier aux étudiants, aux professionnels des bibliothèques ou aux personnes relais. La médiathèque est également un centre de ressources de lutte contre l'illettrisme en partenariat avec l'Association de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (ALCIA) avec laquelle elle organise des journées de sensibilisation au repérage des difficultés linguistiques.

La médiathèque est ouverte vingt-neuf heures par semaine et propose des accueils spécifiques sur rendez-vous pour accéder à des formations ou aux ressources imprimées et numériques pendant les heures de fermeture. Le personnel est composé de quatorze agents (dont l'agent d'entretien qui assure également le portage à domicile de livres aux personnes âgées). L'organisation du travail est transversale : s'il existe bien deux secteurs avec des spécialistes, chaque agent est amené à servir tous les publics. Depuis mars 2009, des espaces numériques (adulte et jeunesse) sont à la disposition du public (douze ordinateurs pour les enfants et dix pour les adultes). Quatre collègues ont des formations de base en informatique ou infographie et maîtrisent particulièrement bien les nouvelles technologies. Des initiations à l'informatique sont proposées au public et les ressources numériques sont accessibles sur place ou à distance. La médiathèque est particulièrement bien pourvue en méthodes de langues et en méthodes de français. Une sitotheque permet aux usagers d'accéder

à des sites par thèmes qui correspondent à une politique documentaire plus globale de l'établissement.

Le CADA a pour missions d'accueillir et d'héberger les demandeurs d'asile, de leur assurer un accompagnement administratif, social et médical et de gérer leur sortie du centre (notamment dans le cas où ils sont déboutés de leur demande d'asile). Le CADA de Boissy-Saint-Léger a ouvert ses portes en 2006 et est intégré à un foyer (ADOMA). Les durées des séjours varient de neuf jours à plus de trois ans avec une moyenne de dix-huit mois. En 2010, 47 % des demandes de statut de réfugié ont été rejetées. Les demandeurs d'asile accueillis à Boissy viennent majoritairement d'Afrique et en particulier de Guinée (50 %). La majorité des demandeurs ne sont pas francophones.

LA MÉDIATHÈQUE ET LE CADA

+++++

Le CADA et la médiathèque, situés à proximité l'un de l'autre, nouent depuis 2006 un partenariat privilégié s'appuyant sur une documentation spécifique en méthodes de FLE (français langue étrangère) et d'alphabétisation. Cette collection favorise une fréquentation importante des demandeurs d'asile et, dans une moindre mesure, des mineurs isolés provenant du Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés demandeurs d'asile (CAOMIDA). Un accord permet aux résidents d'accéder gratuitement et individuellement à nos ressources.

En mars 2009, à l'ouverture des espaces numériques, les bibliothécaires ont été « submergés » par les demandes émanant des résidents du CADA. Les bibliothécaires, qui dans leur « milieu naturel » (au cœur de 60 000 ouvrages) étaient tout à fait à l'aise, l'étaient nettement moins dans un « milieu hostile » (entourés d'ordinateurs, dont ils avaient néanmoins conçu « le contenu ») et espéraient en silence que personne ne viendrait leur poser de questions. Aussi, lorsque la question émanait d'un Tibétain ni francophone ni anglophone, ils étaient désorientés. Il était alors impératif de prendre contact avec le CADA pour qu'ils relaient les informations sur ce nouveau service auprès de leurs résidents. Mais l'incommunicabilité restait prégnante : les résidents cherchaient à contacter et à communiquer avec leurs proches dans des pays souvent en conflit, tandis que la

médiathèque érigeait des règles strictes pour éviter les débordements. La médiathèque s'est trouvée face à un besoin d'exposer les règles d'usage des espaces numériques dans une langue commune pour éviter les incompréhensions.

Les conditions d'adaptation du personnel sont dans ce contexte une condition *sine qua non* : réunions, concertations ont permis de trouver ensemble des solutions. Les connaissances linguistiques (anglais, espagnol et arabe) de l'équipe habituellement peu au centre des activités ont été mises en avant et ont permis d'échanger avec ce nouveau public. De plus, les « petites » médiathèques trouvent parfois des ressources que les grandes n'ont pas et les bibliothécaires ont demandé à une lectrice, autrefois utilisatrice de la section jeunesse et aujourd'hui professeur d'anglais, de traduire notre nouvel outil de communication sur le règlement : la charte multimédia. Une boîte du chocolatier local l'en a remerciée. Cette *multimedia rules* présentée à chaque inscription, a permis de poser le cadre réglementaire de la médiathèque. En quelques semaines, chacun a trouvé sa place et les résidents ont pu créer une adresse électronique, communiquer avec leurs familles et leurs proches, consulter les actualités dans les journaux étrangers, se former au français...

UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE DE PROXIMITÉ

+++++

Le partenariat BSF – CADA – Médiathèque a démarré en 2009, lorsqu'Anna Soravito de l'organisation non gouvernementale Bibliothèques sans frontières (BSF) a présenté le programme « Regards sur le Monde » à la médiathèque. Si BSF s'attache à faciliter l'accès au savoir au sein même des pays en voie de développement, elle s'engage également en France en direction des personnes en situation précaire. Le programme « Regards sur le monde » en partenariat avec les CADA de Gargenville (78), Beauchamp (95) et enfin Boissy-Saint-Léger, a pour objectif la mise en place d'espaces bibliothèques dans ces structures. L'identification des besoins a été effectuée par BSF et les équipes des CADA en partenariat avec des étudiants bibliothécaires de la promotion 2008-2009 de l'IUT Paris Descartes, via la diffusion d'un questionnaire et des discussions avec les résidents et

équipes des centres. Cette méthode consultative a permis d'intégrer, dès le démarrage, les résidents dans la mise en place du programme.

Ces bibliothèques sont constituées d'un fonds de départ de 700 ouvrages et contenus multimédia, en langue française et en diverses langues des pays d'origine des résidents ainsi que des ouvrages d'apprentissage du français. Afin de soutenir l'édition dans les pays d'origine des résidents et de proposer des ouvrages correspondant aux besoins des demandeurs d'asile, des acquisitions ont été effectuées auprès d'éditeurs étrangers et dans des librairies spécialisées parisiennes. Les collections des bibliothèques ont été informatisées (dans le logiciel libre de gestion de bibliothèque Pour ma bibliothèque, PMB) et un catalogue commun des trois bibliothèques a été créé afin de permettre, dans le futur, des rotations d'ouvrages en fonction des nationalités des demandeurs d'asile majoritaires dans les CADA. Afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité de ces bibliothèques, BSF a formé les équipes d'animation des CADA et les résidents souhaitant s'impliquer dans le projet à la gestion de base d'une bibliothèque et du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Souhaitant compléter cette formation technique par une formation plus large sur les bibliothèques, BSF a contacté notre médiathèque. Mais n'en ayant pas les moyens humains, nous avons donc proposé une alternative : l'accueil d'une résidente ainsi que d'une intervenante sociale du CADA en stage dans notre établissement. Notre établissement a déjà une politique très volontariste dans ce domaine et l'équipe est habituée à accueillir en stage des étudiants, des bénévoles et intègre également des personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général.

Il s'agissait principalement de proposer à la résidente-stagiaire comment traiter, gérer et communiquer les collections de sa future « petite bibliothèque » d'environ 1 000 ouvrages, mais aussi de se familiariser avec l'organisation générale d'une médiathèque, les termes bibliothéconomiques, et les collections correspondant aux besoins du CADA, notamment les méthodes de français et les ressources en langue étrangère. Ce stage pratique alternait entre découverte d'un milieu professionnel et expérimentation pratique des techniques à l'œuvre en bibliothèque : de l'équipement d'un ouvrage à son catalogage. La troisième journée était centrée sur le service au public (qu'il s'agisse du prêt, de la recherche dans le catalogue ou

du rangement des livres), diverses activités permettant à l'utilisateur d'avoir un accès réel aux collections. La stagiaire était extrêmement curieuse de notre façon de faire, en particulier sur la question de la sélection des ouvrages et notamment des ouvrages de fiction.

Un bilan positif de l'expérience est aujourd'hui possible. Les bibliothécaires de Boissy sont retournées visiter la bibliothèque du Centre. L'espace est accueillant et doté de trois ordinateurs connectés à Internet et compte 1 000 ouvrages dans les thématiques suivantes : démarches administratives, découverte de la France, outils d'apprentissage du français, romans français ou en version originale dans leur langue d'origine. Autre conséquence de ce partenariat, notre stagiaire, forte de cette expérience, a trouvé un emploi aux Archives départementales. De nouveaux projets sont en cours et le CADA de Boissy et BSF se proposent aujourd'hui de former les animateurs des Centres pour impliquer davantage les résidents dans les activités mises en place autour de la bibliothèque.

Mais tout l'enjeu de ce projet tourne aujourd'hui autour de sa pérennisation. Les résidents sont, de fait, de passage et les formations dispensées doivent être transmises à d'autres sans perdre de leur qualité. Si la médiathèque de Boissy-Saint-Léger reste disponible pour accueillir en stage des résidents ou personnel du CADA, il serait cependant utile de produire des outils de formation ainsi qu'une plaquette multilingue permettant aux résidents motivés de prendre en charge l'organisation et l'animation de ces lieux et la mise à jour des collections.

6

**LES 3 J EN AFRIQUE,
OU COMMENT TRANSFORMER
LA BIBLIOTHÈQUE DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
DU BURKINA FASO
EN MÉDIATHÈQUE PUBLIQUE
D'INFORMATION**

*par
Jacqueline Bénichou*

**POURQUOI DONNER CE TITRE DE « 3 J » À L'ENTRETIEN
ET POURQUOI LE BURKINA FASO ?**

Ce nom amusant nous a été donné là-bas : J parce que Jacqueline Bénichou, moi-même, et Jean-Jacques Donard, ex-assistant technique du ministère des Affaires étrangères, contactés tous les deux un beau jour de janvier 2010 par le nouveau directeur du Centre culturel français (CCF) de Ouagadougou, Alain Millot, avec qui nous avons déjà travaillé au Vietnam. Sa demande était simple et directe : l'aider à faire de la vieille bibliothèque du CCF une médiathèque aussi moderne que celle de l'Institut d'échanges culturels avec la France d'Hô Chi Minh-Ville que nous avons contribué à rénover en 2005.

Nous avons donc débarqué en mai 2010 à Ouagadougou, par une chaleur intense, pour faire l'expertise en trois jours de l'existant et pour rencontrer le personnel en place. Le projet consistait à réorganiser la bibliothèque de fond en comble avec l'équipe de direction (dont Vincent Harnais, le bibliothécaire détaché) et les bibliothécaires locaux. Voilà, tous les ingrédients étaient réunis pour imaginer possible la réalisation d'un projet aussi important. Notre mission s'est donc déroulée en deux temps : l'expertise et la formation.

MENER L'EXPERTISE

+++++

EN QUOI CONSISTAIT L'EXPERTISE ?

L'expertise, c'était de faire le bilan d'une bibliothèque vétuste répartie sur trois lieux. En visitant les locaux du CCF de Ouagadougou, nous avons saisi d'emblée l'ampleur du problème. La bibliothèque actuelle a été construite sur trois niveaux dans un bâtiment latéral, souffrant de visibilité par rapport au bâtiment central appelé la Rotonde, cœur historique de l'établissement. Ce lieu très original par son architecture et sa hauteur de plafond était peu utilisé sauf pour des expositions temporaires ; sa situation géographique, face à l'entrée et à proximité de la cafétéria, lui donnait une place centrale dans l'espace du CCF. Pour redynamiser cette bibliothèque obsolète, il fallait intégrer la Rotonde dans notre projet.

COMMENT S'EST DÉROULÉE LA MISSION ?

En très peu de temps, il a fallu faire une proposition pertinente sur l'ensemble des espaces. Cependant, la demande était *que faire de cette Rotonde ?* Il fallait trouver une lisibilité forte à ce lieu magnifique mais contraignant par sa forme ronde et cloisonné par des bureaux techniques. Ce sera la porte d'entrée de la médiathèque du CCF. Les travaux ont commencé par ce nouvel espace pour attirer la curiosité du public et envoyer un message immédiat annonçant la transformation de la bibliothèque tant du point de vue des locaux que des collections et des services proposés.

QUELS SERVICES ET QUELLES COLLECTIONS DANS LA ROTONDE ?

Premier constat, un grand nombre d'usagers séjourne dans la salle de périodiques. Ils sont assidus, malgré les mauvaises conditions d'accueil et le choix de périodiques peu attractif. Autre constat, le fonds général n'est constitué que d'imprimés, peu de documents audiovisuels et pas de documents sonores. Pourtant, le CCF a une programmation musicale qui attire beaucoup de jeunes.

Suite à ces constats, la Rotonde est pensée comme un espace d'accueil : inscription, billetterie, orientation mais aussi comme un lieu agréable et convivial avec des points d'écoute de musique, de lecture, de visionnage

tout en conservant sa vocation de galerie d'exposition. Comme la bibliothèque jeunesse est mitoyenne, nous avons proposé de la rénover en même temps.

LA MISSION CONSISTAIT DONC EN DES RÉAMÉNAGEMENTS D'ESPACES. QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE DANS CE TYPE DE PROJET ?

La difficulté n'était pas seulement d'ordre architectural. L'aspect le plus important finalement était d'ordre humain : l'équipe de bibliothécaires locaux, mal informée, ne se sentait pas concernée par les projets de restructuration futurs ; elle les craignait plutôt qu'elle ne les souhaitait. Il fallait donc à la fois la tenir au courant de nos réflexions, l'impliquer immédiatement dans l'élaboration des conceptions nouvelles et rassurer des personnes déstabilisées par notre arrivée. Il fallait convaincre ces collègues plutôt en retrait que la restructuration se ferait non pas à leur rencontre mais bien avec eux et pour eux. Nous avons donc tenu à organiser des rencontres, des débats communs avec la direction et sommes restés à leurs côtés durant le déroulement de la mission.

ÉTABLIR UN PLAN DE FORMATION ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

+++++

QU'AVEZ-VOUS DÉCIDÉ EN FIN D'EXPERTISE ?

Après avoir emmagasiné toutes ces observations et commencé à rédiger sur place un rapport qui se voulait constructif, nous avons décidé de travailler à Paris prioritairement sur le renouvellement des collections : il fallait très vite constituer les collections audiovisuelles pour créer le fonds de base d'une médiathèque moderne et attirer un public diversifié. Vu les délais imposés, nous avons proposé des listes types de CD et de DVD à se procurer rapidement. Avec Sandra Garcin, l'administratrice du CCF, nous avons réfléchi aux travaux les plus urgents. Par hasard, nous avons rencontré à notre hôtel le responsable d'une entreprise locale de travaux avec qui nous avons sympathisé, c'était la bonne surprise de cette aventure car il était disponible et compétent.

Avant de partir de Ouagadougou, nous nous étions mis d'accord avec le directeur et le personnel de la bibliothèque pour élaborer un plan de formation (la majorité des personnels n'en avait jamais bénéficié). Nous avons donc mis à plat toutes les fonctions et les postes et envisagé l'organisation d'un stage de formation aux nouveaux médias pour accompagner cette transformation. Pour nous, il n'était pas envisageable de créer de nouvelles collections sans prévoir de formation adéquate, comme cela se fait trop souvent dans les CCF. C'était aussi l'avis du directeur.

De retour à Paris, nous sommes restés constamment en contact par courriel avec l'équipe en place pour suivre les travaux, le choix du mobilier et les commandes documentaires. Tout s'est retrouvé précisé dans un « Rapport de mission » de 30 pages extrêmement concret, rédigé et envoyé quinze jours plus tard : un record ! Il s'agissait en effet d'un plan de bataille examinant la situation sous tous ses aspects : description de l'existant lieu par lieu, préconisations visant à le modifier, rédaction de l'organigramme, budget, plan de formation, développement des collections, plan d'action sur 3 ans (durée exceptionnelle pour un CCF).

Nous avons participé activement au choix et à la commande du mobilier avec le service d'exportation de la Société Borgeaud sélectionnée par le CCF, implantation des rayonnages, couleurs des matériaux, délais et difficultés de livraison (bateau ? avion ?). Le directeur du CCF, Alain Millot est venu à Paris mettre la touche finale et valider la commande.

La Rotonde, abritant à la fois les collections audiovisuelles, les bandes dessinées, les livres d'art et le kiosque à journaux/revues, a été inaugurée en janvier de cette année, en présence de l'ambassadeur de France. Le succès a été immédiatement au rendez-vous, nous a confié le directeur du CCF et le public est venu nombreux. Quant aux bibliothécaires, ils se sont sentis plus à l'aise dans leur travail et ont retrouvé une motivation.

QU'EST-CE QUI VOUS A PARU ORIGINAL DANS CETTE AVENTURE PAR RAPPORT À VOTRE ACTIVITÉ À LA BDP ?

En effet, à la bibliothèque départementale de l'Essonne, j'accompagne depuis 15 ans les projets de construction et d'aménagement de bibliothèques pour les communes. Ici, la différence était que nous nous trouvions dans un pays sans infrastructures professionnelles, où tout devient

donc compliqué quand on monte un projet original et dégagé de modèle préétabli. Mais la volonté du directeur du CCF, comme celle en Essonne de certains élus, nous a permis d'envisager ce nouvel équipement sous tous ses aspects et dans les moindres détails en associant les équipes concernées. Ce fut passionnant.

L'AVENTURE EST DONC TERMINÉE ?

VOUS VOUS EN ÊTES TENUS LÀ ?

Non, comme je vous l'ai dit, d'un côté il y a eu le réaménagement des locaux et de l'autre la formation. Nous avons donc organisé et effectué une semaine de stage pour les agents de la bibliothèque d'Ouagadougou mais aussi du CCF de Bobo-Dioulasso au mois d'octobre suivant.

Ce programme de formation portait sur plusieurs thèmes, repérés dans nos entretiens avec les agents mais aussi avec les responsables de l'Institut des sciences et techniques de l'information documentaire (ISTID), association professionnelle locale de formation des bibliothécaires et archivistes :

- comment créer des collections audiovisuelles (acquisitions et traitement) mais aussi comment les présenter et les mettre en valeur ;
- l'accueil des publics : création d'outils pour les usagers, guide du lecteur, règlement intérieur, charte Internet.

Et en parallèle, nous avons accompagné l'équipe de direction dans sa réflexion sur le management : répartition des rôles et des tâches, rédaction de fiches de poste et d'un organigramme. Puis nous avons piloté ce projet à distance avec le bibliothécaire et l'administration.

QUEL ENSEIGNEMENT TIREZ-VOUS DE CETTE EXPÉRIENCE ?

Tout d'abord, le projet n'est pas terminé et tous les problèmes ne sont pas résolus. Il nous faut encore nous attaquer à la rénovation et à la restructuration du bâtiment central. Les travaux sont en cours, il reste encore à faire l'implantation des collections et les différents aménagements, mais aussi insuffler un nouvel usage des fonds et réorganiser la circulation des

lecteurs dans les nouveaux espaces. Ensuite, avant l'inauguration prévue fin septembre, nous devons travailler sur la collection existante : inventaire critique, désherbage et définition d'une politique d'acquisition. C'est pourquoi un nouveau stage de formation sur ces sujets sera organisé avant la mise en place des collections. Il faut aussi rédiger un projet d'établissement prenant en compte les différents axes d'orientation selon les usagers et les services : médiathèque grand public, elle est aussi une médiathèque d'étude et de recherche.

Plusieurs aspects sont à considérer, approfondir, modifier et/ou conserver tout en maintenant le rôle de l'établissement comme centre d'information sur la France contemporaine et les études en France. Si nous sommes sans conteste en Afrique, avec un public africain s'intéressant principalement à la culture de son continent par le biais de la langue française, nous avons aussi à faire, là, à des réalités et à des besoins que nous connaissons bien en France : accès pour tous à la culture et à l'information, fonds généralistes mais répondant et aux besoins particuliers des élèves et des étudiants, mais aussi à d'autres catégories. Ouagadougou dispose heureusement de librairies et de diffuseurs de presse locale et française. On n'est pas totalement dépourvu de ressources documentaires, même si les bibliothèques locales sont pauvres et surchargées. La principale difficulté est peut-être, pour nous, d'aider les bibliothécaires locaux à adapter le mieux possible les collections, les services et les pratiques à un public que nous ne connaissons pas bien et dont les centres d'intérêt peuvent être éloignés de ceux que nous maîtrisons quotidiennement dans l'exercice de notre métier en France. Heureusement, l'équipe en place est, bien sûr, plus au fait de ces goûts que nous et la réussite définitive de la nouvelle formule reposera entièrement sur son appropriation du projet. Nous lui faisons confiance.

7

**VALEASE¹⁶ OU LES
TRIBULATIONS D'UN ASSISTANT
TECHNIQUE « LIVRE & ÉCRIT »
EN ASIE DU SUD-EST**

par
Jean-Jacques Donard

« Vous disposerez d'un budget global d'un million ½ d'euros, vous serez installé à la Bibliothèque nationale du Cambodge mais, ce projet étant "mobilisateur" autrement dit régional, vous rayonnerez dans les trois pays de la péninsule indochinoise : Cambodge, Laos, Vietnam. Vous devrez tout créer de A à Z, y compris votre bureau et votre équipe, en vous appuyant cependant sur les conclusions d'un séminaire organisé en 2001 à Phnom Penh. Vous en aurez pour 3 ans, prolongeables d'une année supplémentaire ». Voici en substance ce que la représentante de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGR CST) du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) m'a proposé en août 2003. L'enjeu était tentant : j'étais alors en Russie, au Centre culturel français de Moscou. Je connaissais le Cambodge pour être allé en 1997 à Phnom Penh effectuer une mission visant à rénover la médiathèque du Centre culturel français. Ce pays m'avait captivé. J'ai donc accepté le poste avec enthousiasme : la nature du travail me plaisait, débordant le cadre du métier de bibliothécaire que j'étais en s'intéressant à ceux d'éditeur, de libraire, d'archiviste et de documentaliste. À la mi-janvier 2004, j'arrivais donc au pays Khmer en tant qu'assistant technique, chef du projet VALEASE, conseiller du ministre de la Culture et des Beaux-Arts du Royaume du Cambodge. J'y suis resté jusqu'en janvier 2008.

16. VALEASE : Valorisation de l'Écrit en Asie du Sud-Est.

UN PROJET AMBITIEUX ET DES CONTRAINTES DE TERRAIN : HIÉRARCHISER LES PRIORITÉS

+++++
Ces quatre ans furent bien remplis. La matière ne manquait pas en effet ; selon les termes de référence du Rapport de présentation du Fonds de solidarité prioritaire¹⁷ VALEASE, je devais réaliser les choses suivantes :

- « – *création d'un réseau régional de professionnels en bibliothéconomie et promotion de la lecture publique : par des formations initiales, continues et à distance, des rencontres régionales sur des thèmes transversaux de la bibliothéconomie, la diffusion de dossiers documentaires ciblés, les acteurs de la chaîne du livre auront acquis des bases de connaissances communes méthodologiques et factuelles et appris à utiliser les mêmes logiciels de traitement de l'information ;*
- *appui au secteur régional de l'édition : il s'agira de créer des collections en français et en langues nationales à vocation régionale, destinées à la jeunesse et disponibles dans les bibliothèques partenaires, et d'élargir les lieux de lecture publique : espaces, bibliobus, biblio-bateaux, mallettes, etc. ;*
- *gestion du projet : les moyens pour des missions d'études, des ateliers pratiques, des formations continues, des échanges de personnes et d'informations au niveau régional seront assurés. »*

On le voit, le champ défini était vaste (l'annexe prévoyait une série de 38 actions précises à réaliser dans le temps imparti de 11 trimestres étalés sur 3 ans) : de la publication de mémentos pédagogiques consacrés au patrimoine historique commun aux trois pays, à la santé, de l'éducation civique à l'environnement, de la chaîne du livre et de la lecture publique à l'édition électronique, de l'établissement d'un inventaire des ressources éditoriales locales et françaises à une bibliographie sur l'Asie du Sud-Est impliquant une diffusion imprimée, sur cédérom et sur site Web, etc. C'était là un projet riche et foisonnant, croulant sous le nombre d'idées et de propositions, quelquefois contradictoires ou difficilement juxtaposables. Il fallait donc trier pour en commencer l'exécution et hiérarchiser

17. Crédits destinés à aider les pays (en développement) de la zone de solidarité prioritaire (ZSP), définie par le MAEE.

les priorités, mais aussi mettre à jour et adapter le programme aux nouvelles réalités, technologiques en particulier. En effet, la rédaction du projet datait de 2002, à partir de données rassemblées en 2001, et depuis, l'Asie du Sud-Est avait beaucoup évolué.

De plus, cet exposé théorique, même si fondé sur des propositions dûment élaborées par les agents du MAEE installés dans les trois ambassades de France respectives, ne tenait pas compte d'un facteur essentiel : la disponibilité des crédits. En effet, contrairement au passé, la somme globale allouée au projet subissait la loi de l'annuité budgétaire et l'argent non utilisé devait être impérativement retourné au « département ». Arrivé en janvier 2004, je ne pus disposer de crédits qu'à partir de la fin juin de cette année-là. Mais, comme les professionnels le savent, on a toujours quelque chose à faire dans une bibliothèque, même si l'argent manque. J'ai donc consacré mes premiers mois à l'examen des collections francophones de la Bibliothèque nationale du Cambodge, leur tri, leur désherbage et l'établissement du catalogue de la section patrimoniale. Je mis aussi à profit ce temps pour faire connaissance des partenaires potentiels, mais seulement au Cambodge, puisque les crédits non arrivés ne me permettaient pas de voyager dans les autres pays concernés.

Le déblocage des crédits, la planification des priorités, la rencontre avec les partenaires ont permis à VALEASE de réaliser des actions fortes qui seront présentées dans la partie suivante. Avant cela, il est important de revenir sur les caractéristiques de ce projet :

- originalité et ambiguïté : iconoclaste, généreux, ambitieux, brisant les frontières et les fiefs qu'imposent souvent les ambassades de France en exercice dans leurs pays respectifs, le projet avait été conçu comme fédérateur pour la région par l'administration centrale. Seuls quelques pays de l'Afrique francophone bénéficiaient jusqu'à présent de ce type d'approche. Le projet n'en était pas moins ambigu. En effet, le terme d'Asie du Sud-Est crée une généralisation artificielle des problèmes, un peu forcée, d'autant que ces pays aux populations et régimes politiques différents, quoique voisins, sont loin de bien se connaître et de communiquer. À titre d'exemple il revient bien plus cher de téléphoner du Cambodge au Vietnam qu'aux États-Unis ;

- problèmes culturels : on se heurtait avec ces trois pays à des différences de culture, de langue, de mentalité. Il fallait travailler en théorie avec quatre langues principales (français, khmer, lao et vietnamien), auxquelles s’ajoutait la langue anglaise. On imagine donc la difficulté des communications. D’autant que même si ces pays possèdent des minorités des deux pays voisins, celles-ci, pour des raisons politiques, sont loin d’être reconnues. Autre exemple : le Vietnam, comme la Chine qui l’a inspiré dans ses pratiques, est de tradition et de culture livresques, alors que le Laos et le Cambodge, où l’écrit et la lecture sont traditionnellement confiés aux moines, sont plutôt de culture orale ;
- structure opérationnelle : le projet reposait en fait sur un dispositif léger, créé de toutes pièces : une base, à Phnom Penh, constituée d’un chef de projet et de deux assistants (le volontaire international prévu au début n’a jamais été nommé) et deux correspondants privilégiés à Vientiane et à Hanoi. Ce réseau se doublait d’un second cercle constitué par les conseillers de coopération et d’action culturelle des trois pays. La légèreté de cette structure a été en fait un atout, car elle a évité la bureaucratie. Mais sa faiblesse était qu’elle dépendait de quelques individus : ceux-ci partis, il était difficile de les remplacer ;
- partenariats centralisés et décentralisés : une des richesses du projet a été le nombre et la diversité des partenaires, une centaine d’organismes de tous horizons au total : 50 partenaires au Cambodge (2 villes : Phnom Penh, Siem Reap), 20 partenaires au Laos (2 villes : Vientiane, Louang Prabang), 30 partenaires au Vietnam (3 villes : Hanoi, Hô Chi Minh-Ville, Hué). On a essayé également, autant que faire se pouvait, de mettre ces partenaires en relation les uns avec les autres et de les faire travailler ensemble. Dernier point et non des moindres, car c’est un appui et une réserve de compétences précieux, la coopération avec les partenaires français de France : Association des bibliothécaires de France (participation de bibliothécaires asiatiques au Congrès annuel), Bibliothèque nationale de France (coopération scientifique), Bibliothèque publique d’information (pour la formation), École nationale supérieure des sciences de l’information et des bibliothèques (pour l’accueil de stagiaires conservateurs), Bibliothèque départementale de l’Essonne (pour la formation et l’expertise), etc. ;

– la communication : pour un projet dont l'enjeu concernait trois pays, on imagine que la communication jouait un rôle important. Aussi, tous les moyens ont-ils été mis à contribution pour faire connaître le projet et ses réalisations : lettre d'information¹⁸, site Web, articles dans la presse locale et française¹⁹, conférences (organisées systématiquement lors de la parution d'ouvrages importants soutenus par VALEASE, dans les établissements culturels français de la zone ou avec les partenaires), projections. Autant que possible, les expositions organisées avec VALEASE ont tourné dans les divers établissements de chacun des pays. Il y eut même jusqu'à des centaines de sacs promotionnels « VALEASE » distribués sur la péninsule !

QUELQUES ACTIONS PHARES DE VALEASE

+++++

Un grand nombre d'actions importantes ont été menées au niveau régional comme au niveau local, pays par pays. Nous ne pourrions ici aborder la liste complète, nous nous recentrerons donc sur quelques exemples régionaux et nous vous proposons, sous forme de tableau (cf. p. 103), un récapitulatif des autres actions menées localement.

– *Bibliotheca Indosinica*, base de données biblio-iconographiques et documents numérisés de l'Asie du Sud-Est : c'est un projet ambitieux, né de la nécessité d'inventorier les ressources imprimées patrimoniales de l'Indochine. C'est aussi vouloir reconstituer tout un pan de la mémoire collective de la péninsule indochinoise, masqué par les guerres, les luttes politiques, les censures. Aussi, si recenser simplement les publications paraissait séduisant, une stricte bibliographie laissait en fait les lecteurs sur leur faim, car les ouvrages étant peu accessibles, leur contenu restait inconnu au plus grand nombre, dont notamment les jeunes générations. Aussi s'est-on

18. On peut retrouver les quatre numéros photographiés sur Google Images en tapant dans la fenêtre de recherche : « Lettre d'information VALEASE », et également sur le site de l'ABF : < http://www.abf.asso.fr/fichiers/media/IMG/pdf/18_valease3.pdf > et < [ValeaseDec07.pdf](#) >.

19. Voir par exemple l'article de Jean-Jacques Donard, « Le projet VALEASE : valorisation de l'écrit en Asie du Sud-Est », *BIBLIothèque(s)*, n° 29, octobre 2006.

attelé à la tâche de numériser les collections les plus intéressantes détenues dans les bibliothèques partenaires, aidés en cela par les experts de l'École française d'Extrême-Orient. Vaste programme, les bibliothèques du Vietnam regorgeant par exemple de livres français jusque-là méconnus des services officiels des ambassades ! Mais cette volonté de numériser a séduit nos partenaires locaux, soucieux de se réapproprier progressivement leur histoire, aussi douloureuse soit-elle, et les portes de précieuses réserves se sont peu à peu ouvertes à Hanoï, Hô Chi Minh-Ville, Vientiane, Louang Prabang et Phnom Penh. L'opération s'est accompagnée d'une numérisation des illustrations des livres retrouvés, afin de constituer l'amorce d'une véritable encyclopédie visuelle de l'Asie du Sud-Est d'autrefois, dont les images redécouvertes ont surpris plus d'un jeune lecteur. On a baptisé l'ensemble des données ainsi recueillies de l'appellation de *Bibliotheca Indosinica* (nom emprunté à la bibliographie d'Henri Cordier de 1912-1915), rassemblant en son sein les ouvrages numérisés des différentes *Bibliotheca Khmerica*, *Laotiana* et *Vietnamica*. Au bout du compte c'est presque 5 000 documents qui ont pu être numérisés dans ce cadre.

- Traduction et adaptation en langue locale du logiciel de gestion de bibliothèque PMB : vu l'absence de logiciels modernes adéquats, le projet prévoyait de traduire et d'adapter un ou des logiciels libres de droit pour la gestion des bibliothèques. C'est finalement le logiciel d'origine française PMB qui a été choisi, de préférence à Koha, car déjà utilisé (en français) par l'Agence universitaire de la francophonie au Vietnam. Nos partenaires ont donc été sollicités pour ce travail, aidés financièrement par le projet. Au Cambodge, la version khmère a été réalisée par les ingénieurs-informaticiens francophones (issus de l'Institut de technologie du Cambodge, soutenu par la France) de la société franco-cambodgienne KhmerDev. C'est la première fois qu'un logiciel de ce genre était proposé sur le marché local. Depuis 2006, une vingtaine d'établissements (dont la Bibliothèque nationale) l'ont adopté. Un « Club des utilisateurs » est animé par l'entreprise. Au Laos, la traduction, l'adaptation et l'installation du logiciel PMB en langue lao ont été assurées par une jeune société vientianaise, avec laquelle des stages de formation pour les bibliothécaires de la capitale laotienne et ceux de Louang Prabang ont été tenus. Au Vietnam, le

même travail en vietnamien a été effectué par les animateurs du Campus numérique de Hanoï de l'Agence universitaire de la francophonie et les ingénieurs-informaticiens du Centre national de l'information scientifique et technologique du Vietnam (Hanoï). Ce logiciel performant et adapté aux documents et supports contemporains était destiné à terme à remplacer le logiciel Isis fourni autrefois par l'Unesco dans les bibliothèques vietnamiennes. Mais son développement, qui n'a pas été soutenu par les services culturels français au Vietnam après l'arrêt du projet VALEASE, s'est malheureusement interrompu.

- L'aide à 320 projets d'édition jeunesse et de référence : il n'est pas facile d'influer le choix de maisons d'édition de différentes nationalités, encore moins de les faire travailler ensemble sur des titres de livres. Sur ce plan, le projet VALEASE a été, sauf exception, un échec. En effet, la seule solution viable était, pour inciter à la publication ou à la traduction d'œuvres françaises, de les informer des nouvelles parutions francophones et de les aider financièrement. Mais, dans les trois pays, le projet a contribué à développer et à structurer le dispositif de soutien à l'édition. Près de 320 titres de livres et de revues pour la jeunesse en langue locale ont ainsi été aidés, en partenariat avec une cinquantaine de maisons d'édition (publiques et privées) et d'organisations non gouvernementales spécialisées. Des ouvrages anciens rares et précieux ont été réimprimés et des collections d'illustrations de livres anciens mises sur DVD pour publication. Ces éditions ont été réalisées dans le cadre de programme d'aide à la publication des services culturels français (*PAP Rim Kîn* au Cambodge, *PAP Nguyen Van Vinh* au Vietnam). Ce programme a nécessité l'organisation d'expositions de livres à traduire, des dons d'ouvrages aux prescripteurs, des contacts multiples avec les éditeurs locaux (facilités par les bureaux du livre des ambassades de France des trois pays respectifs), des bibliographies sélectives largement diffusées. L'édition d'ouvrages de référence (*Journal du roi du Cambodge Sisowath en France en 1906*, *Manuel du bibliothécaire cambodgien*, *Regard sur l'édition au Cambodge*, *Guide des fonds d'archives conservés au Centre n°3 des Archives nationales* d'Hanoï, *Manuel du bibliothécaire lao*, etc.) a représenté 5 % environ des publications.

**QUELQUES ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES
DE VALEASÉ DANS CHACUN DES PAYS**

TABLEAU DE LA PÉNINSULE INDOCHINOÏSE

 cambodge (942 000 €)	 Laos (219 000 €)	 vietnam (327 000 €)
Réédition d'œuvres patrimoniales francophones rares sur l'Indochine	Création des salles multimédia et « Patrimoine Indochine » à la Bibliothèque nationale	Rénovation complète de la bibliothèque de l'Institut d'échanges culturels avec la France à Hô Chi Minh-Ville
Équipement télématique et informatique complet de la Bibliothèque nationale du Cambodge (BNC)	Aide à la publication d'ouvrages fondamentaux de bibliothéconomie (manuel, répertoire, lexique)	Création de la médiathèque Jeunesse de la Bibliothèque des Sciences générales à Hô Chi Minh-Ville
Formation continue professionnelle et linguistique des bibliothécaires, stages pour illustrateurs, écrivains et archivistes	Formation des bibliothécaires, des documentalistes et des libraires	Formation des bibliothécaires scientifiques et techniques, des libraires et éditeurs francophones
L'approvisionnement des bibliothèques locales en livres français (ouvrages jeunesse et professionnels) : 3 500 ouvrages	Soutien à la mise en place d'un pôle de formation et d'une certification professionnelle des bibliothécaires lao	Coopération avec les libraires francophones d'Hanoi et d'Hô Chi Minh-Ville : formation, aide à l'acquisition, participation aux salons du livre locaux
Aide à la mise en place d'une agence locale de l'ISBN	Établissement du catalogue des livres français sur le Laos de la Bibliothèque royale de Louang Prabang	Réédition d'un recueil exceptionnel de 4 500 estampes représentant la vie quotidienne du Vietnam en 1909 (coffret multimédia)
Soutien à la création de la maison d'édition de la BNC et aide à la publication d'une Bibliographie nationale	Expositions et don de livres dans 3 villes importantes : Vientiane, Louang Prabang et Savannakhet	Expositions de documents patrimoniaux (livres, cartes et plans) à Hanoi et Hô Chi Minh-Ville

VALEASE DE 2008 À AUJOURD'HUI

+++++

Un des écueils majeurs dans les projets du genre de VALEASE est que, à leur issue, toutes les actions engagées s'arrêtent, faute de crédits ou de logistique de la part des partenaires. VALEASE-Cambodge a échappé en partie à cet inconvénient, grâce au Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France et à ses partenaires français et cambodgiens.

Ainsi, depuis l'arrêt définitif du projet VALEASE, en décembre 2007, des actions se sont multipliées dans un cadre informel, avec l'appui de l'ambassade de France, pour assurer un suivi et un prolongement des activités en faveur de l'écrit : expositions de livres anciens et modernes (nouvelles acquisitions), participation aux salons du livre organisés par le CCF, lectures et conférences à la Bibliothèque nationale. Trois partenaires ont apporté un soutien décisif à cette action : l'association ADIFLOR, qui a rendu possible un don de 1000 ouvrages aux bibliothèques cambodgiennes²⁰, la Bibliothèque nationale de France et l'Organisation internationale de la francophonie, qui soutiennent tant techniquement (pour la première) que financièrement (pour la seconde) la poursuite de l'ambitieux programme de numérisation des livres et périodiques (dont le fameux *Cambodge Soir*, le seul journal en français véritablement indépendant de la péninsule²¹) francophones patrimoniaux concernant l'Indochine. À terme, environ 50 000 pages numérisées et indexées, via le site de la Bibliothèque nationale du Cambodge, seront installées sur le portail du Réseau francophone numérique (RFN) < <http://www.rfnum.org> >. Ce site aura également l'avantage de fédérer les ressources numérisées dans les différentes bibliothèques partenaires.

Un projet de dessein aussi vaste que VALEASE s'est trouvé à l'étroit dans cette période de quatre ans maximum qui lui était imposée. On sait par exemple que des projets d'édition sont longs à voir le jour. Ne parlons pas des projets de mise en place de structures d'enseignement professionnel.

20. < http://www.adiflor.org/actu_det.php?id=228 >.

21. On relève encore la présence des journaux d'État *Le Rénovateur* au Laos et *Le Courrier du Vietnam*.

Tous les projets supposent aussi qu'on passe la main un jour ou l'autre aux partenaires locaux qui en sont bénéficiaires, mais l'arrêt du projet VALEASE n'a pas permis ce transfert de compétences.

Il ne reste plus qu'à espérer que le MAEE réussira à le faire revivre sous d'autres formes, comme par exemple des projets de coopération bilatéraux qui permettraient de créer des bibliothèques publiques, un enseignement et des certifications professionnels au Cambodge et au Laos, d'intensifier la numérisation des documents patrimoniaux au Vietnam, de resserrer les liens des représentants des métiers du livre de la péninsule indochinoise avec leurs homologues français. Cela rapprocherait l'Asie du Sud-Est de l'Europe et contribuerait à abattre les barrières linguistiques, psychologiques et culturelles, que l'éloignement géographique, économique et politique a fini par dresser.

8

par *Jérémy Lachal*

**LA PROFESSIONNALISATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DANS
UN CONTEXTE TRANSCULTUREL.
PRATIQUES DE BIBLIOTHÈQUES
SANS FRONTIÈRES ²¹**

Toute action de formation repose sur un présupposé qui veut que le participant ou le bénéficiaire ait un niveau de compétences insuffisant au regard de la norme fixée. Le problème réside dans la définition de cette norme : le métier de bibliothécaire est-il un et universel, identique dans sa mise en œuvre quel que soit le contexte ? Bien évidemment non, même si, dans le même temps, un certain nombre de pratiques et de valeurs sont partagées et viennent constituer un socle commun qui fonde la communauté professionnelle des bibliothécaires au niveau international. L'IFLA vient, en cela, tous les ans rappeler la réalité cosmopolite et connectée de la profession. L'idée, qui consiste à dire que dupliquer notre manière de penser les bibliothèques à la française au Cameroun ou au Congo Brazzaville suffirait à mettre sur pied des projets pérennes, est bien sûr erronée. Il existe en fait autant de modèles de bibliothèques qu'il y a de lecteurs. La bibliothèque est un lieu en permanente évolution, en interaction constante avec son environnement, le contexte historique, socio-culturel et économique dans laquelle elle s'inscrit. Les représentations de la bibliothèque en Afrique subsaharienne sont nécessairement différentes de celles à l'œuvre en France, elles-mêmes peu semblables à ce qu'il peut exister au Cambodge ou aux États-Unis. En ce sens, la formation ne peut être comprise comme une transmission, à sens unique, d'un corpus de savoirs et de savoir-faire, une dynamique de duplication d'un ensemble de pratiques connues et reconnues comme efficaces pour le formateur. Les Anglo-Saxons ont inventé un terme pour désigner ce processus : *l'empowerment**, que l'on peut traduire de façon très insuffisante par « augmentation des capacités ». Il s'agit, à travers l'échange et le transfert

22. Cet article traite des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

de compétences, de renforcer les acteurs locaux pour leur donner les moyens de tracer leur propre voie de développement, de définir des pratiques endogènes, pensées et construites localement. La formation, dans ce contexte, se révèle être une première étape indispensable pour permettre à la communauté professionnelle de partager un langage commun, se comprendre et construire ensemble. Dans le même temps, nous montrerons combien elle doit être en prise directe avec la réalité locale pour se réaliser pleinement. C'est dans cette interaction entre des bonnes pratiques reconnues partout et une réalité locale souvent difficile que la formation peut initier des dynamiques d'innovation et de créativité. C'est en tout cas ce fragile équilibre que nous allons tenter, ici, de toucher du doigt à travers l'exemple des actions de Bibliothèques sans frontières (BSF) dans la région ACP.

ÉTAT DES LIEUX DE LA PROFESSION DANS LES PAYS AFRIQUE CARAÏBES PACIFIQUE

+++++

Les pays ACP sont les pays signataires des accords de Lomé et de Cotonou qui lient l'Union européenne à 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cette zone est particulièrement intéressante car elle couvre la quasi-totalité des pays francophones du monde en développement et que les chaînes du livre y sont très fragiles. Elle constitue par ailleurs la première région d'intervention de BSF à l'international.

Qu'ils travaillent en bibliothèques scolaires, publiques ou universitaires, en centres de documentation professionnelle ou qu'ils œuvrent au sein d'une association de professionnels, les bibliothécaires des pays ACP rencontrent un certain nombre de contraintes transversales. Il nous semble important d'en aborder les grandes lignes pour mieux comprendre les rôles multiples que peuvent jouer les formateurs dans ce contexte.

LA FAIBLESSE DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

La grande diversité du métier de bibliothécaire dans les pays ACP rend difficile un état des lieux précis. Le constat général reste néanmoins que l'immense majorité des bibliothécaires de la zone ne sont pas diplômés.

Seule une petite poignée de pays francophones de la région propose des formations diplômantes aux métiers du livre reconnues à l'international. Si les cadres de bibliothèques de la génération qui part aujourd'hui à la retraite ont eu l'opportunité de se former en Europe ou au Canada dans les années 1970 et 1980, ces canaux se sont considérablement fermés depuis. Les quelques écoles qui existent ont pourtant fait de véritables progrès et proposent des formations d'un très bon niveau aujourd'hui. Pourtant, malgré des initiatives innovantes, comme les modules de formation à distance créés par l'EBAD en 2001 et une ouverture régionale et internationale de ces écoles, l'offre de formation reste beaucoup trop faible pour satisfaire les besoins.

Au manque de formations diplômantes s'ajoute un déficit important de formation continue. Rares sont les associations professionnelles structurées, comme au Mali par exemple, qui ont les moyens de mener une politique volontariste de formation de leurs membres. La majorité des initiatives relèvent d'actions de coopération internationale menées par les services culturels des postes diplomatiques ou les ONG. Pourtant, la formation continue est plus que jamais indispensable dans un contexte de mutations profondes du rôle et des missions des bibliothèques. À ce titre, les nouvelles technologies offrent de grandes opportunités aux bibliothèques mais peu de bibliothécaires les maîtrisent et parviennent à les mettre à l'œuvre dans leurs structures. Plus grave, les besoins ne se cantonnent pas aux problématiques liées à l'innovation et le manque de formation initiale impose souvent la reprise des bases de la bibliothéconomie et de la médiation culturelle.

LA FRAGILITÉ DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET L'ISOLEMENT DES BIBLIOTHÉCAIRES

En outre, si plusieurs pays francophones de la zone ont vu se constituer des réseaux ou des associations de professionnels depuis une vingtaine d'années (l'Association des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et muséologues du Congo, ABADOM en République démocratique du Congo, l'Association des professionnels du livre en Haïti ou au Sénégal, etc.), ceux-ci manquent de moyens techniques et financiers pour structurer durablement la communauté des bibliothécaires à l'échelle nationale

ou régionale. Cette fragilité empêche de casser l'isolement professionnel d'un grand nombre de bibliothécaires situés en zone rurale, non affiliés à un réseau ; un isolement qui conduit à une méconnaissance générale de la chaîne du livre et à un foisonnement d'initiatives singulières et parfois contradictoires. L'absence de structuration et d'interlocuteurs solides rend, par ailleurs, malaisé et souvent contre-productif le montage d'actions de coopération internationale en faveur de l'accès au savoir.

LE MANQUE DE VISIBILITÉ DE LA PROFESSION ET LE DÉSINTÉRÊT DES DÉCIDEURS POLITIQUES POUR LA QUESTION DES BIBLIOTHÈQUES

Enfin, il est important de noter que partout dans le monde francophone, les bibliothécaires souffrent d'un manque de valorisation professionnelle. Si ce discours est largement partagé en France ou en Belgique par exemple, les bibliothécaires de ces pays ont néanmoins eu les moyens de se structurer en profession et de peser sur le débat public. Le manque de professionnalisation des bibliothécaires des pays ACP et la difficile circulation de l'information dans la zone rendent malaisée la sensibilisation des décideurs politiques, comme de la population, à l'importance des bibliothèques et à leur rôle clé dans le développement économique et humain. Si plusieurs pays de la zone, comme le Mali, le Bénin ou Haïti sont parvenus à mettre en œuvre des politiques publiques du livre fonctionnelles, de nombreuses incompréhensions persistent chez les décideurs politiques vis-à-vis de telles actions en faveur de la diffusion de l'écrit.

DES BESOINS TRANSVERSAUX EN MATIÈRE DE FORMATION

On le comprend, depuis les formations bibliothéconomiques de base, jusqu'aux techniques de réseautage en passant par les problématiques liées à l'animation et à la médiation culturelle, les besoins en termes de transfert de compétences sont immenses. Alors qu'un très grand effort pour l'éducation de base a été entrepris depuis une dizaine d'années dans le cadre des objectifs de développement du millénaire, les industries culturelles restent sous-investies et très peu structurées. Dans ce contexte, le rôle du formateur est complexe : souvent confronté à des collègues

sans formation initiale mais néanmoins rodés à un certain nombre de pratiques professionnelles expérimentées au quotidien, le formateur doit savoir s'adapter à une réalité locale pour apporter des pratiques concrètes et contextualisées. Bien plus, on va le voir, il peut souvent jouer un rôle de catalyseur pour stimuler la mise en réseau et renforcer la reconnaissance du métier de bibliothécaire auprès de décideurs politiques trop peu sensibilisés à cette problématique.

LA FORMATION COMME INTERACTION CRÉATIVE

+++++

DÉSAPPRENDRE

La première démarche du formateur qui part en mission à l'étranger c'est de tout désapprendre, d'accepter de remettre en question sa pratique professionnelle et son engagement personnel. Ce décentrement, à la fois professionnel et intime, est sans doute l'aspect le plus difficile de la démarche de formation et peut parfois constituer une véritable souffrance pour les formateurs : les conditions de travail très dures des collègues sur le terrain, l'absence quasi-totale de moyens financiers pour mettre en œuvre des projets, l'incompréhension des bénéficiaires qui font face à des enjeux différents de ceux que l'on peut connaître en France, sont autant d'éléments qui exigent une grande capacité d'adaptation et une remise en question systématique de son métier et de ses pratiques.

Assurer une formation en situation transculturelle, c'est d'abord faire une rencontre avec l'autre : aller vers lui, accepter sa différence et chercher à faire émerger, du mélange des altérités, un souffle créatif. Entre le fantasme d'un choc des civilisations et celui plus romantique d'un métissage créatif, s'exprime une myriade de réalités, de contextes et de sensibilités qui déterminent les rencontres et, par extension, la réussite des formations. Dans ce cadre, certains formateurs connaissent des frustrations importantes devant leur incapacité à interférer directement sur l'environnement extérieur, sur les dynamiques qui font que les bibliothèques peinent à se développer. Pourtant, la mission du formateur n'est pas exactement là. Elle s'apparente bien plus à une maïeutique, une interaction créatrice qui doit mener les participants à imaginer ensemble les manières d'adapter

à l'échelle de leur bibliothèque des pratiques reconnues par la profession au niveau international.

Réussir à initier cette relation d'égalité et de confiance représente un enjeu capital de la formation. Il est nécessaire de casser cette image de l'expert blanc qui vient délivrer et transmettre son savoir et toujours garder à l'esprit l'ingéniosité des participants qui se battent au quotidien pour faire vivre leurs bibliothèques.

PRIVILÉGIER LA PRATIQUE À LA THÉORIE

Ce désapprentissage initial est nécessaire à la reconstruction de modèles qui font sens dans une réalité locale. Sur les 300 bibliothécaires qui ont bénéficié de formations organisées par BSF en 2010, 50 % venaient de bibliothèques associatives et municipales et 35 % de bibliothèques universitaires, les autres étant issus de bibliothèques scolaires ou de centres de documentation. Dans ce contexte, l'enjeu relationnel et méthodologique sera évidemment très différent pour des bibliothécaires universitaires en Haïti qui préparent la création d'une bibliothèque universitaire centrale dans le contexte post-séisme et des enseignants gestionnaires de bibliothèques scolaires en zone rurale à Madagascar. Aux attentes à chaque fois différentes, s'ajoute par ailleurs une grande hétérogénéité de niveaux de formation initiale et de maîtrise des pratiques professionnelles.

Pourtant, quels que soient l'objet de la formation et les besoins des participants, on privilégiera toujours une approche fondée sur la pratique et l'expérimentation. Les collègues participant aux formations sont souvent très conscients de leurs limites professionnelles et fondent beaucoup d'espoir dans ces moments d'échanges pour améliorer leurs pratiques et mieux servir leurs usagers. Le formateur doit également prendre en compte le courage et l'engagement de ces bibliothécaires qui ont choisi, la plupart du temps en connaissance de cause, un métier particulièrement difficile dans cette région du monde. En cela, l'approche pratique permet de dégager des outils immédiatement mobilisables et transposables au contexte local et d'impulser ce dialogue créatif entre les participants. Elle permet également de gommer les différences de niveaux des participants qui demeurent une difficulté inhérente au montage de formations, les prérequis étant difficiles à établir dans un contexte de grande hétérogénéité

des pratiques professionnelles. Elle offre, enfin, la possibilité de structurer les formations dans le temps en accompagnant les collègues sur le terrain de manière progressive et sur des sujets précis.

ACCOMPAGNER DANS LA DURÉE

La principale difficulté des formations de courte durée réside en effet dans le manque de suivi post-formation pour les participants. Beaucoup de formations ne permettent que des ajustements à la marge. Plus graves, les séminaires, toujours trop courts, ne donnent pas le temps à l'installation d'une relation de confiance entre le formateur et les participants, au risque de glisser vers une simple transposition de pratiques expérimentées dans les bibliothèques des pays industrialisés. Dans ce contexte, les formations doivent être longuement façonnées en amont et reposer sur une évaluation fine des besoins. Elles doivent être construites avec les participants pour les impliquer dans la démarche et leur permettre d'intégrer leur rôle d'acteur à part entière de cette rencontre. Il semble, par ailleurs, nécessaire de les penser dans la durée et la récurrence pour permettre l'émergence d'une relation de confiance qui induit ce dialogue créatif si essentiel.

Dans la mesure du possible, BSF privilégie ces formations récurrentes pour accompagner de manière structurelle les bibliothécaires dans leur démarche de professionnalisation. Au Cameroun, par exemple, grâce à l'impulsion initiale du Centre culturel français de Yaoundé, une dizaine de bibliothécaires participent depuis deux ans à un cycle de formations complémentaires sur des thématiques très diversifiées depuis l'animation en bibliothèque jusqu'aux techniques de reliure et de conservation en passant par l'informatisation et la mise en réseau de leurs catalogues. Ce groupe, issu de bibliothèques très différentes – bibliothèques publiques, structures associatives, alliances françaises –, se connaît bien désormais et initie des projets en réseau. Afin de prolonger le partage de pratiques, BSF a par ailleurs créé en 2010 la plate-forme Web < SavoirSolidaire.net >, premier portail d'échange, de ressources et d'informations pour la communauté des bibliothécaires francophones. Fonctionnant comme un réseau social, ce portail, aujourd'hui dans sa version beta, réunit plusieurs centaines de bibliothécaires de plus de cinquante pays à travers le monde.

Il est néanmoins important de souligner que la méthode de la récurrence n'est pas toujours justifiée, notamment sur des thématiques très spécialisées ou auprès de bibliothécaires déjà impliqués dans un réseau et bénéficiant d'une formation initiale consistante. Par exemple, BSF monte de nombreuses formations en partenariat avec la Fondation Alliance Française sur des sujets très précis – notamment l'installation de systèmes informatiques libres de gestion de bibliothèque – qui visent l'injection de compétences et un saut qualitatif rapide pour les bibliothèques participant.

ACCUEILLIR DANS SA BIBLIOTHÈQUE : UNE SOLUTION EFFICACE ?

À ces trois axes d'analyse s'ajoute un quatrième : celui du lieu de la formation. Si l'on privilégie toujours la mise en œuvre des formations au sein de la bibliothèque des participants lorsqu'il s'agit de rencontre sur le terrain, la question de l'accueil dans une bibliothèque en France reste ouverte. Les deux options – mission sur le terrain et accueil en France – ont leurs avantages et contraintes propres. L'accueil en bibliothèque est souvent individuel ou en petit groupe alors que les formations sur site peuvent s'adresser à un public plus large. L'accueil peut se faire sur une plus longue durée mais reste, en général, unique. Les formations sur le terrain mobilisent les bibliothécaires au sein de leur structure et permettent aux formateurs d'être mieux en prise avec la réalité locale alors que l'accueil en France éloigne nos collègues de leurs structures tout en leur permettant de découvrir un foisonnement de nouvelles pratiques.

La question ne saurait être tranchée une fois pour toutes et nécessite une approche sur mesure qui prend en compte les besoins des partenaires sur le terrain. Parce qu'elle soutient la mise en réseau des professionnels du livre au niveau local, BSF conduit la plupart des formations directement sur le terrain. Pour autant, l'accueil en France se révèle parfois très utile comme par exemple quand, pour des raisons de sécurité, les formations ne peuvent pas se tenir – par exemple, récemment, dans le cadre d'un projet d'appui à une bibliothèque du Nord-Niger. Elles peuvent également permettre une véritable ouverture sur l'extérieur, voire même une parenthèse de répit et de ressourcement pour des collègues qui traversent de grandes difficultés professionnelles et personnelles – on pense ici au

contexte haïtien. Elles offrent, enfin, aux participants la possibilité de se spécialiser sur des thématiques très précises, objectif notamment visé par le programme « Profession culture » porté par le ministère français de la Culture et de la Communication. Quel que soit le contexte de l'accueil en France, il est nécessaire de toujours viser une bonne adéquation entre les besoins du stagiaire et les activités proposées au sein de la structure d'accueil.

On le comprend, le choix du lieu de la formation doit se faire en prise avec les attentes et les besoins des participants. De manière plus structurelle, elle doit aussi s'envisager, on va le voir, dans une dynamique de professionnalisation des bibliothécaires.

DE LA FORMATION À LA PROFESSIONNALISATION : UN SAUT QUALITATIF NÉCESSAIRE POUR CONSTRUIRE DES FILIÈRES DU LIVRE PÉRENNES

+++++

Depuis sa création, BSF a fait de la question de la professionnalisation des bibliothécaires un pilier central de son intervention en appui aux porteurs de projet de bibliothèques en Afrique ou dans les Caraïbes. En 2010, l'ONG a organisé au Sénat français un colloque intitulé « Savoir Solidaire, enjeux de la professionnalisation des filières du livre dans les pays ACP ». L'approche initiée alors reposait sur une triple définition de la professionnalisation :

- professionnalisation signifie d'abord augmenter les capacités des bibliothécaires, un processus qui passe, en premier lieu, par la formation initiale et continue des acteurs ;
- la professionnalisation sous-tend également une dynamique de mise en réseau des acteurs : un professionnel seul n'existe pas, c'est bien dans le partage de pratiques communes, d'un langage et de normes partagés qu'une communauté de professionnels peut émerger ;
- enfin, la professionnalisation implique nécessairement l'accès et la diffusion d'une information

actualisée et diversifiée sur un métier de bibliothécaire en profonde évolution aujourd'hui avec l'émergence rapide des nouvelles technologies. Être professionnel, c'est aussi avoir les moyens de casser l'isolement dans lequel sont enfermées un grand nombre de structures de par leur localisation (milieu rural, quartiers populaires, etc.) ou leur fonction (les bibliothèques scolaires par exemple).

Ces trois axes de définition constituent trois défis de taille à relever pour assurer l'émergence d'une communauté structurée de professionnels du livre dans les pays ACP. Ainsi, la formation doit être pensée comme le rouage d'une mécanique plus complexe de professionnalisation. Les formations sur le terrain permettent, on l'a vu dans l'exemple camerounais, la rencontre et la mise en réseau des participants. En brisant l'isolement, elles contribuent à faire émerger des pratiques collaboratives et renforcent le positionnement social des bibliothécaires. Pourtant, pour s'accomplir pleinement, elles doivent être pensées en lien avec des actions structurelles de professionnalisation des acteurs – renforcement des réseaux, intégration des nouvelles technologies, pratiques de lobbying auprès des décideurs politiques, diffusion de l'information sur la chaîne du livre locale, etc.

En cela, la récurrence de la formation est un objectif clé, pour permettre un accompagnement progressif et évolutif d'une profession en construction. Mais c'est surtout en s'intégrant dans une approche transversale que la formation prend tout son sens. C'est d'ailleurs à cette condition qu'elle peut conduire à l'invention de pratiques innovantes et à la définition de modèles de bibliothèques en prise avec les réalités locales.

ENCADRÉ**ACTION INTERNATIONALE ET ÉVALUATION**par *Gérald Grunberg*

L'action internationale n'est pas une science exacte. Les prévisions les mieux établies sont souvent malmenées par des facteurs « étrangers » qui ne peuvent être maîtrisés en amont et viennent perturber les actions envisagées. Des événements majeurs comme la chute du mur de Berlin sont devenus emblématiques de la difficulté à anticiper les évolutions de la scène internationale. À bien des égards, les récentes révolutions tunisiennes et égyptiennes n'ont fait que renforcer ce constat. Dans ces conditions de fréquente incertitude, l'évaluation devient assez délicate. Elle se heurte à un facteur « risques et inconnues » certainement plus élevé que dans d'autres domaines de l'action publique.

A fortiori si l'on considère le champ qui nous intéresse, celui où s'inscrit l'action des bibliothèques, ce que le ministère des Affaires étrangères (MAE) appelle la *Diplomatie culturelle et d'influence**. Cet intitulé est celui du programme annuel de performance (PAP) 185²⁰ de la Loi de finances 2011. Le MAE est directement responsable de la mise en œuvre de ce programme. Les bibliothèques qui mènent une action internationale, quelle que soit leur tutelle, concourent indirectement à ce programme.

Qu'il s'agisse des actions les plus désintéressées, celles menées au nom de la solidarité francophone, ou de la coopération documentaire et technique, les actions des bibliothèques relèvent bien de cette diplomatie culturelle et d'influence. Chaque année est établi un Rapport annuel de performance (RAP)²¹ qui présente pour ce programme un certain nombre d'indicateurs. Ces indicateurs permettent-ils vraiment de s'affranchir de la difficulté inhérente à l'évaluation de l'action internationale ? Peuvent-ils nous aider à penser l'évaluation de l'action internationale des bibliothèques ?

Ce programme comprend trois objectifs et six indicateurs :

- **Relever les défis de la mondialisation**
 - indicateur 1.1 : fréquentation et efficience du site de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT) dédié à la base de connaissance produite par les services scientifiques (français).
- **Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde**
 - indicateur 2.1 : nombre d'inscrits dans les cours francophones ;

20. PAP 2011 : < http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Action_exterieure_etat.pdf >.

21. RAP 2010 : < <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/rap/pdf/DRGNORMALMSNAA.pdf> >.

- indicateurs 2.2 : augmentation de l'attractivité de la France en direction des élites étrangères.
- **Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion de crédits**
 - indicateur 3.1 : dynamisation de ressources externes (mécénat, cofinancements, etc.) ;
 - indicateur 3.2 : évaluation de la performance des opérateurs par rapport à leur Contrat d'objectifs et de moyens (COM) ;
 - indicateur 3.3 : coût moyen d'un élève pour l'État.

Comme on le voit, l'évaluation repose ici pour l'essentiel sur l'appréciation du nombre de « clients » des actions menées et sur l'analyse du coût de ces actions. À première vue, nous ne sommes pas si loin des indicateurs classiques de bibliothèque : nombre d'inscrits, coût moyen par lecteur, etc., sauf que, rapportés à l'action internationale, ces indicateurs n'ont pas grand sens. Certes, on pourra toujours, à la Bibliothèque nationale de France et dans quelques autres bibliothèques, mesurer le nombre d'usagers étrangers et tenter d'établir un lien entre leur provenance et la carte des actions internationales menées par l'établissement, mais cela restera très aléatoire. Plus consistant est l'indice d'utilisation des ressources en ligne de la bibliothèque depuis l'étranger qui fournit une indication significative à rapprocher de l'indicateur 1.1 du programme 185. Une approche plus traditionnelle reste par ailleurs pertinente pour les bibliothèques qui mènent une action internationale assez développée : il s'agit

du nombre de formations et d'expertise délivrées à l'étranger et du nombre de professionnels étrangers accueillis à la bibliothèque.

Mais, de manière générale, on mesure à quel point l'évaluation traditionnelle, qui repose encore largement sur une appréciation très quantitative des actions et de leur coût, est peu adaptée au cas particulier de « la diplomatie culturelle et d'influence ».

L'évaluation à la bibliothèque nationale de France

La Bibliothèque nationale de France (BnF), qui a développé une forte activité internationale, n'échappe pas à cette difficulté. C'est ainsi que de très nombreux pans de son action internationale ne peuvent être correctement évalués : la contribution au rayonnement culturel de la France, la participation aux instances internationales de normalisation, de coopération scientifique et documentaire, etc.

Un domaine de l'action internationale de la BnF permet toutefois de corriger pour partie cette absence de données et ce n'est pas le moindre : il s'agit de la contribution aux bibliothèques numériques : Europeana et le Réseau francophone numérique. Ces actions constituent deux axes majeurs de l'action internationale de la BnF et l'essentiel de l'objectif 5 du Contrat de performance de la BnF : « Développer notre présence sur la scène nationale, européenne et mondiale ».

Il s'agit plus particulièrement des deux premières actions de cet objectif : l'action 5.1 : *être un acteur majeur de la bibliothèque numérique Europeana*, et l'action 5.2 : *être un acteur majeur de la francophonie*, en particulier via le Réseau francophone numérique. Ces actions sont détaillées en plusieurs sous-actions dont certaines relèvent clairement d'une stratégie d'influence et sont assorties de deux indicateurs et de leur cible : le nombre de documents issus de Gallica présents dans Europeana et le nombre de pages numérisées par la BnF pour le portail numérique francophone.

Ce dernier indicateur est particulièrement intéressant car il s'agit des fonds de la BnF numérisés sur la base de sélections documentaires effectuées par les partenaires francophones dans le cadre de conventions de coopération. Cela concerne notamment la numérisation de la presse francophone des anciennes colonies. Cet indicateur est donc vraiment représentatif de la réalité

des coopérations engagées au titre de ce volet essentiel de l'action internationale qu'est la francophonie. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, le numérique reconfigure l'action des bibliothèques et fournit de nouvelles modalités d'évaluation.

Les projets européens auxquels participe la BnF doivent se plier à une méthodologie très formalisée d'évaluation par les instances de la Commission européenne, ce qu'il n'est pas possible de développer dans le cadre du présent ouvrage. Pour sa part, la BnF a retenu comme indicateur de cette importante activité la mesure des ressources humaines engagées, ce qui permet d'évaluer la quantité de mois/hommes consommée par les projets et donne une indication sur les flux financiers qui en résultent puisqu'une partie des subventions de la Commission européenne, versées au titre du financement de ces projets, est affectée aux dépenses de personnel.

PARTIE III

TROUVER LES BONS PARTENAIRES : TUTELLES, GRANDES BIBLIOTHÈQUES, ASSOCIATIONS

1. ACCOMPAGNER LA POLITIQUE INTERNATIONALE D'UNE VILLE*par Raphaëlle Bats et Laurie-Anne Lartigue***2. LES RELATIONS INTERNATIONALES DANS LES UNIVERSITÉS***par Jean-Jacques Wunenburger***3. MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : UN PREMIER POINT DE CONTACT POUR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE ?***par Frédéric Jagu***4. RELATIONS INTERNATIONALES ET FORMATION PROFESSIONNELLE : LE RÔLE DE LA BPI ?***par Annie Dourlent***5. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE***par Dalila da Silva et Gérald Grunberg***ENCADRÉ. DÉVELOPPER DES ACTIONS AUTOUR DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE : LE SERVICE-RELAIS DU CENTRE NATIONAL DE LA LITTÉRATURE POUR LA JEUNESSE – LA JOIE PAR LES LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE***par Viviana Quiñones***6. FRANCOPHONES, UNISSEZ-VOUS !***par Réjean Savard***7. CONTRIBUER À INTÉGRER DES COLLÈGUES ÉTRANGERS AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS ET RÉSEAUX INTERNATIONAUX***par Pascal Sanz***8. LES SISTER LIBRARIES : UN EXEMPLE DE COOPÉRATION VIA L'IFLA***par Viviana Quiñones***ENCADRÉ. LES ASSOCIATIONS RESSOURCES POUR UN PROJET DE COOPÉRATION***par Raphaëlle Bats*

1

ACCOMPAGNER LA POLITIQUE INTERNATIONALE D'UNE VILLE

par Raphaëlle Bats
et Laurie-Anne Lartigue

ENCADRÉ DU JUMELAGE À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE *

Les panneaux d'entrées de nos villes annoncent fièrement leur jumelage, mais de quoi s'agit-il ? Que signifie aujourd'hui un jumelage entre deux villes ? En quoi diffère-t-il de la coopération décentralisée ? Les premières relations entre les collectivités sont nées après la guerre de 1939-1945 sous l'impulsion d'élus qui souhaitaient une réconciliation et une paix durable. Les collectivités ont alors développé des liens d'amitié via les jumelages, en mettant l'accent notamment sur les échanges culturels et sportifs. Depuis les années 1970, ces jumelages ont évolué, entre autre, vers une forme plus poussée, la coopération décentralisée, via des échanges d'expériences et de savoir-faire avec des collectivités du monde entier.

On peut définir la coopération décentralisée comme l'établissement de relations de long terme entre collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et leurs groupements) et étrangères, formalisées par des conventions. La coopération peut se faire sous

des formes différentes : **appui institutionnel** ou co-développement ; et sur des thématiques variées : culture, sport, jeunesse, environnement, handicap, etc.

En effet, selon le Code général des collectivités territoriales¹, « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. [...] En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire ».

La coopération décentralisée constitue un outil pour favoriser les échanges, instaurer une dynamique entre les territoires, en impliquant, citoyens, associations, entreprises, ici et là-bas. Il s'agit de mettre en valeur ses compétences et d'en acquérir de nouvelles par l'échange avec d'autres cultures.

1. Loi du 6 février 1992.

AULNAY-SOUS-BOIS, VILLE OUVERTE SUR LE MONDE

+++++

La ville d’Aulnay-sous-Bois et son travail en matière de coopération internationale sont une bonne illustration des valeurs et des principes à l’œuvre dans ces projets. Plus précisément, Aulnay-sous-Bois a su intégrer la bibliothèque dans ses projets internationaux. Cet exemple nous servira pour dégager les types d’actions possibles à mener pour accompagner la politique internationale d’une ville.

Depuis 2008, la ville d’Aulnay-sous-Bois a décidé de s’ouvrir sur l’extérieur, sur les autres cultures, afin d’évoluer vers un développement plus harmonieux. Pour cela, la municipalité a créé un service de coopération décentralisée et de relations internationales, rattaché à Monsieur Ahmed Laouedj, adjoint au maire en charge de la vie associative, de la coopération décentralisée et des relations internationales. La ville d’Aulnay-sous-Bois a ainsi développé des coopérations avec les Territoires palestiniens (Al Ram), les Pays-Bas (Rotterdam Noord), et le Sénégal (Rufisque).

À travers cette politique, la ville affirme les valeurs suivantes : la réciprocité, la solidarité, la paix, le développement durable des territoires, la richesse culturelle. Un premier axe – formation, actions de soutien de la vie associative et participation des citoyens aux décisions – structure cette coopération. L’environnement et le développement local en sont le deuxième grand axe. Ces actions, de par leur transversalité, permettent de mettre en lien plusieurs services de la ville, plusieurs acteurs, associatifs, privés ou publics.

UN PROJET CULTUREL EN LIEN AVEC LES BIBLIOTHÈQUES

+++++

Dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville d’Al Ram au sein des Territoires palestiniens, la ville d’Aulnay-sous-Bois est en pleine réflexion sur un projet d’accompagnement pour l’ouverture d’une bibliothèque de quartier à Al Ram. Al Ram est une ville dans une situation singulière. En effet, intégrée au tissu urbain de Jérusalem, elle en est

désormais hermétiquement séparée par le mur de séparation du fait de la situation géopolitique avec Israël, ce qui rend les déplacements et l'accès à la culture difficiles.

Ce projet vise donc à promouvoir la lecture publique à Al Ram et permettre aux futurs bibliothécaires d'acquérir des méthodes et des techniques de gestion de fonds, ainsi qu'un fonds documentaire trilingue. La localisation du projet en plein centre de la ville d'Al Ram permet d'identifier aux mieux les enjeux d'installation d'un équipement de lecture publique qui permettra de rayonner vers l'ensemble des publics visés.

Le transfert de compétences s'effectuera via l'organisation de sessions de formations sur place ou par le biais de stages de professionnalisation dans les bibliothèques municipales d'Aulnay-sous-Bois, répartis en plusieurs modules. La bibliothèque fonctionnera ensuite en autonomie, avec son équipement et son fonds documentaire propre.

Le projet nécessite plusieurs phases de préparation indispensables en amont de la réalisation.

Pour l'appui à l'acquisition d'un fonds documentaire trilingue (anglais, français, arabe) :

- identification des publics et des catégories de livres ;
- étude de l'agencement des locaux de la bibliothèque à partir des plans ;
- recherche de partenaires au projet (bibliothèques françaises et/ou arabes, autres(s) collectivité(s), université(s), etc.) ;
- étude des modalités d'envoi du fonds.

Pour la réflexion et la mise en place du projet dans sa globalité :

- mise en place d'un comité de pilotage (avec le secteur culturel et le réseau des bibliothèques municipales) ;
- élaboration du budget (formation des agents, constitution du fonds documentaire et envoi) ;
- élaboration et planification des actions de formation en direction des personnels ;

- élaboration d'une convention-projet avec le(s) partenaire(s).

La participation des bibliothèques municipales au projet est fondamentale, pour la motivation des acteurs impliqués et la qualité des actions menées. C'est pourquoi les bibliothécaires doivent être associés en amont du projet. Une délégation palestinienne est d'ores et déjà venue visiter une des bibliothèques municipales d'Aulnay-sous-Bois, ce qui a permis un premier contact entre les différents acteurs. En attendant une concrétisation du projet, c'est le directeur du réseau des bibliothèques qui est le relais de l'information en participant au comité de pilotage. Le service de la coopération décentralisée se fait, quant à lui, le relais entre les acteurs ici et les partenaires palestiniens afin de prendre en considération l'ensemble des souhaits et des difficultés.

La dernière étape, la convention-projet, est importante car elle expose l'ensemble du projet en détaillant les engagements des partenaires. Soumis au conseil municipal, le projet de convention est ensuite rendu exécutoire après publicité et transmission au contrôle de légalité à la préfecture. Après signature de l'ensemble des parties, la convention est à nouveau transmise en préfecture pour enregistrement.

S'INVESTIR DANS LES PROJETS INTERNATIONAUX DE SA COLLECTIVITÉ LOCALE

+++++

Prenant appui sur l'exemple d'Aulnay-sous-Bois, nous pouvons donc considérer que trois voies s'offrent aux bibliothèques désireuses de travailler à l'international : accompagner les relations internationales sans être un acteur de celles-ci, participer aux relations internationales sur le terrain de la bibliothèque ou investir le champ de la coopération décentralisée en mettant en avant ses expertises. L'obtention d'un financement pour une action internationale est parfois difficile, mais cela est facilité pour les actions qui, s'intégrant à part entière dans un projet plus global de la collectivité, acquièrent, de fait, une véritable légitimité.

La première voie consiste à accompagner le travail effectué par la municipalité en matière de coopération internationale. Il s'agit donc de se positionner en tant qu'acteur culturel capable de réagir au contexte de la coopération. Il sera, bien entendu, nécessaire de s'informer à la source des actions menées pour les accompagner en temps réel. Les actions suivantes pourront être proposées :

- organiser des expositions sur la ville partenaire ;
- faire des sélections d'ouvrages en fonction des projets de coopération décentralisée menés ;
- inviter des intervenants ou des artistes pendant les grands événements internationaux (Mois de la francophonie, semaine de l'Europe).

La seconde est de proposer au service des relations internationales de jumeler officiellement la bibliothèque avec celle de la ville partenaire. Vous devenez un acteur de la coopération sans pour autant sortir de l'action habituelle de votre bibliothèque. Cela pourra déboucher sur :

- des échanges de professionnels ;
- des voyages d'étude ;
- des partages de bonnes pratiques en bibliothèque ;
- mais aussi des créations de manifestations culturelles telles que des expositions itinérantes, par exemple.

La troisième est de se faire connaître auprès des services concernés comme experts en différents domaines. Lorsque la collectivité intègre dans sa coopération décentralisée un volet « bibliothèques », ces dernières se voient reconnaître un rôle social et culturel qu'elles peinent parfois à obtenir. Il sera alors utile de dresser une liste de vos expertises :

- analyse d'une collection ;
- construction d'une bibliothèque ;
- formation au métier de bibliothécaire ;
- accompagnement à la mise en place d'un SIGB ;
- dons de documents.

Faire savoir que les bibliothèques ont une organisation internationale, à savoir l'IFLA, qui facilite la mise en contact des bibliothécaires du monde entier, pourra par ailleurs intéresser fortement votre municipalité.

2

*par Jean-Jacques Wunenburger***LES RELATIONS
INTERNATIONALES
DANS LES UNIVERSITÉS**

En tant qu'institutions publiques ou privées, de formation et de recherche, les universités françaises développent une internationalisation de leurs activités dans chacun des deux domaines.

Les formations d'abord, qui sont soumises à un modèle international, c'est-à-dire européen dans le cadre d'une structure ternaire qui organise les études en trois cycles ; **licence, master et doctorat**. Cette architecture, longue et délicate à mettre en place, la durée des cycles imposés ne correspondant pas toujours aux traditions nationales, permet d'établir des équivalences de formation entre systèmes différents, sous forme de crédits ECTS, dont la capitalisation permet de poursuivre des études dans n'importe quel système soumis aux accords de Bologne. La circulation des étudiants est ainsi facilitée par la reconnaissance de droit des études faites dans d'autres systèmes européens, même si les procédures d'équivalence ne suscitent pas toujours l'entière confiance des universitaires, attachés à la valeur de leur enseignement propre.

Le service général des relations internationales (SGRI) d'une université, par ses compétences administratives et par sa proximité et même sa familiarité avec les universités étrangères et les zones culturelles d'appartenance, prend en charge l'essentiel de ces activités induites par des demandes émanant de composantes (UFR, instituts, écoles). Il assure la mobilité des étudiants dans les deux sens (de la gestion des demandes de dossiers en passant par les tests de langues, les services de logement, les formalités d'immigration, jusqu'à la transmission des relevés de notes, etc.), et constitue l'interface obligée entre services dans les universités. Il travaille en étroite collaboration avec les services de scolarité pour la transmission, la validation et la gestion des résultats obtenus par les étudiants, encourage et accompagne les missions d'enseignement, courtes ou longues. De manière plus large, il favorise les contacts entre universités

partenaires en organisant ou en accompagnant les missions exploratoires, les missions d'enseignement, les réunions destinées à améliorer le développement. Et dans le cas des formations délocalisées, il prend souvent en charge la gestion pédagogique des examens à l'étranger, et donc les déplacements des enseignants et même du personnel administratif sur le lieu de délivrance du diplôme.

ENCADRÉ INTERNACIONALISER LES FORMATIONS

L'eupéanisation du dispositif des études va de pair avec la politique des échanges Erasmus et Socrates qui permettent, depuis 25 ans, de valider des études, un semestre ou plus généralement une année, dans une autre université européenne dans le cadre d'un contrat inter-établissement qui garantit au moment du départ de l'étudiant la reconnaissance des résultats obtenus. Le dispositif Erasmus a contraint les universités à instituer des services d'incitation, d'organisation et d'accompagnement des échanges étudiants, en fin de cycle de licence et surtout en master pour leurs étudiants sortants ; leur logistique étant également mise au service des étudiants entrants, selon la même logique d'échange. Parallèlement à la montée en puissance de ces échanges d'étudiants à l'intérieur des pays d'Europe, les universités ont fortement développé des accords avec des universités hors d'Europe (Amérique du Nord et du Sud, Asie, surtout mais aussi Australie, Afrique), afin d'internationaliser davantage les formations. Cet objectif peut s'imposer du fait même des contenus de formation (droit international, commerce international, etc.), qui exigent une connaissance et une pratique d'au moins un pays étranger, ou consti-

tuer une forme d'ouverture et d'approfondissement de la discipline dans d'autres contextes culturels. Un séjour d'études à l'étranger représente ainsi un moment décisif du parcours de formation académique et personnel et permet d'étoffer un curriculum vitae en vue d'un emploi futur. À cette double motivation, il faut ajouter le cas des formations internationalisées, c'est-à-dire soit des diplômés délocalisés, où un diplôme de l'université française est également délivré dans une université étrangère sous le contrôle direct de ses propres enseignants, en mission d'enseignement ; soit des doubles diplômés, lorsque deux partenaires s'accordent à délivrer le même diplôme dans les deux systèmes de formation préalablement harmonisés dans leurs formes et contenus, chaque université assurant cependant pour l'essentiel la même formation tenue pour équivalente. Cette politique de mutualisation et de rapprochement des formations entre deux ou plusieurs pays (dans les cas des réseaux Erasmus Mundus), plus ambitieuse et plus difficile à mettre en place, est devenue un complément indispensable à l'internationalisation universitaire qui ne peut se limiter à de la mobilité étudiante.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT POUR LA RECHERCHE

+++++

L'autre dimension de l'internationalisation des universités concerne plus spécifiquement la recherche. La recherche universitaire s'internationalise de plus en plus, et spontanément, pour tout chercheur qui développe des relations scientifiques au-delà des frontières et au-delà de sa langue écrite. Si l'université française, à travers la production de thèses, a souvent été très egocentrée, en limitant les références de travail à la bibliographie en langue française, cette tendance s'est largement inversée, en particulier du fait de l'expansion et de la domination de la langue anglaise dans le domaine des sciences et, de plus en plus, des sciences humaines et sociales, obligeant ainsi les chercheurs à davantage prendre en compte l'état des recherches extra-nationales et non francophones, et même à rédiger ou à traduire une partie au moins de leurs travaux en anglais et à leur assurer une diffusion dans des réseaux internationaux. La recherche se fait donc de plus en plus en réseau ou en communauté trans-frontière selon les objets ou les méthodologies partagés, ce dont témoigne la croissance des colloques internationaux dans toutes les universités. Il appartient alors au SGRI de donner à ces collaborations entre chercheurs individuels une dimension plus collective et plus institutionnelle. À partir d'un ensemble de contacts de terrain au niveau de ses chercheurs, une université peut développer une véritable politique de partenariats. Elle consiste à dégager ou favoriser des synergies interdisciplinaires, à regrouper des accords entre laboratoires dans un même établissement ou dans une même zone géographique pour leur conférer une taille critique, à signer des conventions avec un établissement partenaire qui engage à développer des recherches dans l'ensemble des disciplines, les unes déjà actives, d'autres encore potentielles, à faire émerger même des thématiques communes qui permettent de participer, à une nouvelle échelle, à des appels de projets, nationaux ou internationaux. Cette politique de concertation et de formalisation de coopérations scientifiques, menée en étroite collaboration avec le service de la recherche, peut viser à doter chaque université d'un réseau de vrais partenaires privilégiés. Les accords de recherche viennent alors compléter les accords préférentiels au

niveau des formations, créant ainsi entre deux établissements dans des pays différents, une véritable complémentarité, dont les flux d'étudiants et de chercheurs (via les post-doctorants, l'accueil de professeurs invités, le développement de co-tutelles de thèse) signalent la vitalité et l'efficacité.

ASSOCIER LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

+++++

Cette double mission de formation et de recherche d'un SGRI ne saurait donc négliger la dimension documentaire de toute coopération internationale, qui conditionne souvent, de manière moins visible, la réussite des pratiques internationales, même si la plupart du temps on peut regretter que le volet documentaire ne soit pas vraiment pris en compte dans la contractualisation des programmes et projets. L'importance d'une politique documentaire est particulièrement évidente pour les diplômes internationaux. Dans le cas de la délocalisation d'un diplôme, il est essentiel que les étudiants du site étranger disposent d'un fonds documentaire analogue à celui dont disposent les étudiants de l'université française, maître d'œuvre du diplôme. Il importe donc qu'il existe un volet documentaire dans le montage des diplômes, ce qui suppose un personnel disponible et compétent et des dotations budgétaires afférentes, surtout dans la phase initiale. Ouvrir une formation française en Arménie, au Maroc, à Hanoï ou à Caracas, suppose que des ressources documentaires soient mises à disposition pour assurer des conditions de préparation des diplômes équitables, sous peine de disqualifier la délivrance du diplôme français à l'étranger. Mais il est vrai que la préparation, le montage et le suivi de ces diplômes délocalisés absorbent la plus grande partie du temps des enseignants engagés dans cette politique, souvent en heures complémentaires, en plus de leurs services, laissant alors le volet documentaire à la merci de l'improvisation, sans véritable implication institutionnelle des bibliothèques universitaires. Les doubles diplômes nécessitent une moindre présence d'un fonds documentaire, puisque l'étudiant valide d'abord une formation donnée dans sa propre langue et dans son propre système universitaire, tout en passant, dans certaines formules, une partie de sa formation dans l'université partenaire. Il est pourtant essentiel et cohérent que chaque université qui organise une double diplomation mette à la

disposition de ses étudiants un fonds documentaire du partenaire dans sa langue, pour permettre à l'étudiant de se familiariser avec l'enseignement en langue étrangère, souvent avec des contenus spécifiques et de mieux préparer son année d'études à l'étranger. Là encore, il semble que les solutions trouvées restent souvent artisanales, et mettent en jeu des partenaires variables, pour le financement ou la gestion, et des mises en œuvre au niveau rapproché des responsables de formation, sans véritable politique programmée au niveau de bibliothèques et d'une concertation entre bibliothèques. Sans doute l'utilisation des ressources numériques par la voie d'Internet est-elle en train de compenser le déficit de ressources en livres dans de nombreux sites de bibliothèques, mais jusqu'à nouvel ordre rien ne vaut l'installation d'un espace documentaire doté de productions en papiers.

Quant au volet recherche, la part la plus importante revient aux équipes et laboratoires qui, en fonction de leurs thématiques, de leurs réseaux, de leurs projets, acquièrent ou font acquérir la documentation en langue étrangère la plus adaptée à leurs besoins et pratiques. L'implication d'un SGRI et l'intégration de ces échanges dans une politique d'établissement pourraient cependant conduire à une meilleure identification des besoins documentaires, surtout numériques, et devraient se trouver de plus en plus mentionnées dans les conventions de coopération entre partenaires. De ce point de vue, il serait souhaitable que les services de bibliothèques soient mieux informés des conventions interuniversitaires et puissent y prendre place en engageant des relations privilégiées avec les partenaires, en favorisant certaines politiques communes pour accompagner des projets scientifiques. Cette présence d'une politique documentaire dans les conventions, souvent formellement actée, mais peu suivie d'effets pratiques, mériterait sans doute la mise au point d'une procédure et d'une structure de collaboration entre services qui est loin d'être passée dans les usages. Cette dimension de l'internationalisation reste sans doute encore largement à explorer et à exploiter.

On le voit, un SGRI peut souvent passer pour un simple service de gestion de la mobilité étudiante. Avec l'internationalisation de l'espace universitaire et la mondialisation des formations, un SGRI est amené, en fait, à

participer de près, voire à être le moteur, d'une politique d'internationalisation des diplômés, afin de favoriser une meilleure professionnalisation de ses étudiants sur un marché de travail qui dépasse les frontières. Il rend possible l'achèvement d'une véritable politique de conventions avec des universités étrangères, devenues vraiment partenaires réguliers, et cela dans tous les domaines, dont les politiques documentaires. Sans abandonner les accords sectoriels au niveau de telle discipline particulière avec telle institution étrangère isolée, les échanges internationaux gagnent à prendre la forme de relations pluridimensionnelles et privilégiées, qui permettent aussi d'entrer dans des réseaux qui vont faire gagner en visibilité et efficacité les formations et les recherches concertées. Les bibliothèques gagneront à être largement intégrées dans ce volet de la politique internationale des universités et fédérations d'universités.

MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER : UN PREMIER POINT DE CONTACT POUR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE ?

par
Frédéric Jagu

Le réseau culturel français à l'étranger s'est constitué depuis plus d'un siècle autour d'établissements culturels et de recherche aux statuts et aux missions variés. Avec plus de **1500 établissements, instituts français, instituts français de recherche, centres culturels français, alliances françaises, villa et, bien sûr, écoles françaises**, implantés dans plus de 160 pays, la France possède le plus important réseau culturel au service de la diplomatie d'un État. Près de 400 de ces établissements (hors écoles françaises) offrent à leurs publics les services d'une bibliothèque française. Ces bibliothèques constituent le réseau des médiathèques françaises à l'étranger. Auparavant coordonné par le Bureau des médiathèques du MAEE, c'est aujourd'hui à l'Institut français qu'incombe le pilotage de ce réseau.

L'Institut français est depuis le 1^{er} février 2011 l'opérateur du MAEE pour l'action culturelle extérieure de la France. La création de l'Institut français, qui dotera le réseau à l'étranger d'une identité unique, s'accompagne d'une phase d'expérimentation de trois ans dont l'objectif est à terme le pilotage, depuis Paris et avec le réseau, de l'ensemble des établissements culturels à autonomie financière (Instituts français, centres culturels). L'Institut français, qui place le numérique et le débat d'idées au cœur de ses priorités, se substitue à CulturesFrance en bénéficiant de moyens humains et financiers renforcés. Conservant les missions habituelles de l'association (spectacles vivants, arts visuels, architecture, livre, débat d'idées, cinéma, saisons croisées), il voit son périmètre d'action élargi à la langue française (création d'un département), à la formation des agents, à la culture scientifique et au pilotage du réseau des médiathèques, ces

deux dernières missions étant intégrées au sein du Département livre et promotion des savoirs (DLS)².

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

+++++

Sous la dénomination « réseau des médiathèques françaises à l'étranger », on regroupe les bibliothèques des établissements à autonomie financière du MAEE (instituts, centres culturels) et celle des alliances françaises. Dans des contextes très divers d'implantations, de publics et de moyens, les bibliothèques françaises à l'étranger ont pour mission, sous l'impulsion de l'Ambassadeur et dans le cadre de la politique de leur établissement, de :

- contribuer, avec tous les acteurs du réseau de coopération et d'action culturelle, au rayonnement de la langue et de la culture françaises à l'étranger en mettant à disposition de leurs publics, une sélection éditoriale de qualité en lien avec l'actualité, professionnellement gérée, sur tous supports et faisant appel aux technologies les plus modernes de l'information ;
- relayer, au cœur de leur établissement, dans des espaces attractifs et dynamiques, et hors les murs via des partenariats stratégiques, la politique de l'Institut français et du MAEE, notamment en matière de promotion des savoirs (débat d'idées, culture scientifique et technique, numérique) mais aussi en matières artistiques et audiovisuelles ;
- constituer des collections spécialisées répondant aux besoins des publics-cibles de l'établissement (par exemple :

2. Anciennement Département du livre et de l'écrit, le nouveau Département livre et promotion des savoirs a pour mission de promouvoir et diffuser la création intellectuelle française auprès des publics étrangers (professionnels du livre, universitaires, réseaux d'intellectuels et relais culturels). Pour ce faire, il dispose de programmes adaptés qui s'appuient sur le réseau diplomatique français à l'étranger et dont les principaux axes sont : le livre via la traduction, la valorisation du débat d'idées, la promotion de la culture scientifique, la reconstitution des circuits éditoriaux au Sud et l'accompagnement du réseau, des agents et des médiathèques.

bibliothèque de l'apprenant, fonds en langue locale, fonds jeunesse, fonds numérique, etc.).

Pour piloter ce réseau, et en assurer l'animation, l'Institut français dispose de trois moyens d'interventions :

- la formation professionnelle : **conjointement avec le département** formation, le DLS gère une enveloppe de 240 000 euros dédiés à la formation des bibliothécaires du réseau ;
- la création d'outils pour le réseau : deux plates-formes mutualisantes ont été créées ces dernières années (bibliothèque de l'apprenant, collection France contemporaine) afin de faciliter les créations de collections prioritaires ; une plate-forme d'accès à des contenus numériques verra également le jour en fin d'année ;
- le plan d'aide aux médiathèques (PAM) : appel à projets thématiques qui vise à soutenir les actions de modernisation des médiathèques du réseau ; doté de 580 000 euros en 2011, le PAM a soutenu cette année 102 bibliothèques, principalement pour la création de bibliothèques de l'apprenant, de fonds en langue locale et l'acquisition de contenus numériques.

Une enquête, diffusée dans le réseau début 2011, a permis de récolter des données pour l'année 2010 pour 205 bibliothèques dans lesquelles travaillent plus de 650 agents, dont 42 agents expatriés (conservateurs, bibliothécaires, volontaires internationaux)³.

3. Si les résultats de cette enquête sont à pondérer, ils permettent néanmoins d'obtenir des indications sur l'état du réseau et ses évolutions par rapport à l'enquête précédente qui recensait les mêmes données pour l'année 2009. Ces 205 bibliothèques proposent plus de 3 millions de documents (dont 70 % de livres, 20 % de DVD) à 4 millions de visiteurs par an. Elles comptent 271 000 inscrits, largement originaire du pays d'accueil (84 %), appartenant principalement aux tranches d'âges 13-25 ans (40 %) et 26-59 ans (38 %) et issus essentiellement des milieux étudiants (42 %) ou professionnels (25 %). Les budgets d'acquisitions exprimés (173 médiathèques) sont en hausse (+5 %) pour atteindre 3 480 000 euros. Enfin, plus de 90 % des bibliothèques utilisent un logiciel de gestion (44 PMB, 41 Paprika, 35 BCDI puis 26 autres logiciels). On constate dans ce secteur une forte hausse de l'utilisation des logiciels libres, notamment dans les structures les plus modestes.

L'INSTITUT FRANÇAIS ET LE RÉSEAU, RELAIS POUR DES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

+++++

De par sa nature, l'Institut français constitue un point de contact naturel pour mettre en place des actions de coopération culturelle à l'international. Pour le secteur des bibliothèques, afin de coordonner les actions du réseau et de mettre en œuvre les programmes dédiés, l'Institut français s'est doté d'un chargé de mission médiathèque. Interlocuteur au sein de l'Institut français sur les questions liées aux bibliothèques, il a une mission de conseil et d'expertise pour les bibliothécaires à l'étranger. Il peut être un premier point de contact pour amorcer des projets internationaux. Le réseau français à l'étranger se compose de plus de 600 agents en charge de la promotion du livre et des savoirs. Implantés localement, ces agents, expatriés ou recrutés locaux, possèdent une expertise de terrain et sont les mieux placés pour identifier des partenaires potentiels à l'étranger dans le secteur des bibliothèques mais aussi du livre au sens large (édition, librairies, institutions, ONG...). Ils sont à même de nouer des premiers contacts (qu'ils ont souvent déjà) et d'assurer, en plus de leurs attributions et dans la mesure du possible, un suivi local des projets. Le nouveau site Web de l'Institut français accueillera fin 2011 le répertoire des médiathèques françaises à l'étranger et l'Annuaire des agents du réseau. Ces outils permettront d'identifier aisément la personne contact à l'étranger pour amorcer une action de coopération à l'international⁴.

L'Institut français possède un pôle des collectivités territoriales qui tisse des conventions de partenariats avec prioritairement les régions et les villes françaises. Il a vocation à accompagner l'ensemble des domaines de compétences des collectivités territoriales dans leur mobilité à l'international. Par conséquent, la compétence lecture publique et médiathèque est susceptible d'être prise en compte dans ce cadre.

4. < <http://www.institutfrancais.com/> >.

QUELQUES EXEMPLES DE COOPÉRATION

+++++

Les médiathèques françaises à l'étranger, et c'est une de leur mission, nouent naturellement des partenariats avec les institutions locales et sont donc, à ce titre, souvent à même d'identifier ou de diriger des porteurs de projet vers des structures de confiance répondant aux attentes. Ainsi à Madrid, la médiathèque collabore avec la ville et la région de Madrid pour l'organisation du séminaire « La bibliothèque multiculturelle ». À Rio, la Maison de France met en place des partenariats avec l'État de Rio pour de l'expertise et des formations et avec la Bibliothèque nationale du Brésil pour des programmes d'animations communs (développement du portail et de la bibliothèque numérique sur l'histoire des relations franco-brésiliennes – < <http://bndigital.bn.br/francebr/frances/index.htm> >). Les exemples de ce type ne manquent pas : en Allemagne (intégration des catalogues dans les catalogues des municipalités), en Chine (organisation, notamment, de rencontres professionnelles à la Bibliothèque nationale de Chine), au Danemark (prêt interbibliothèques), en Colombie (appartenance au réseau VIP d'appui aux bibliothèques publiques de la mairie de la ville), en Finlande (membre du Conseil des bibliothèques spécialisées de Finlande), au Mexique (prêt inter-bibliothèques), au Cameroun (formation)...

À l'inverse, les bibliothèques françaises à l'étranger sont aussi le relais des bibliothèques locales pour engager des actions avec la France. Par exemple, l'Association des bibliothécaires ukrainiens s'est adressée à l'Institut français de Kiev pour organiser un séjour professionnel pour des directeurs de bibliothèques en France. C'est la médiathécaire de l'Institut qui a pris les contacts avec le ministère de la Culture, la Bpi et les collectivités en France pour mettre en place le déroulement de la visite. Tous ces liens tissés au fil des années constituent le terreau idéal pour démarrer des actions de coopération internationale comme l'illustreront les deux exemples suivants.

COOPÉRATION INTER-ÉTABLISSEMENT : LE CAS DU MAROC

Le bureau du livre de l'ambassade de France au Maroc, dirigé par un chargé de mission médiathèque expatrié assure le suivi d'une coopération entre l'Ambassade, la BnF et la Bibliothèque nationale royale du Maroc (BNRM). Les objectifs de cette coopération, régie par une convention cadre tripartite, sont définis annuellement par les trois parties (services des relations internationales). En 2011, cette convention porte sur la formation d'un agent de la BNRM aux techniques de numérisation. La coopération se traduit par une prise en charge du billet d'avion par le bureau du livre de l'ambassade, la BnF assurant l'accueil et la formation. L'agent ainsi formé aura pour mission de piloter la numérisation de manuscrits arabes à la BNRM.

COOPÉRATION : ÎLE-DE-FRANCE – PROVINCE DU GAUTENG (AFRIQUE DU SUD)

En 2008, la région Île-de-France, qui a une convention de partenariat avec la province du Gauteng (Afrique du Sud), a fait appel au chargé de mission médiathèque de l'Institut français d'Afrique du Sud pour qu'il apporte son expertise au montage d'une bibliothèque française au sein d'un lycée de la région (Tutolore High School, Soweto, Johannesburg). Le chargé de mission médiathèque a ainsi été mis à contribution pour la constitution du fonds, en partenariat avec la bibliothèque municipale de proximité, pour la formation des futurs bibliothécaires et pour l'organisation générale de la bibliothèque.

Les médiathèques françaises à l'étranger et le Département livre et promotion des savoirs de l'Institut français, de par leurs missions et via les nombreux contacts professionnels établis localement, sont des interlocuteurs privilégiés pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'actions de coopération à l'internationale, notamment dans les secteurs du livre et des bibliothèques.

4

**RELATIONS INTERNATIONALES ET
FORMATION PROFESSIONNELLE :
LE RÔLE DE LA BPI ?**

*par
Annie Dourlent*

Bibliothèque nationale de lecture publique, la Bpi s'attache à être présente dans les instances internationales, telles que l'IFLA, où des agents de la Bpi font partie des comités permanents de plusieurs sections, ou EBLIDA. Elle a également tissé relations et partenariats avec des grandes bibliothèques dans différents pays⁵.

C'est dans le domaine de la formation professionnelle que la Bpi a particulièrement investi le champ international. Les conventions signées avec des bibliothèques à l'étranger incluent toutes la possibilité d'accueil réciproque de collègues ; ces échanges ont été très actifs même s'ils tendent à se réduire du fait des contraintes budgétaires qui pèsent sur la Bpi comme sur ses partenaires. Au-delà de ces actions qui, côté français, concernent exclusivement le personnel de la Bpi, la possibilité d'accueil de stagiaires est élargie grâce à deux programmes du ministère de la Culture et de la Communication, « Profession Culture » et « Courants du monde », auxquels participe la Bpi.

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL DE COLLÈGUES ÉTRANGERS

+++++

Le programme « Profession Culture »⁶ permet d'accueillir au sein de la Bpi, ou dans des bibliothèques municipales ou départementales, des collègues étrangers pour une durée allant de 6 semaines à 3 mois. L'hébergement est pris en charge et une allocation mensuelle de 1000 € (valeur 2011) est versée au stagiaire. L'objectif est, bien sûr, de transmettre compétences et ressources, mais aussi, dans toute la mesure du possible, de

5. Voir l'article d'Annie Dourlent : « Confronter des pratiques : un exemple de collaboration sur le thème du rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale », p. 43.

6. < http://www.bpi.fr/fr/professionnels/formation_professionnelle/stagiaires_etrangers/programme_profession_culture.html >.

favoriser le développement de projets de coopération et la constitution de réseaux durables d'échanges professionnels.

Ainsi, l'accueil en 2010 d'une collègue de la Bibliothèque pour aveugles de Saint-Pétersbourg à la Bpi et à la bibliothèque du SAN de Val d'Europe (Seine-et-Marne) a permis de partager des expériences, de tisser de liens suivis, et a débouché sur la participation de deux bibliothécaires français (la responsable de la Mission lecture handicap à la Bpi, et la responsable de la Commission handicap de l'ABF) à un colloque organisé sur ce thème, en juin 2011, à Saint-Pétersbourg. Autre exemple des accueils que la Bpi souhaite développer : le séjour, au sein des bibliothèques municipales de Grenoble, de la bibliothécaire en charge du projet de développement d'une « médiathèque des savoirs » à Ouagadougou (Burkina Faso). Cet accueil se situait dans le cadre d'un accord plus large de coopération entre les villes de Grenoble et d'Ouagadougou. La Bpi a accompagné la démarche en finançant pour partie le séjour et les bibliothèques municipales de Grenoble ont élaboré un programme riche et dense, qui a permis à la collègue burkinabé de découvrir les multiples aspects des missions et du travail des bibliothèques de Grenoble, mais aussi de plusieurs bibliothèques de la région Rhône-Alpes. Forte de ces exemples, la Bpi souhaite favoriser des échanges qui sortent du cadre d'une formation réalisée à titre individuel et se situent dans une perspective de durée et de mutualisation des compétences.

Le programme « Courants du monde »⁷, financé par le ministère de la Culture et géré par la Maison des cultures du monde (Paris) s'adresse à l'ensemble des professionnels de la culture, avec deux modules destinés aux bibliothécaires, un stage collectif, et un stage individuel personnalisé. Ils se déroulent sur trois semaines à Paris et comprennent quelques conférences sur les politiques culturelles et l'administration de la culture en France.

Pour les bibliothécaires, le stage collectif, qui porte sur une thématique spécifique, est mis en œuvre par la Bpi et la BnF. Après avoir abordé la question des ressources électroniques, le stage porte depuis 2009 sur les ressources audiovisuelles, mais sera sans doute modifié à compter de

7. < <http://www.mcm.asso.fr/site02/courants/programme/courantsdumonde.htm> >.

2012. Pour s'adapter au mieux aux besoins des stagiaires, le stage comprend un tronc commun, et deux volets optionnels. Le volet patrimonial est assuré par la BnF, la Bpi traitant la question sous l'angle de la lecture publique, et notamment de la médiation et de l'action culturelle avec les ressources audiovisuelles. En 2011, le stage accueille plusieurs collègues haïtiens et une attention particulière sera apportée à leurs attentes, avec un programme spécifique pour eux proposé par la Bpi, qui apporte ainsi un soutien à la reconstruction du réseau de bibliothèques à Haïti.

Les stages individuels, dénommés « Séjours Culture » sont réellement bâtis sur mesure ; ils s'adressent à des responsables de bibliothèque et sont organisés par la Maison des cultures du monde et la Bpi, qui élaborent ensemble un programme adapté aux attentes du stagiaire, alternant visites, entretiens professionnels, voire participation à des stages ou à des journées d'étude. Là aussi, la Bpi essaie de mobiliser ces programmes pour construire des partenariats durables : les bibliothèques de Rio de Janeiro, en convention avec la Bpi, ont pu bénéficier d'un séjour pour la directrice de ce réseau. Ce séjour prolongeait le travail d'accompagnement initié par la Bpi, dans le cadre de visites et d'une mission d'expertise conduite en 2009.

La communication autour de ces programmes est assurée par le ministère des Affaires étrangères et européennes via les postes diplomatiques français à l'étranger et les candidatures sont soumises au ministère de la Culture via les ambassades, qui émettent un avis et, si nécessaire, un ordre de priorité. Les contacts établis de longue date entre la Bpi et le réseau des médiathèques des centres culturels français favorisent une sélection en commun des candidats. La Bpi s'efforce cependant de faire mieux connaître ces programmes aux bibliothèques françaises, qui peuvent initier des candidatures provenant de pays avec lesquels elles ont des partenariats. Il faut enfin noter la possibilité d'accueil de stagiaires individuels étrangers, professionnels des bibliothèques ou étudiants suivant une formation universitaire en bibliothéconomie ; mais ces stages ne sont pas rémunérés et les frais d'hébergement sont entièrement à la charge des stagiaires ; ils restent donc limités.

LA COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES ET LA FORMATION AUPRÈS DES CENTRES CULTURELS FRANÇAIS

+++++

De 1996 à 2009, la Bpi a réalisé de nombreux projets en partenariat avec le MAEE : stages ou missions de formation, missions d'expertise, service de questions-réponses, publications et outils documentaires.

Des stages de formation ont été assurés, de différents niveaux, et ont concerné 352 stagiaires venant de 119 pays différents, professionnels responsables d'une médiathèque française du réseau culturel à l'étranger (agents recrutés localement par les postes diplomatiques). Des missions de formation sur place ont également été conduites par des agents de la Bpi dans une douzaine de pays ; ponctuellement, ces formations, destinées en priorité aux agents des médiathèques françaises, sont ouvertes à des bibliothécaires du pays, comme au Cameroun en 2010.

Dès novembre 1996, un service questions-réponses à l'attention des médiathèques des centres culturels français a été mis en place par la Bpi. Il a été intégré en 2007 à « BiblioSésame »⁸, les questions spécifiques du réseau culturel français à l'étranger étant traitées par la Bpi, qui reste particulièrement à l'écoute des attentes et des besoins de ce réseau.

De nombreuses publications ont été réalisées, à la demande du MAEE : bibliographies (dont « Les 3 000 de l'an 2000 »), sélections de sites Internet, un mémento pratique... La dernière en date est une base bibliographique en ligne, la « Collection France contemporaine », qui apporte aux médiathèques du réseau culturel français une aide au choix des acquisitions et au catalogage. Dans le cadre d'un partenariat tripartite, la sélection et le catalogage des documents présentés dans cette base sont assurés, d'une part, par la Bpi pour les livres adultes, la musique et les ressources électroniques documentaires gratuites, d'autre part par la Bibliothèque francophone multimédia (Bfm) de Limoges pour les livres jeunesse, la littérature francophone, les films de fiction. Le MAEE achète les couvertures des documents, le résumé du document, la table des matières des documents

8. Service de questions-réponses à distance assuré par une vingtaine de bibliothèques publiques françaises et coordonné par la Bpi.

imprimés auprès d'Electre, qui sont ensuite intégrés aux notices fournies par la Bpi et la Bfm de Limoges, dans la base bibliographique mise à disposition des médiathèques. Cette base comprend plus de 9 000 documents et est mise à jour deux fois par an, l'objectif étant que cette sélection représentative de la France contemporaine soit constituée de documents disponibles pour faciliter le travail d'acquisition des médiathèques.

Des missions d'expertise ont été conduites en Roumanie, Birmanie, Norvège, Syrie, au Brésil, la Bpi associant parfois à ces missions des bibliothécaires territoriaux.

La réforme du MAEE et le transfert du réseau des médiathèques, à l'Institut français, créé en 2011, ont entraîné une période d'incertitude, et l'interruption des stages organisés en France. La Bpi souhaite continuer à proposer son expertise et son savoir-faire en appui au réseau des médiathèques, en maintenant la « Collection France contemporaine », en collaborant sur l'achat de ressources électroniques, en assurant stages et missions de formation ou d'expertise.

En conclusion, il faut insister sur la volonté de la Bpi de mettre ces programmes à profit pour développer les échanges professionnels entre les bibliothèques territoriales françaises et étrangères, échanges qui sont toujours source d'enrichissement mutuel et d'accroissement des compétences.

5

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DE FRANCE ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE**

*par Dalila da Silva
et Gérald Grunberg*

L'action internationale de la BnF contribue activement au rayonnement culturel de notre pays sur la scène mondiale. Cette mission qui s'ancre dans l'histoire de l'institution connaît aujourd'hui une double évolution. D'une part, le numérique reconfigure largement les modalités de coopération, d'autre part, l'espace de cette coopération ne cesse d'évoluer, de s'enrichir de nouveaux membres, de se mutualiser. En d'autres termes, une bibliothèque nationale, si prestigieuse et reconnue sur la scène internationale qu'elle puisse être, comme l'est la BnF, n'agit plus seulement pour son propre compte mais aussi peu ou prou au bénéfice des autres bibliothèques avec lesquelles elle coopère nationalement. Mieux, elle ne se contente plus de les représenter, comme ce fut souvent le cas par le passé, elle se doit au contraire de concevoir et développer son action de concert avec ses partenaires. C'est le cas, et de plus en plus, pour la BnF.

UN HÉRITAGE HISTORIQUE

+++++

Le rayonnement international de la BnF s'inscrit dans une longue histoire qui se traduit depuis le xviii^e siècle tant dans la constitution des collections, riches de millions de documents du monde entier, que par la tradition d'accueil de savants puis de chercheurs étrangers. La construction du site François-Mitterrand dans les années 1990 et l'essor du projet scientifique qui l'accompagnait, en particulier la bibliothèque numérique, ont donné un élan nouveau à ces relations, les faisant évoluer vers une coopération scientifique et technique renforcée, avec les bibliothèques nationales mais aussi avec des bibliothèques de recherche, et autres institutions de nombreux pays. Les sollicitations croissantes qu'a engendrées ce développement, les exigences et multiples enjeux en découlant, ont conduit à une nouvelle structuration de la coopération internationale à la BnF. Ainsi est née en 1998 la délégation aux relations internationales,

chargée d'élaborer, de coordonner et d'animer la politique internationale de la BnF en collaboration étroite avec les autres directions et délégations de l'établissement, en particulier avec le département chargé de la coopération nationale. Les modes de coopération de la BnF sont, à l'image de ses partenaires, très divers : participations aux programmes européens, offres de formation et échanges professionnels, prestations d'expertise et conseil, fournitures de données bibliographiques, travaux au sein des associations professionnelles, présentations lors de colloques, partenariats pour l'organisation d'expositions et de manifestations culturelles. Une pluralité de domaines est couverte par ces activités : l'histoire du livre, la préservation et la conservation de tous les types de supports et des données numériques, la normalisation documentaire, l'archivage du Web, etc.

LES MODALITÉS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

+++++

LES PROGRAMMES NUMÉRIQUES, UN TERRAIN FERTILE DE COOPÉRATION

La numérisation des collections patrimoniales, un des axes forts de l'action de la BnF, a pris une place majeure dans les actions de partenariat avec des institutions étrangères. Ces partenariats, bilatéraux ou multilatéraux, se déclinent sous différentes formes dont la numérisation partagée de corpus, impliquant une coopération scientifique et technique, représente probablement la forme la plus élaborée et la plus intéressante. Comme en témoignent les quelques exemples ci-après, la coopération numérique conduit en tout cas à une synergie grandissante entre niveau national et niveau international qui se retrouvent de plus en plus souvent imbriqués dans un souci de complétude des fonds envisagés.

Europeana⁹ et les projets européens : projet phare de diffusion des contenus culturels européens, Europeana, illustre les interactions fortes entre la BnF et ses partenaires européens et nationaux. Parmi les plus de 19 millions d'objets numériques fédérés dans Europeana et gratuitement offerts aux internautes en 2011, figure l'ensemble des documents numérisés

9. Europeana : < <http://www.europeana.eu> >.

diffusés via la bibliothèque numérique Gallica, qu'ils proviennent de la BnF ou des bibliothèques françaises partenaires. Parallèlement, la BnF prend part à des projets européens collaboratifs visant à enrichir l'offre d'Europeana sur des thématiques spécifiques. Ces projets, comme Europeana Regia, Europeana Collections 1914-1918 ou BHL-Europe développés avec le soutien de la Commission européenne, fédèrent plusieurs partenaires français autour de la Bibliothèque nationale.

Europeana Regia consiste à numériser intégralement et mettre en ligne trois collections royales de manuscrits du Moyen Âge et de la Renaissance, aujourd'hui dispersées en Europe : les carolingiens, ceux de la librairie du Louvre à l'époque de Charles V ainsi que la bibliothèque des rois aragonais de Naples. Ce très beau projet réunit cinq bibliothèques d'Allemagne, Belgique, Espagne et, pour la France, la BnF associée à 13 bibliothèques ou institutions patrimoniales dont la bibliothèque Mazarine et plusieurs bibliothèques municipales : Amiens, Besançon, Bourges, Rouen, Louviers, etc. Dans le projet Europeana Collections 1914-1918, dont l'objectif est de constituer une bibliothèque virtuelle sur la Première Guerre mondiale, sont investis une douzaine de partenaires de 8 pays, dont, pour la France, la BnF et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Sont associés à la BnF la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) et le ministère de la Défense. Le projet BHL-Europe mobilise, pour sa part, 28 institutions dans 13 pays européens, dont la BnF et le Museum d'histoire naturelle pour la France, autour de la création d'un corpus numérique de littérature scientifique sur la biodiversité destiné à renforcer la dimension scientifique d'Europeana.

Par ailleurs, la BnF participe très activement au Réseau francophone numérique (RFN)¹⁰ qui associe les principales bibliothèques patrimoniales de l'espace francophone engagées dans des programmes de numérisation patrimoniale. Son portail offre ainsi un débouché pour la valorisation du patrimoine documentaire en langue française et de la francophonie. Le RFN constitue, pour les institutions partenaires, un forum d'échanges de bonnes pratiques dans le champ de la numérisation patrimoniale et assure un transfert de savoir-faire auprès d'un nombre croissant d'institutions

10. RFN : < <http://www.rfnum.org> >.

documentaires de la francophonie par l'organisation de stages de formation et l'élaboration d'outils didactiques. La Bfm de Limoges, pôle associé de la BnF, a vocation, comme d'autres centres français de la francophonie, à s'associer à ce programme.

D'autres collections numériques thématiques ont fait l'objet de programmes conjoints de numérisation au plan bilatéral. Des extensions nationales et des complémentarités avec les collections des bibliothèques françaises sont à noter et vont se développer. Le partenariat développé autour du corpus la « France en Amérique » avec la Bibliothèque du Congrès, celui sur les relations franco-brésiliennes conçu avec la Bibliothèque nationale du Brésil ou encore celui en chantier avec la Bibliothèque nationale de Chine sur les études chinoises, illustrent ce mouvement.

DES COOPÉRATIONS À DOMINANTE PROFESSIONNELLE

Aux fins de renforcer l'échange et de l'inscrire dans la durée, la BnF développe ses partenariats dans le cadre d'un accord/convention de coopération formalisant les engagements respectifs. Des accords à dominante professionnelle sont par exemple conclus avec les bibliothèques nationales du Maroc, de Chine, de Pologne, de Tunisie. Là encore, certaines des actions prévues dans ces conventions peuvent être menées avec le concours de pôles associés de la BnF.

500 000 livres ont été offerts en 2010 par la BnF à la Bibliotheca Alexandrina, faisant d'elle la première bibliothèque francophone au Moyen-Orient. L'objectif est double : **créer un centre de référence pour les ressources francophones** et développer une plate-forme de formation aux métiers du livre et des bibliothèques. Un plan de formation pluriannuel a été mis en place dans un partenariat associant la BnF, la Bibliotheca Alexandrina, l'enssib, le CNED, la Bpi, le conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée, l'Ambassade de France et la bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille qui accueille des bibliothécaires égyptiens pour des stages de durée variable.

Plus largement, la politique d'accueil et de formation des bibliothécaires étrangers que développe la BnF, programme d'accueil de professionnels étrangers « Profession culture », offres de formation spécifiquement conçues, ne saurait se passer du concours actif des autres bibliothèques

françaises. Celles-ci peuvent être co-organisatrices de certains stages, comme par exemple la Bpi, pour le stage international organisé chaque année sur des thèmes tels que les ressources électroniques ou les ressources audiovisuelles en bibliothèques. Elles sont souvent sollicitées pour des entretiens et visites professionnelles au profit de stagiaires accueillis à la BnF et ne manquent pas, à leur tour, de prendre l'initiative de proposer aux professionnels étrangers qu'elles accueillent en formation des échanges avec les équipes de la BnF.

Par ailleurs, la BnF est fortement investie, de longue date, au sein d'une cinquantaine de groupements et réseaux internationaux de partage d'expériences et de développement de projets communs : IFLA, LIBER, CDNL, CENL, AIBM, CERL, IIPC, ISNI, etc. Ce rôle actif dans les réseaux représente pour la BnF une opportunité de valoriser ses activités et réalisations auprès de ses partenaires internationaux et de contribuer avec les autres bibliothèques françaises à la promotion de la bibliothéconomie francophone dans ces enceintes internationales.

**UN INVESTISSEMENT HUMAIN, LOGISTIQUE ET FINANCIER
À PARTAGER**

+++++

L'activité internationale exige des moyens humains, logistiques et financiers que le seul budget de l'établissement ne suffit pas toujours à satisfaire. Des financements des organismes ou institutions avec lesquels et pour lesquels elle travaille apportent sur certains projets et actions une contribution déterminante. Ainsi, par exemple, du soutien du ministère des Affaires européennes et étrangères aux missions de conseil et d'expertise conduites notamment auprès de bibliothèques partenaires des pays émergents ou en développement. De même, pour l'apport et l'engagement de l'Organisation internationale de la francophonie nécessaire à la mise en œuvre des formations et des rencontres organisées dans le cadre du RFN. La subvention du ministère de la Culture et de la Communication au programme « Profession culture » permet à la BnF d'accueillir chaque année entre six et huit professionnels venant d'institutions étrangères afin qu'ils mènent des travaux sur ses collections, ses services ou ses projets. Les projets européens de recherche et de développement et certains

projets visant Europeana sont, pour leur part, conduits avec une contribution financière de la Commission européenne. Le mécénat est une autre source de financement mobilisée : la fondation Mellon a ainsi financé la numérisation des manuscrits de Dunhuang tandis que la SNCF a prêté son concours pour l'acheminement du don de livres français à la Bibliotheca Alexandrina.

Explicitement ou indirectement, les bibliothèques qui coopèrent avec la BnF et contribuent à son action internationale, bénéficient de ces ressources financières que collecte la BnF. Elles bénéficient bien sûr de son savoir-faire dans certains programmes, par exemple en matière de numérisation ou pour le montage de projets européens qui demandent une technicité spécifique. En retour, elles enrichissent la BnF d'une diversité qui constitue un atout considérable au plan international.

**DÉVELOPPER DES ACTIONS AUTOUR DE
LA LITTÉRATURE JEUNESSE : LE SERVICE-RELAIS
DU CENTRE NATIONAL DE LA LITTÉRATURE
POUR LA JEUNESSE – LA JOIE PAR LES LIVRES
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE**

ENCADRÉ

par Viviana Quiñones

Le Centre national de la littérature pour la jeunesse – La Joie par les livres (CNLJ-JPL), service de la Bibliothèque nationale de France depuis 2008¹¹, travaille à l'international depuis sa création. Il mène en coopération avec des bibliothécaires – mais aussi des auteurs, des illustrateurs, des éditeurs – de différents pays du monde entier, des actions à l'international et en France, pour la promotion du livre pour enfants et le développement de la lecture. En même temps, le CNLJ-JPL offre aux bibliothécaires français des services et des outils pour leur travail à l'international.

Nous ne saurions trop dire l'intérêt pour tout bibliothécaire de s'engager, d'une manière ou d'une autre, même modestement dans des coopérations internationales : cela ne pourra que l'enrichir,

tant professionnellement que personnellement. S'investir dans un projet « solidaire » pourra aussi apporter un soutien professionnel à des collègues qui en manquent cruellement ; ceci dans des contextes où l'accès des jeunes à la lecture, facteur clé du développement, ne peut avoir lieu qu'en bibliothèque.

**un relais auprès d'organismes
internationaux et étrangers :
IBBY, IFLA, FOIRE DE BOLOGNE...**

IBBY¹² est une association interprofessionnelle (bibliothécaires, auteurs, illustrateurs, traducteurs, éditeurs) autour du livre et la lecture des enfants. La BnF / CNLJ-JPL en est la section française¹³ et mène, en tant que telle, diverses actions auxquelles on peut s'associer en participant à un groupe de travail :

11. Créé en 1965, le CNLJ-JPL < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > est un service du Département Littérature et art de la Bibliothèque nationale de France depuis le 1^{er} janvier 2008. Ses missions : encourager l'accès des enfants au livre, à la lecture et à la culture, repérer le meilleur de la production jeunesse et promouvoir une littérature jeunesse de qualité, assurer la conservation et la mise à disposition de l'ensemble de la production française de littérature pour la jeunesse et proposer aux professionnels, et en particulier aux médiateurs du livre, l'information et la formation nécessaires sur la littérature de jeunesse.

12. < <http://www.ibby.org> >.

13. < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → Nous connaître → Actions internationales → IBBY-France.

candidatures françaises ou francophones aux prix Andersen, Asahi, ALMA..., sélection de livres en différentes langues... La section publie trois fois par an une lettre d'information (en français) : Actualités IBBY France. Elle fait partie d'IBBY Europe¹⁴, qui publie également une lettre d'information (en anglais)¹⁵. Le CNLJ-JPL travaille activement au sein du Comité permanent de la section Bibliothèques pour enfants et adolescents de l'IFLA¹⁶. Il coordonne notamment la participation des bibliothèques françaises au projet *Sister Libraries* : bibliothèques partenaires pour la lecture des enfants et des adolescents¹⁷.

Des « Actualités » sur le livre de jeunesse et les bibliothèques à l'étranger paraissent régulièrement sur notre site¹⁸ et peuvent aussi être envoyées par e-mail sur inscription¹⁹.

Tous les deux ans est organisé un voyage d'étude à la Foire internationale du livre pour enfants de Bologne, Italie²⁰.

des contacts, des ressources, des publications, des formations et des expositions sur le livre et la lecture des enfants dans les différents pays

Pour connaître les acteurs du livre et de la lecture du pays avec lequel on souhaite coopérer, le CNLJ-JPL offre des contacts, à la demande par e-mail et sur son site²¹: institutions liées au livre et à la lecture, bibliothèques, éditeurs, auteurs et illustrateurs, libraires, associations professionnelles...

un fonds spécialisé

Des livres pour enfants publiés dans les différents pays, des périodiques professionnels et des ouvrages sur le livre et la lecture dans ces pays peuvent être consultés dans la salle de lecture du CNLJ-JPL (salle I, Haut-de-jardin, Site François Mitterrand ; le catalogue est en ligne). Les collections des pays d'Afrique, du Monde arabe, de l'océan Indien et des Caraïbes sont particulièrement importantes et actualisées.

14. < <http://www.facebook.com/pages/IBBY-Europe/206787579351045?sk=wall> >.

15. < <http://www.ibby.org/index.php?id=932> >.

16. < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → Nous connaître → Actions internationales → IFLA.

17. Voir l'article de Viviana Quiñones : « Les *Sister Libraries* : un exemple de coopération via l'IFLA », p. 163.

18. < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → Rendez-vous → Événements → International et Afrique Monde Arabe et International.

19. < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → S'inscrire → Accéder au formulaire d'inscription → en bas du formulaire cocher Abonnements aux recherches suivies : Actualités, rubriques International et Afrique et Monde Arabe.

20. < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → Nous connaître → Formations.

21. Pour le Monde arabe, l'océan Indien, les Caraïbes et l'Afrique : < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → Bibliothèque numérique → Outils documentaires → Outils de référence.

Des publications

Le CNLJ-JPL propose *La Revue des livres pour enfants* : outre la rubrique « Revue des revues » en langues étrangères, un numéro par an est consacré à un pays : les pays nordiques, Corée du Sud, Mexique, Israël... Son numéro « Sélection annuelle » des meilleures nouveautés inclut des choix de titres publiés en Afrique, le Monde arabe, l'océan Indien et les Caraïbes et depuis 2011, au Québec. Il propose aussi *Lire en VO.*, des choix de livres de jeunesse en langues étrangères à destination des jeunes lecteurs français : en portugais, italien, arabe, anglais, espagnol et allemand. *Takam Tikou* est une revue consacrée à la lecture des enfants en Afrique, le Monde arabe, les Caraïbes et l'océan Indien. Elle est publiée en ligne trois fois par an : < <http://takamtikou.bnf.fr> > (les numéros imprimés 1989-2008 sont consultables en pdf²²) et propose des sélections commentées des nouveautés parues dans ces pays et des livres français les concernant : un outil pour choisir des livres de qualité, adaptés aux âges et aux compétences des lecteurs des bibliothèques avec lesquelles on développe un partenariat. Les coordonnées des éditeurs étrangers se trouvent dans le Carnet d'adresses. On trouve également dans cette revue, des actualités, des entretiens et des articles dont beaucoup concernent des actions de coopération française avec des col-

lègues de ces pays : « Au Sénégal, un réseau de bibliothèques exceptionnel : "Lire en Afrique" », « Un vade-mecum pour l'action internationale française en matière de livres et de lecture »...

Des formations

En matière de formation, le CNLJ-JPL a publié *Faire vivre une bibliothèque jeunesse : guide de l'animateur*²³, un manuel pour faire connaître le contexte de la lecture des enfants en Afrique francophone et dispenser des formations en animation jeunesse. Le programme de formation propose chaque année une journée d'étude et/ou un stage consacré à la littérature de jeunesse et la lecture des enfants d'un pays ou d'une région et, tous les deux ans, des Rencontres européennes de la littérature pour la jeunesse.

Par ailleurs, des interventions sur des littératures de jeunesse étrangères peuvent être réalisées sur site, à la demande.

L'accueil de collègues étrangers

Enfin, le CNLJ-JPL reçoit pour des visites ou pour des stages, sur demande, des collègues étrangers que des bibliothèques françaises accueillent dans le cadre d'un projet de coopération.

22. < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → Bibliothèque numérique → Takam Tikou.

23. Sous la direction de Viviana Quiñones. La Joie par les livres, 2005. Réimpression en 2010.

des expositions

Deux expositions – livres et panneaux – sont proposées à la location : « Le livre de jeunesse, un art africain » et « Kan ya ma kan, le Monde arabe en 100 livres pour la jeunesse »²⁴.

des orientations et des partenariats pour les projets en coopération internationale

Le CNLJ-JPL coopère avec des collègues étrangers depuis plus de quarante ans, et en particulier avec les acteurs de la lecture des enfants en Afrique, le Monde arabe, l’océan Indien et les Caraïbes depuis plus de vingt ans. Aidé de cette expérience et ayant été l’interlocuteur de nombre d’actions françaises de coopération au fil des années, le centre répond (par e-mail, téléphone ou personnellement sur rendez-vous) aux demandes d’orientations pour la conception ou le suivi de projets de coopération dans un contexte donné : conseils et indications pratiques pour les actions concrètes envisagées, pour la formation de collègues étrangers – aspect essentiel de la coopération –, pour le choix et les achats de livres...

Le Centre peut aussi devenir partenaire des collectivités territoriales dans le cadre de leurs actions de coopération décentralisée, pour leurs activités de formation par exemple. Avec un rôle de relais auprès d’organismes internationaux, avec une offre d’expertise, des services et des outils dédiés, le CNLJ-JPL est un partenaire privilégié des bibliothèques pour leurs actions de coopération internationale en lecture jeunesse.

conclusion

Les réseaux nationaux sont très souvent en souffrance ou dormants : le modèle occidental classique de la bibliothèque dépendant des pouvoirs publics ne peut réussir sans l’engagement des pouvoirs publics ; en même temps, de nouveaux modèles de bibliothèque émergent, impulsés non pas du haut de l’État, mais de la société civile. Dans les deux cas de figure – institution publique ou non – la coopération des bibliothécaires français peut vraiment faire la différence dans la vie d’une bibliothèque d’Afrique – ou d’autres pays du monde où la lecture des jeunes nécessite un soutien professionnel.

24. < <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> > → Nous connaître → Expositions.

FRANCOPHONES, UNISSEZ-VOUS !

par
Réjean Savard

On estime qu'il y a environ 220 millions de personnes qui parlent le français dans le monde²⁵, ce qui est assez peu par rapport à la population totale du globe. Jadis langue de la diplomatie, le français était autrefois parlé partout et par un nombre proportionnellement très important de personnes. Depuis la dernière guerre, l'anglais est devenu la langue « passe-partout ». Cette réalité est particulièrement évidente depuis l'arrivée d'Internet. Selon Internet World Stats, le nombre d'utilisateurs d'Internet francophones ne serait plus que de 3 % par rapport à l'ensemble des utilisateurs²⁶. L'anglais, et de plus en plus le chinois et l'espagnol, dominent les pages Internet. La place du français recule et on estime que notre langue se situe maintenant au huitième rang. Par ailleurs, on compte à peine quatre ou cinq revues internationales de bibliothéconomie/documentation en français et côté recherche, les pays anglophones ont pris depuis longtemps une avance quasi insurmontable. L'IFLA, principale association internationale regroupant les bibliothèques et bibliothécaires, n'utilise aujourd'hui quasiment plus que l'anglais, aussi bien dans les communications que sur son site Web, bien qu'elle compte sept langues officielles. Le français n'y est plus aussi présent qu'à sa création, où on comptait parmi les fondateurs d'éminents bibliothécaires francophones. Pour les bibliothécaires et documentalistes francophones, ces chiffres peuvent se révéler inquiétants : faudra-t-il à l'avenir, pour faire connaître notre réalité et nos réussites, maîtriser suffisamment bien l'anglais pour pouvoir préparer et donner une communication dans cette langue ? Si c'est le cas, la visibilité de notre groupe professionnel sur le plan international pourrait n'être que partielle, voire inexistante avec le temps. Car l'anglais n'est pas maîtrisé par tous les francophones et encore moins à un niveau suffisant pour communiquer devant un public ou encore pour

25. *La langue française dans le monde 2010*, Paris, Nathan et Organisation internationale de la francophonie, 2010.

26. < <http://www.internetworldstats.com/stats7.htm> >.

siéger à un conseil d'administration où la moitié des gestionnaires ont l'anglais comme langue maternelle et où toutes les discussions ont lieu dans cette langue, et à un rythme d'enfer. Nous croyons que le monde francophone des bibliothèques et centres de documentation a sa place sur la scène internationale. Dans un souci d'éviter toute forme de modèle unique, il est important de se mobiliser et de s'organiser pour défendre le multilinguisme. L'AIFBD a été créée dans cette idée de voir s'unir bibliothécaires et documentalistes francophones (et francophiles...) pour renforcer leur réseau et affirmer le droit de présence de la langue française.

FORMALISER LES ACTIONS FRANCOPHONES : CRÉATION DE L'AIFBD

+++++

En 2001, au congrès IFLA de Boston, on assiste à une certaine prise de conscience de ce déclin progressif du français. Pour réfléchir sur les mesures à prendre pour développer l'action française internationale, un groupe de travail incluant des représentants de plusieurs pays francophones est formé et en 2002, le traditionnel « **caucus français** » **se transforme** en caucus francophone. Parallèlement, on s'organise pour soutenir la candidature de Francophones à des postes administratifs à l'IFLA (Sections, Bureau). Cet élargissement à la francophonie permet le financement de diverses actions, notamment l'octroi de bourses pour l'IFLA, par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Mais la nécessité de « formaliser » les actions francophones se fait sentir. Réunis en caucus francophone à Séoul à l'IFLA de 2006, les participants adoptent officiellement la résolution créant l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD).

La charte de l'AIFBD sera finalement enregistrée en France avec les objectifs suivants : favoriser une meilleure coopération entre les bibliothécaires et documentalistes de tous les continents, développer et mettre en valeur l'expertise francophone en matière de bibliothéconomie et de documentation, transférer efficacement des connaissances professionnelles et permettre un accès plus facile à l'information internationale francophone en matière de bibliothéconomie et de documentation, et à la littérature professionnelle en français, soutenir la coopération et les associations

professionnelles francophones en bibliothéconomie, documentation et sciences de l'information, particulièrement celles du Sud avec lesquelles elle encourage le jumelage avec des associations du Nord.

LES ACTIONS DE CONCERTATION DE L'AIFBD

+++++

L'AIFBD soutient les activités amorcées par le groupe de travail des francophones. Ainsi en est-il pour son portail Bibliodoc²⁷. Développé depuis l'été 2003, il a pour objectif d'informer les bibliothécaires et documentalistes des pays francophones sur l'actualité de leur domaine professionnel et d'établir un « état des lieux » virtuel de la bibliothéconomie et de la documentation francophone. Il se veut un outil de coopération professionnelle de base et accueille d'ailleurs plusieurs milliers de visiteurs par mois. Bibliodoc répertorie un grand nombre d'institutions francophones du monde des bibliothèques et de la documentation. Outre cet accès aux bibliothèques / centres de documentation, il signale les associations professionnelles et fournit aussi un lien avec les écoles de formation professionnelles francophones. On y trouve également des liens vers les revues professionnelles francophones et autres publications en série, dont plusieurs sont disponibles en ligne.

L'AIFBD est aussi préoccupée par la formation continue de ses membres et voudrait faire davantage pour éliminer les différences de niveau qui pourraient exister entre le Nord et le Sud. Dans un premier temps, l'AIFBD a mis en ligne, grâce à l'Organisation internationale de la francophonie, six dossiers professionnels²⁸ traitant des principaux sujets d'actualité de notre domaine (le Web 2.0 et les bibliothèques 2.0, le logiciel libre, les droits d'auteurs, les métadonnées, la coopération internationale et la numérisation). L'association aimerait bien en réaliser d'autres mais bute pour l'instant sur un manque de ressources. L'AIFBD aimerait pouvoir offrir des formations dans les pays du Sud. Elle dispose évidemment parmi ses membres de toutes les ressources humaines nécessaires pour ce faire,

27. < <http://www.aifbd.org> >.

28. < http://www.aifbd.org/index.php?option=com_content&view=article&id=60&Itemid=96 >.

il ne lui manque que les ressources financières ! Dans un premier temps, une vaste enquête sur les besoins de formation des pays du Sud a été effectuée à l'automne 2010 et a généré des résultats forts intéressants. Muni de ces informations, l'AIFBD proposera sous peu à des partenaires de financer des formations ponctuelles sur les sujets les plus en demande. L'AIFBD collabore activement avec d'autres partenaires à la traduction des textes de la conférence annuelle de l'IFLA²⁹. On trouve sur Bibliodoc un tableau de bord des traductions réalisées par des bénévoles recrutés chaque année depuis le congrès de Buenos Aires (2004). Il s'agit d'un travail considérable qui constitue, pour les bibliothécaires et documentalistes francophones, une source non négligeable d'information professionnelle. En effet, des centaines de textes ont été traduits depuis, ce qui permet à ceux qui ne peuvent lire l'anglais – quelques textes espagnols ont aussi été traduits – de se tenir au courant des nouvelles tendances dans notre domaine.

Notons également la liste de discussion Bibliodoc qui rassemble environ 1500 abonnés. Cet outil de réseautage virtuel est ouvert aux francophones qui veulent échanger, poser une question à leurs collègues ou simplement faire part d'une publication, colloque, etc. L'AIFBD a aussi organisé jusqu'à maintenant deux congrès professionnels. Le premier à Montréal en 2008, et le deuxième à l'été 2011 en Martinique. Organisées en satellite au congrès IFLA, ces deux activités scientifiques ont permis aux bibliothécaires et documentalistes francophones de se réunir, de faire le point sur les nouveaux développements dans leur domaine, et surtout d'activer ou de raviver leurs réseaux. Quoi qu'on en dise, le réseautage à distance, même s'il est fort utile, ne remplace pas complètement la possibilité de discuter en face à face avec les collègues. L'AIFBD prévoit d'organiser un congrès tous les 3 ans et le prochain devrait normalement se tenir en 2014 quelque part en Europe où le congrès IFLA est prévu.

29. < http://www.aifbd.org/index.php?option=com_content&view=article&id=74&Itemid=100 >.

VERS UN PROGRAMME D'ÉCHANGES PROFESSIONNELS

+++++

Depuis sa création, l'AIFBD a aussi travaillé au développement d'un mécanisme d'échanges professionnels. L'idée est de permettre aux membres de l'AIFBD de s'inscrire à une base de données répertoriant les collègues désireux de faire un échange de poste pour une période limitée. Le programme qui sera lancé officiellement sous peu a pour nom « ViceVersa ». Ce projet audacieux permettrait d'atteindre un sommet en matière de coopération internationale et de partage de connaissances. Il permettrait en effet à un membre de l'AIFBD d'échanger son poste avec un autre membre dans un autre pays, pour une période plus ou moins longue. Pour le professionnel, cet échange permettrait d'apprendre de nouvelles façons de faire, de profiter d'un enrichissement professionnel et personnel sans égal et de faire un retour sur sa façon d'exercer le métier. Pour les employeurs qui adhèreraient à ce programme, il leur permettrait de profiter d'un apport inégalé en matière de transfert de connaissances et d'habiletés professionnelles. Il est important de noter que le programme « ViceVersa » veut offrir un cadre et des conditions favorisant la réalisation d'échanges professionnels ; il n'a pas pour objectif d'organiser lui-même des échanges en milieu de travail pour les éventuels candidats.

Afin de favoriser les échanges Nord-Sud dans le cadre de ce programme, l'AIFBD est à la recherche de financements pour pouvoir accorder chaque année une ou deux bourses à un ressortissant d'un pays du Sud. Jusqu'à maintenant, aucun autre programme du genre n'existe pour les francophones. Ce serait une primeur et un outil de coopération sensationnel.

Nous vivons actuellement un mouvement d'internationalisation très fort. En tant que professionnels francophones de l'information, il nous faut être davantage présents sur le plan international. Francophones du Nord ou du Sud ont beaucoup à apporter et à partager sur notre réalité professionnelle. Il nous faudra être davantage unis pour que tous les pays francophones, du plus grand au plus petit, puissent s'affirmer sur la scène internationale. L'AIFBD est un véhicule idéal pour cela. Nous espérons que le nombre de membres ira en grandissant afin de pouvoir réaliser tous nos objectifs. Car la cotisation des membres est notre principale source

de revenus. Comme le disait un homme célèbre, ne demandez donc pas ce qu'on peut faire pour vous, mais plutôt ce que vous pouvez faire pour la cause des bibliothèques et centres de documentation francophones !

7

par Pascal Sanz

**CONTRIBUER À INTÉGRER
DES COLLÈGUES ÉTRANGERS
AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS
ET RÉSEAUX INTERNATIONAUX**

Le Comité français IFLA (CFI) a commencé en 1997 à attribuer des bourses, tout d’abord à des bibliothécaires français pour leur donner la possibilité de participer au congrès annuel de l’IFLA. Conscient de la nécessité de soutenir le multilinguisme et de favoriser la diversité des approches professionnelles dans une organisation internationale où, non seulement, la langue anglaise est prépondérante, mais encore très imprégnée de la bibliothéconomie anglo-saxonne, le CFI a, dès 1999, décidé d’étendre son action aux bibliothécaires des pays étrangers francophones en développement. En 2009, le CFI a engagé une démarche d’élargissement de son champ d’action, afin de devenir un outil commun au service des bibliothèques françaises et de leurs associations pour mener et valoriser leurs actions internationales. Cette démarche s’est traduite, en juin 2010, par l’adoption de nouveaux statuts et d’une nouvelle dénomination : le CFI est devenu le Comité français international – bibliothèques et documentation (Cfibd). Parmi les objectifs, désormais plus diversifiés, du Cfibd, celui de favoriser la participation de professionnels de l’information français et étrangers francophones aux activités d’organismes internationaux a été maintenu. C’est l’expérience pratique de l’envoi dans des congrès internationaux de quelque 350 professionnels en 15 ans, dont 43 % d’étrangers originaires de pays francophones en développement que nous nous proposons de faire partager dans ce bref article.

LA SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

+++++

Si le champ de recrutement des professionnels susceptibles d’être invités à participer à une telle conférence est large et concerne plusieurs organismes, *a fortiori* dans plusieurs pays, il est souhaitable d’identifier des bibliothécaires ou documentalistes hautement motivés ayant reçu une

formation professionnelle, exerçant dans un organisme connu. À cette fin, il est recommandé de lancer un appel à candidature exigeant des candidats de faire la preuve de leurs titres universitaires et professionnels (copies de diplômes), de fournir une attestation de leur employeur certifiant qu'ils exercent des fonctions bibliothéconomiques ou documentaires, afin d'écartier les candidatures de personnes n'ayant qu'une relation lointaine, voire inexistante avec le monde des bibliothèques. Afin de départager les candidats éligibles, il est utile de leur demander de joindre à leur dossier une lettre de motivation qui fera apparaître, pour chaque candidat, son degré de connaissance de l'organisme qui organise la conférence, ses centres d'intérêt particuliers dans une telle manifestation, le bénéfice professionnel qu'il compte en retirer, la façon dont il imagine faire profiter de cet apport ses collègues, son établissement, l'association professionnelle à laquelle il appartient. Pour sélectionner les candidats, d'autres critères peuvent se combiner avec ceux évoqués ci-dessus. Par exemple :

- avoir proposé une communication et qu'elle ait été retenue ;
- avoir proposé une présentation par affiche (« poster ») et qu'elle ait été retenue ;
- pour les candidats ayant déjà participé à une telle conférence, avoir été élu ou nommé dans une des structures professionnelles de l'organisation ;
- une péréquation entre représentants de différents types d'établissements et entre différents pays du champ de recrutement.

Il est important que ces différents critères, à l'aune desquels les dossiers de candidature vont être examinés, soient connus des candidats, donc soient publics. Ils doivent figurer dans l'appel à candidatures ou être aisément accessibles, par exemple sur le site Internet de l'organisme qui a lancé l'appel à candidatures.

Une des difficultés à résoudre dans ce choix des bénéficiaires de l'aide consiste à trouver un équilibre entre les candidats ayant déjà reçu une ou plusieurs bourse(s) précédemment – car il faut du temps pour s'engager dans le travail réel et les réseaux d'une organisation internationale – et de nouveaux candidats de qualité, afin de renouveler et étendre le « vivier »

des collègues étrangers francophones participant à ces réseaux. À l'issue de cette sélection, il est suggéré d'établir une liste principale des futurs bénéficiaires de l'aide, assortie d'une liste complémentaire dans laquelle puiser dans le cas, non rare, où certains des collègues sélectionnés en liste principale se trouveraient empêchés d'effectuer le voyage (visa non obtenu, problème de santé, événement politique imprévu dans leur pays, etc.).

LA NATURE DE LA PRESTATION DÉLIVRÉE : DÉMARCHES, COÛTS, VISAS, RÉUNIONS

+++++

Les bibliothécaires et documentalistes étrangers issus des pays en développement ont, sauf exceptions, des revenus beaucoup plus faibles que leurs homologues français et rencontrent toutes sortes de difficultés pour organiser leur propre voyage. C'est pourquoi il est préférable de leur offrir une prestation globale, dans laquelle l'organisme attribuant l'aide s'occupe de tous les aspects de cette organisation.

La plupart des conférences internationales pratiquent un tarif réduit pour les inscriptions précoces (prises avant une certaine date = *early bird registrations*), par rapport au prix de l'inscription à plein tarif. Il est donc judicieux d'avoir effectué la sélection des bénéficiaires sensiblement avant cette date, afin d'effectuer une économie sur le montant global des inscriptions.

Chaque bénéficiaire doit accomplir lui-même les démarches, parfois longues, pour obtenir le visa de séjour dans le pays où aura lieu la conférence. Une lettre de l'organisme attribuant l'aide, indiquant qu'il est invité à cette conférence et que ses frais de voyage et de séjour sont pris en charge, l'aidera grandement à obtenir ce visa. À titre indicatif, le coût moyen d'un visa pour un pays européen s'élève actuellement à environ 60 €. Une prise en charge de ce coût est, évidemment, bienvenue. Le plus simple est de rembourser le boursier de cette dépense, sur présentation d'un justificatif, lorsqu'il arrivera sur le lieu de la conférence.

On doit, bien entendu, permettre à chaque bénéficiaire d'exprimer ses souhaits s'agissant des jours et horaires de voyage. Il peut souhaiter faire une escale dans un autre pays ou une autre ville, ou encore prolonger

son séjour : cela est possible étant entendu que les frais d'extension de parcours et/ou de séjour seront à sa charge. Une fois ces souhaits recueillis, le partage, éventuel, entre les parties d'itinéraire et de séjour qui seront pris en charge par l'organisme dispensant l'aide, d'une part et le bénéficiaire lui-même, d'autre part, doit être établi par écrit (un échange de courriels peut suffire). L'organisme délivrant l'aide peut alors procéder à la pré-réservation des billets d'avion et autres moyens de transport pour l'aller et le retour. Il en informe le bénéficiaire. Celui-ci ayant donné par écrit son accord définitif, il doit être clair que les caractéristiques du voyage ne devront plus être modifiées, afin d'éviter les surcoûts dus aux changements de réservations. Les différents billets peuvent être alors confirmés et payés.

On recherchera un hôtel 2 ou 3 étoiles, ou une résidence universitaire d'un niveau de confort analogue, à distance raisonnable du lieu où se déroulera le congrès, relié facilement à celui-ci par les transports publics. Le petit-déjeuner doit être inclus. Les dépenses qui demeureront à la charge des bénéficiaires de l'aide (en général : communications téléphoniques, boissons et repas pris individuellement) doivent leur être clairement notifiées. La réservation des chambres doit être confirmée par écrit (courriel ou fax) par l'hôtel ou la résidence. Selon les établissements et les pays, soit une partie seulement du montant de l'ensemble des séjours réservés est payable à l'avance, soit la totalité. Il est très souhaitable qu'un responsable de l'organisme ayant organisé ce séjour réside au même endroit que les bénéficiaires pour régler sur place les éventuels problèmes inattendus (ils sont fréquents). Il est, en tout cas, indispensable qu'un responsable dispose d'un moyen de paiement (en général, carte de crédit avec un montant de dépenses autorisé suffisant) pour régler le solde à payer – souvent dès le début du séjour – et les dépenses imprévues.

Il faut assurer les bénéficiaires pour toute la durée de leur mission. Une assurance individuelle doit être prise pour chacun d'entre eux, couvrant l'assistance médicale (consultations, soins, hospitalisation) et le rapatriement en cas de besoin³⁰.

30. Le Cfibd souscrit ces assurances auprès d'Inter Mutuelles Assistance, via la MAIF.

Le poids, dans les revenus des collègues des pays en développement, des frais de séjour (repas, boissons, frais divers) dans une grande ville étrangère est sensiblement plus lourd que pour un congressiste originaire d'un pays développé. Il est donc appréciable de pouvoir donner à ces collègues une allocation forfaitaire journalière (*per diem*) qui les aidera à couvrir leurs frais³¹.

PENDANT ET APRÈS LA CONFÉRENCE

Se repérer dans une grande conférence internationale pour en retirer le meilleur bénéfice possible n'est pas évident³², surtout si l'on pratique une telle manifestation pour la première fois. Voilà pourquoi le Cfibd organise systématiquement, au début de la conférence, une réunion spécifique à l'intention des collègues français et étrangers à qui il a permis d'y participer. Il s'agit de délivrer certains conseils sur la façon de choisir les sessions auxquelles on va participer en fonction de l'importance des sujets abordés, de ses propres centres d'intérêt, de la présence ou non de l'interprétation simultanée.

Au-delà, il s'agit de témoigner de la façon de procéder pour devenir actif dans une association internationale : comment proposer une communication, comment participer à une des structures professionnelles de l'organisation, à un groupe de travail par courriels, etc. Sont prévus également des échanges sur les moyens de répercuter ensuite l'information professionnelle recueillie au cours de la conférence. Cette réunion est aussi, bien entendu, l'occasion pour les boursiers étrangers et français de faire connaissance entre eux et de commencer à tisser des liens professionnels. Toute forme de tutorat prolongeant ce type de réunion ne peut qu'être utile.

Enfin, chaque boursier rédigera à l'issue de la conférence un rapport où il soulignera quels en ont été les faits marquants et les principaux acquis, à charge pour l'organisme octroyant les aides de rendre accessibles ces

31. À titre indicatif, le Cfibd octroie un *per diem* de 40 euros par jour (valeur 2011) aux boursiers étrangers qu'il prend en charge pour participer au congrès de l'IFLA.

32. Le congrès annuel de l'IFLA comporte, en 2011, 219 réunions, au cours desquelles auront été prononcées quelque 600 communications.

rapports afin que tous en bénéficient : de nos jours, la mise en ligne de ceux-ci sur un site Web ou sur un blog est le moyen le plus adéquat. Mais il importe tout autant que chaque bibliothécaire ou documentaliste ayant eu la possibilité de participer à une telle manifestation internationale, trouve les voies les plus appropriées pour transmettre dans son pays ce qu'il en a retenu : articles dans une revue, réunions professionnelles, interventions dans des actions de formation, blog personnel, etc.

Permettre à des bibliothécaires, du nord comme du sud, de participer à des colloques, conférences et congrès internationaux dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des sciences de l'information, c'est non seulement contribuer à leur formation professionnelle continue au plus haut niveau, mais encore leur donner la possibilité d'élargir leur horizon professionnel, de placer leur pratique quotidienne dans la perspective des principales problématiques, des grandes tendances des innovations dans notre champ professionnel et, à certaines conditions, de contribuer eux-mêmes aux avancées de l'expérimentation pratique et de la réflexion théorique nécessaire à l'évolution de nos métiers.

8

**LES SISTER LIBRARIES :
UN EXEMPLE DE
COOPÉRATION VIA L'IFLA**

par Viviana Quiñones

Nous ne saurions trop recommander aux bibliothécaires de se rapprocher de l'IFLA. Tout bibliothécaire adhérent de l'ABF est, de ce fait, membre de l'IFLA, mais il n'est pas nécessaire d'en être membre pour assister à son congrès annuel, pour participer à nombre de ses actions ni pour profiter des ressources de son riche site Web³³. On y trouve, entre autres, les communications des congrès, et les pages des différentes sections de l'IFLA (bibliothèques publiques, bibliothèques desservant des publics multiculturels, alphabétisation et lecture...) avec des *newsletters* et des *guidelines* dont beaucoup sont traduits en français, ainsi que des descriptions d'activités et de projets auxquels on peut participer ou dont on peut tirer des idées.

L'IFLA ET LA SECTION BIBLIOTHÈQUES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

+++++

La section Bibliothèques pour enfants et adolescents³⁴ a pour objectif de développer la coopération internationale autour de ces bibliothèques et d'encourager les échanges d'expériences, d'idées, de projets et de travaux de recherche dans ce domaine. Son comité permanent³⁵ compte vingt-deux membres dont quatre des Amériques, six d'Asie, un d'Afrique et onze d'Europe (deux de France), à qui on peut s'adresser si l'on veut entrer en contact avec des collègues des pays en question.

La section publie deux *newsletters*³⁶ par an, avec des articles sur les bibliothèques pour enfants de tous les pays et des informations sur les

33. < <http://www.ifla.org> >.

34. < <http://www.ifla.org/en/libraries-for-children-and-ya> >.

35. < <http://www.ifla.org/en/libraries-for-children-and-ya/standing-committee> >.

36. < <http://www.ifla.org/en/publications/libraries-for-children-and-young-adults-section-newsletter> >.

activités de la section. Les contributions sont les bienvenues. Elle a conçu trois *guidelines*³⁷, disponibles en français, de « recommandations » pour le travail en bibliothèque avec les enfants et plus particulièrement avec les tout-petits et avec les adolescents. La section propose aussi une liste de diffusion spécialisée bibliothèques jeunesse³⁸. On peut y poster des informations, des demandes de renseignements... et y répondre bien sûr. Lors de chaque congrès annuel, une ou plusieurs sessions sont organisées autour de la lecture des enfants, et très souvent, un congrès satellite y est exclusivement consacré. Les communications sont consultables en ligne, souvent en français. La section mène des projets ponctuels et des programmes permanents. Deux sont en cours : « Le monde à travers les albums »³⁹ pour faire connaître les meilleurs livres d'images de chaque pays, choisis par les bibliothécaires, et « Bibliothèques partenaires pour la lecture des enfants et des adolescents ».

SÍSTER LIBRARIES : DES « BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES » POUR LA LECTURE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

+++++

UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES

Le but de ce projet lancé fin 2009 est de permettre à toute bibliothèque ou section jeunesse de se mettre en contact avec une bibliothèque à l'étranger, afin de bâtir un partenariat – échanger avis et expériences et mener des actions conjointes. L'idée est née en réponse à la situation dans laquelle se trouvent de nombreux bibliothécaires jeunesse à travers le monde : isolement, formation insuffisante, absence d'information sur les livres de qualité, collections inadaptées, obsolètes ou trop réduites, manque de soutien matériel, moral ou politique... mais aussi enlisement dans la routine, perte de motivation, manque de projets porteurs... Le dispositif des « bibliothèques partenaires » peut être très enrichissant pour tous ceux qui y participent. Cela a été le cas pour les jumelages

37. < <http://www.ifla.org/en/publications/51> >.

38. < <http://infoserv.inist.fr/wwsympa.fcgi/info/child-ya> > (cliquer sur *subscribe*).

39. < <http://www.ifla.org/files/libraries-for-children-and-ya/Projects/PictureBooksProject.doc> >.

développés entre bibliothèques françaises et africaines, qui ont permis d'instaurer une coopération durable portant non seulement sur le don de livres mais aussi sur la formation professionnelle et l'animation. Ainsi, le premier but du projet est de favoriser la solidarité professionnelle : mettre en contact des bibliothèques plus favorisées en termes de formation et de budget avec des établissements moins bien pourvus et demandeurs d'aide sur le plan professionnel. Mais le projet est ouvert à toutes les modalités de partenariats entre bibliothèques, quelles que soient leurs possibilités en matière de budget et de formation.

COMMENT S'INSCRIRE ? COMMENT TROUVER UNE BIBLIOTHÈQUE PARTENAIRE ?

Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'IFLA : toute bibliothèque (publique, scolaire, associative...), et tout organisme travaillant avec les bibliothèques jeunesse peuvent s'inscrire. Il suffit de remplir le formulaire qui se trouve en ligne dans les pages consacrées au projet⁴⁰ et de l'envoyer à l'adresse électronique indiquée. Le webmaster mettra alors en ligne le formulaire rempli, dans la liste des bibliothèques participantes. Cette liste réunit, classés par pays, tous les formulaires reçus. Pour trouver une bibliothèque partenaire, on parcourt les formulaires, et on écrit directement par e-mail à celle ou celles avec lesquelles un partenariat semble possible et souhaitable – la langue parlée est évidemment un premier critère de sélection ! La « bonne rencontre » peut prendre du temps : manque de réponse pour diverses raisons (changement d'adresse électronique pas signalé, bibliothécaire trop occupé, absent ou remplacé...), objectifs incompatibles, peu d'affinité professionnelle et même personnelle... Quand la rencontre se produit, on doit la signaler au webmaster afin qu'il indique le partenariat sur la liste.

40. < <http://www.ifla.org/en/node/1750> >.

QUE PEUVENT FAIRE LES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES ?

Les possibilités sont infinies... Les bibliothèques choisissent ce qu'elles veulent faire, en fonction du niveau d'investissement qu'elles peuvent consacrer au projet (ce peut être seulement un e-mail par mois !) et en fonction de ce qu'elles peuvent offrir, de leurs besoins et des bénéficiaires recherchés. La première chose est de faire connaissance, par e-mail ou skype, avec des photos de la bibliothèque et de l'équipe. Ensuite, les bibliothécaires peuvent, par exemple :

- échanger des idées sur les animations en direction des jeunes ;
- discuter de questions bibliothéconomiques : classification, aménagement des espaces, problèmes techniques... ;
- évoquer les difficultés que chacun rencontre et chercher ensemble des solutions ;
- se recommander ses livres préférés, organiser un comité de lecture, échanger des critiques ;
- s'aider mutuellement à sélectionner et acquérir de bons livres ;
- partager les grands moments de la vie de chaque bibliothèque en échangeant des photos ;
- organiser des échanges de membres des équipes pour une courte période ;
- échanger des formations, à distance ou en organisant des voyages professionnels.

Les bibliothèques partenaires peuvent aussi mettre en place des projets communs impliquant les lecteurs, comme afficher des informations sur la bibliothèque « sœur » et ses lecteurs (ou proposer des visites virtuelles si c'est possible), proposer livres et informations sur le pays du partenaire, écrire et illustrer des textes et les publier conjointement, organiser des clubs de lecture où les mêmes livres ou des livres sur le pays du partenaire sont lus dans les deux établissements...

L'inscription au projet est gratuite, et beaucoup peut être fait sans autres frais que ceux de la connexion Internet. Certaines activités choisies par

les bibliothèques peuvent nécessiter des fonds, qui devront être trouvés par les participants. Pour les équipes, cela « coûte » surtout du temps... et de l'enthousiasme.

LE PROJET EN 2011

+++++

Les collègues du monde entier ont très bien accueilli ce projet : 114 bibliothèques de tous les continents se sont inscrites (données de juillet 2011). Bibliothécaires et lecteurs parlent ainsi une grande variété de langues ; les plus lues et parlées sont l'anglais, l'espagnol et le français. Leurs raisons pour s'inscrire sont, elles aussi, variées... à découvrir sur leurs fiches ! La plupart sont des bibliothèques publiques, avec un tiers environ de bibliothèques scolaires. Leurs moyens en personnel, leur nombre de jeunes lecteurs, leur nombre de documents sont très divers, depuis les toutes petites bibliothèques animées par un bénévole avec moins de 100 documents jusqu'aux grands réseaux régionaux ou nationaux... Sur ces 114 bibliothèques, 25 ont trouvé un partenaire. La plupart de ces « jumelages » informels sont encore au stade de l'échange d'information sur chaque bibliothèque et ses activités, mais ils ont aussi donné lieu à des échanges de recommandations de livres et à des animations conjointes, comme on peut le voir sur le blog⁴¹ qui a été créé pour que les *Sister Libraries* partagent leurs expériences.

LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES DANS LE PROJET

Six établissements français se sont inscrits ; deux d'entre eux ont trouvé une bibliothèque partenaire, au Liban et au Togo. Six bibliothèques, ce n'est pas assez pour répondre à la demande des collègues : de nombreux bibliothécaires inscrits parlent français et beaucoup souhaitent un partenariat avec la France, en particulier en Argentine, au Pérou, au Cameroun, au Congo, en Côte-d'Ivoire, au Maroc, au Niger, au Sénégal, au Togo, en Roumanie, en Espagne et en Suisse... Sans compter qu'ailleurs, d'autres établissements sont ouverts à des propositions de tout pays, et que l'on

41. < <http://sisterlibraries.wordpress.com> >.

peut aussi imaginer un partenariat dans une langue étrangère que l'on aime pratiquer et que les jeunes français apprennent, comme l'anglais, l'espagnol ou l'allemand...

Nous espérons que de nouvelles bibliothèques de France seront tentées par le projet, s'inscriront et prendront contact avec ces collègues demandeurs et n'hésiteront pas à solliciter le CNLJ-JPL à la BnF.

ENCADRÉ

**LES ASSOCIATIONS RESSOURCES POUR
UN PROJET DE COOPÉRATION**

par *Raphaëlle Bats*

Voici une présentation des principales associations utiles dans le domaine de la coopération internationale. D'autres associations existent et peuvent vous offrir des ressources, conseils, contacts... N'hésitez pas à les contacter.

Les associations professionnelles

+++++

Association des bibliothécaires de France, ABF

Voyages d'étude, contacts, solidarité.

Site Web : < <http://www.abf.asso.fr> >.

Le petit + : l'ABF est organisé en groupes régionaux et permet d'échanger avec d'autres bibliothécaires français investis dans des projets de coopération.

Ligue européenne des bibliothèques de recherche, LIBER

Congrès annuel, projets européens, formations.

Site Web : < <http://www.libereurope.eu> >.

Le petit + : LIBER participe à un certain nombre de projets financés par l'Union européenne et peut être d'une grande aide pour naviguer dans ces programmes.

European Bureau of Library, Information and Documentation Associations, EBLIDA

Lobbying et programmes européens.

Site Web : < <http://www.eblida.org> >.

Le petit + : des informations sur les financements et les projets européens sont disponibles sur leur site.

Association internationale des bibliothécaires et documentalistes, AIFBD

Voir l'article de Réjean Savard : « Francophones, unissez-vous ! », p. 151.

Site Web : < <http://aifbd.org> >.

Le petit + : l'AIFBD coordonne la traduction des textes des conférences de l'IFLA.

Comité français IFLA, bibliothèques et documentation, Cfibd

Voir l'article de Pascal Sanz : « Contribuer à intégrer des collègues étrangers aux travaux des associations et réseaux internationaux », p. 157.

Site Web : < <http://www.cfibd.fr> >.

Le petit + : des bourses sont accordées chaque année à des Français et à des francophones pour participer à l'IFLA et à LIBER.

International Federation of Libraries Association, IFLA

Voir article de Viviana Quiñones : « Les *Sister Libraries* : un exemple de coopération via l'IFLA », p. 163.

Site Web : < <http://www.ifla.org> >.

Le petit + : *IFLA express*, le quotidien du congrès annuel, est disponible en français.

Les associations de solidarité autour du livre ou des bibliothèques

Bibliothèques sans frontières, BSF

Voir l'article de Jérémy Lachal : « La professionnalisation des bibliothécaires dans un contexte transculturel. Pratiques de Bibliothèques sans frontières », p. 103

Site Web :

< <http://www.bibliosansfrontieres.org> >.

Le petit + : BSF a lancé « Savoirs solidaires » un portail francophone dédié à l'échange entre bibliothécaires du monde entier :

< <http://www.savoirsolidaire.net> >.

Biblienef

Dons de livres neufs, travail sur la chaîne locale du livre.

Site Web : < <http://www.biblienef.com> >.

Le petit + : cette association est entièrement tournée vers la constitution de bibliothèques pour les enfants, notamment dans les écoles.

Blue shield

Prévention du patrimoine, sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine.

Site Web : < <http://www.ancbs.org> >.

Le petit + : l'association internationale a un comité français, le Bouclier Bleu :

< <http://www.bouclier-bleu.fr> >.

Culture et développement

Dons de livres, formation, expertise.

Site Web : < <http://www.culture-developpement.asso.fr/site/-ACCUEIL-> >.

Le petit + : une prise en compte réelle des identités culturelles pour un travail plus centré sur le lecteur local et non sur une idée des bibliothèques à la française.

Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle, COBIAC

Ingénierie de projets, dons de livres, formation, échanges professionnels.

Site Web : < <http://www.cobiac.org> >.

Le petit + : COBIAC est une association de professionnels des bibliothèques de la région PACA.

MÉMENTO*par Raphaëlle Bats*

Il n'existe pas une seule bonne façon de mener un projet de coopération internationale. Nous l'avons vu, les projets sont variés, les situations multiples, les acteurs différents. Néanmoins, nous avons cherché à mettre en évidence quelques points qui nous semblent utiles pour atteindre le plus efficacement possible des objectifs de projets internationaux. Le déroulé méthodologique ci-dessous reprend les grandes lignes de force et les étapes essentielles des actions internationales.

PREMIERS PAS

+++++

PREMIÈRES RENCONTRES AVEC L'INTERNATIONAL

- La mobilité internationale, favorisée par les programmes européens Erasmus ou Grundtvig, est une première occasion de rencontrer des collègues étrangers et de découvrir leur façon de travailler ;
- de la même manière, l'organisation d'un voyage d'étude annuel est formatrice pour les équipes de votre établissement ;
- l'investissement dans les associations internationales est important à la fois pour rencontrer des collègues, apprendre des autres, comme pour encourager vos équipes à proposer des articles dans les *newsletters*, à intervenir lors des congrès, à participer avec un « poster », à s'engager dans une section ou dans un conseil d'administration ou encore à traduire des textes des conférences ;
- l'accueil de délégations étrangères reçues par les tutelles, de stagiaires étrangers, est toujours une occasion de voir votre établissement à travers un autre regard ;
- enfin, vous pouvez accompagner le travail effectué par la municipalité ou par l'université en matière de coopération internationale par une valorisation de vos collections.

DÉFINIR ET FORMALISER UN PROJET INTERNATIONAL

+++++

DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE D'UN PROJET INTERNATIONAL POUR SON ÉTABLISSEMENT

- Travailler avec des établissements ayant peu ou prou un statut comparable évite les relations bancales où un établissement a plus de poids qu'un autre dans la décision ;
- il est important de replacer la coopération dans son contexte géographique, politique, culturel, scientifique pour bien cerner les enjeux, les possibilités et la réalité du projet ;
- le lieu de l'action doit être bien réfléchi. Se fera-t-il en France, à l'étranger, une année sur deux dans chaque pays ou simultanément dans les deux ? Chaque choix a des implications qui doivent être anticipées ;
- l'investissement des équipes en France et à l'étranger est primordial pour une réussite du projet. Toute l'équipe de la bibliothèque doit se sentir concernée et pas seulement la direction. Néanmoins, établir clairement les responsabilités de chacun est une étape importante pour la conduite du projet.

CONNAÎTRE LE PARTENAIRE

- L'Institut français peut vous mettre en contact avec des médiathèques françaises à l'étranger, et celles-ci avec les bibliothèques locales. Les grands établissements proposent des projets de coopération internationale auxquels vous pouvez participer. Les tutelles peuvent associer la bibliothèque à leurs projets si elles ont une bonne connaissance de vos expertises et une réelle vision de votre rôle dans leur organisation. Enfin, les associations professionnelles donnent l'occasion, par leurs congrès, de se constituer un véritable réseau ;
- connaître l'autre n'est pas une chose évidente. La méthode des « regards croisés » permet de penser la diversité en en faisant surgir ce qu'elle a d'universel sans en nier la véritable spécificité ;

- le temps est important en coopération. Il faut être patient et tenir compte des temps de chacun. La réalisation des projets nécessite de prendre le temps de discuter, échanger, de se rencontrer... ;
- la proximité, qu'elle soit conceptuelle, linguistique ou géographique, facilitera les échanges, la fréquence des rencontres et donc une connaissance plus fine les uns des autres ;
- il faudra accepter, et ce n'est pas chose facile en pratique, de désapprendre pour pouvoir s'adapter à la situation locale. Nos certitudes concernant nos pratiques seront mises à l'épreuve, mais cela permettra une meilleure compréhension du contexte professionnel de nos collègues ;
- enfin, connaître le partenaire permet de fournir un résultat qui ne soit pas un simple transfert de documents, de connaissances et de pratiques françaises.

FORMALISER LE PROJET

- Dès le début, le financement doit être pensé sur toutes les années du projet. Il s'agit de définir la source du financement, mais aussi le rôle de chacun des intervenants dans la recherche de financement ;
- il est indispensable de rédiger une convention claire sur les objectifs, le planning, les droits et devoirs des contractants, le financement et les missions de chacun ;
- il faut établir un planning avec des étapes de validation pour pouvoir évaluer et repenser le projet au fil du temps ;
- partager la responsabilité intellectuelle est un garant d'une coopération égalitaire, notamment pour tous les projets d'ordre culturel et événementiel ;
- disposer d'outils d'échanges facilite l'application du projet. La mise en place et la mise en œuvre de ces outils doivent être formalisées ;
- enfin, une bonne communication externe assure au projet une reconnaissance par les tutelles, une adhésion des publics et une valorisation du personnel.

PÉRENNISER LA COOPÉRATION

+++++

ÉVALUER ET PÉRENNISER

- La coopération est un ensemble d'actions qui permettent de tisser avec le partenaire de véritables liens. Il faut donc réfléchir plutôt à cet ensemble qu'à une seule et unique action ;
- l'autonomie des équipes à l'étranger, après la mission conseil ou la formation, est absolument nécessaire. On peut prévoir la production de documents d'accompagnement des missions pour le départ des intervenants, veiller à ce que la formation se fasse en adéquation avec la réalité locale et privilégier une professionnalisation des collègues étrangers formés ;
- l'implication des équipes est gage de réussite dans la durée. Pour cela, une bonne communication interne doit être organisée. De même, des temps de réunion et de débats devront être intégrés dans le planning ;
- enfin, la coopération internationale n'échappe pas à l'évaluation. Si les indicateurs quantitatifs sont difficiles à trouver et à mesurer, on cherchera cependant à relever ceux qui peuvent l'être, notamment en matière de ressources humaines. On portera aussi attention à la diplomatie d'influence bien que son caractère qualitatif la rende difficile à quantifier.

ÉVITER LES ÉCUEILS

- L'écueil principal tient toujours à l'ambiguïté d'un projet. Le contenu de la coopération doit être clair pour tous. Il vaut mieux reporter une action que de se lancer dans un projet mal défini ;
- pour tous ces projets, mais particulièrement pour les coopérations liées à des actions de solidarité, on se renseignera sur la culture du pays quand on reçoit des stagiaires pour comprendre leurs réactions, déceler les problèmes, prendre la mesure de ce qu'implique leur venue en France, par exemple d'un point de vue financier ;
- on veillera aussi à ce que les principes bibliothéconomiques soient à l'œuvre : existence d'une politique documentaire pour un don, formation des collègues en local, réflexion sur le public et ses besoins... ;

- avec diplomatie, il est parfois nécessaire de s'assurer du volontariat des équipes engagées aussi bien en France qu'à l'étranger. La hiérarchie n'a pas le même sens dans tous les pays et il importe d'y prêter attention ;
- de la même manière, on évitera les échecs de communication en portant une grande attention aux codes culturels qu'ils soient linguistiques ou comportementaux.

BÉNÉFICES

- Toute action internationale concourt à améliorer la visibilité de l'établissement et donc potentiellement sa fréquentation et sa dotation financière ;
- pour les équipes, le bénéfice est certain : découverte d'autres pratiques, reconnaissance de leur propre expertise, formation à la formation, formation aux langues, valorisation des savoir-faire et des pratiques... Les capacités d'adaptation du personnel et les ressources qu'ils déploient, en langue notamment, sont très enthousiasmantes et participent beaucoup à la motivation au sein de l'établissement ;
- la coopération permet aussi d'avancer sur des projets qu'un établissement seul ne pourrait pas mener. Quand cette coopération se veut en même temps solidaire, alors le bénéfice est mutuel.

SIGLES ET ACRONYMES

ABADOM

Association des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et muséologues du Congo

ACP

Afrique Caraïbes Pacifique

ADIFLOR

Association pour la diffusion Internationale francophone de livres, ouvrages et revues

AIBM

Association internationale des bibliothèques musicales

AIFBD

Association internationale des bibliothécaires et documentalistes

ALCIA

Association de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme

BORA

Base d'orientation et de recherche dans les archives

BSF

Bibliothèques sans frontières

CADA

Centre d'accueil de demandeurs d'asile

CAOMIDA

Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés demandeurs d'asile

CCF

Centre culturel français

CCFr

Catalogue collectif de France

CDNL

Conference of Directors of National Libraries

CENL

Conference of European National Librarians

CERL

Consortium of European Research Libraries

Cfibd

Comité français IFLA, bibliothèques et documentation

CNED

Centre national d'enseignement à distance

CNLJ-JPL

Centre national pour la littérature de jeunesse – Joie par les livres

COBIAC

Collectif de bibliothécaires et Intervenants en action culturelle

DGRCSST

Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques

EAD

Encoded Archival Description

EBAD

École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar

EBLIDA

European Bureau of Library, Information and Documentation Associations

ECTS

European Credits Transfer System

EFTLV

Programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

EUCOR

Confédération européenne des universités du Rhin supérieur

IBBY

International Board on Books for Young people

IFLA

International Federation of Library Associations

IIPC

International Internet Preservation Consortium

ISNI

International Standard Name Identifier

ISTC

Incunable Short Title Catalogue

LIBER

Ligue européenne des bibliothèques de recherche

MAEE

Ministère des Affaires étrangères et européennes

OCLC

Online Computer Library Center

OIF

Organisation internationale de la francophonie

ONG

Organisation non gouvernementale

PAP

Programme annuel de performance

RAP

Rapport annuel de performance

RBMS

Rare book and manuscripts, IFLA

RFN

Réseau français numérique

SAN du Val d'Europe

Syndicat d'agglomération du Val d'Europe

SGRI

Service général des relations internationales

UEH

Université d'état d'Haïti

Unesco

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)

URFIST

Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

ZSP

Zone de solidarité prioritaire

GLOSSAIRE

Accord bilatéral

Convention signée entre deux contractants.

Accord multilatéral

Convention signée entre plus de deux contractants, ceux-ci pouvant être de nature diverse.

Aide d'urgence

La coopération internationale est parfois soumise à l'urgence. Les catastrophes naturelles ou humaines sont souvent le démarrage malheureux de projets internationaux qui ont pour mission première l'assistance et l'aide à la reconstruction.

Convention

Il s'agit d'un accord juridique définissant les droits et les devoirs des contractants.

Coopération

Celle-ci diffère peu du partenariat, mais elle comporte en plus l'idée que les partenaires sont liés par un même esprit d'intérêt général.

Coopération décentralisée

Par-là, on entend que l'État n'est plus le seul à pouvoir interagir hors de France. Les collectivités territoriales sont, elles aussi, appelées à mener des projets internationaux qui peuvent relever de l'assistance, du conseil, du partenariat culturel...

Diplomatie d'influence ou *soft power*

Capacité d'un établissement à séduire et intéresser son réseau en vue de comportements qui lui seront bénéfiques.

Don

Bien cédé sans contrepartie par un des contractants au bénéfice du second.

Empowerment

Ce terme anglais, difficilement traduisible, signifie le processus d'acquisition de capacités, de compétences, de connaissances permettant à un individu d'être autonome.

Expertise / conseil

L'expertise est la capacité à analyser une situation et à fournir une aide à la décision concernant cette situation. Le terme d'expertise est assez connoté lorsqu'on travaille en Afrique. On préférera alors le terme de conseil.

Formation tout au long de la vie

Le développement des compétences, l'acquisition de diplômes à tout âge et à tout niveau de parcours professionnel sont les grands axes de celle qu'on appelait auparavant formation continue.

Jumelage

Apparu après la Deuxième Guerre mondiale pour tisser des liens fraternels entre les anciens ennemis, le jumelage a longtemps été réservé aux échanges culturels et sportifs.

Partenariat

Dans celui-ci, différents intervenants, mus par des raisons variées, s'associent et mettent en commun des ressources de nature diverse pour atteindre un objectif commun.

Privéssionnel

Se dit d'une activité qui engage un individu en son nom sur des thématiques qui relèvent de son activité professionnelle ou d'actions qui jouent sur une ambiguïté entre ces deux espaces de la vie de l'individu.

Professionnalisation

Fait pour un individu d'acquérir des compétences qui sont liées à un emploi rémunéré. Il s'agira donc d'adapter à une véritable situation professionnelle, une formation dispensée à un individu.

Programmes européens

L'Union européenne propose un certain nombre de programmes, notamment culturels, permettant d'obtenir des financements pour des projets de coopération entre établissements européens ou pour des projets dont le résultat peut être utile pour la communauté européenne au sens large.

Relations internationales

Le service des relations internationales d'un établissement public est en charge d'animer son réseau de partenaires étrangers et de proposer des projets de coopération allant de l'entraide et de l'échange à la solidarité.

Solidarité

Les actions solidaires admettent que les deux partenaires soient liés par une obligation commune qui peut être simplement d'ordre moral. La solidarité amène donc à proposer son aide à un autre pour la situation duquel on se sent concerné.

Transculturalité /interculturalité

Contrairement à l'interculturalité, la transculturalité ne reconnaît pas une autonomie des cultures, mais tente de les approcher à un niveau supérieur où elles se mêlent pour construire une sorte de méta-culture.

Transfrontalier

Se dit d'actions communes à des pays frontaliers.

Voyage d'étude

En bibliothèque, le voyage d'étude consiste principalement en l'organisation d'un circuit de visites guidées d'établissements en France ou à l'étranger.

BIBLIOGRAPHIE

Arjun Appadurai. *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation* (2006). Traduction française F. Bouillot. Paris, Payot, 2007.

Marie Blaise. « De la pluralité culturelle à la transculturalité », *Éla, Études de linguistique appliquée*, n° 152, n° 4 (2008) : 451-462.

Barbara Cassin. *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles*. Paris, Le Seuil ; Robert, 2004.

Graham P. Cornish. "The international dimension", in *Co-operation in action collaborative initiatives in the world of information*, Stella Pilling, Stephanie Kenna (ed.). London, Facet Pub., 2002.

Amanda Cruguel, Marie-Madeleine Saby (dir.). *Enjeux et modalités d'une politique de formation internationale en bibliothèque : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France*. Mémoire d'étude. Diplôme de conservateur de bibliothèque, 108 p. Villeurbanne, ens sib, 2005. [En ligne] < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-745> >.

Culture et développement. *La charte du don de livres*, 2008. [En ligne] < <http://www.culture-developpement.asso.fr/site/La-Charte-du-don-de-livres> >.

Culture et développement. *Vademecum : le livre et la lecture dans l'action internationale des collectivités territoriales*, 2009. [En ligne] < http://www.culture-developpement.asso.fr/site/IMG/pdf/Vademecum_final_2010_04_13.pdf >

Vincent Descombes. *Le complément de sujet, enquête sur le fait d'agir de soi-même*. Paris, Gallimard, 2004.

Marie Dinclaux, Jean-Pierre Vosgin (dir.). *Partenariats et bibliothèques : domaines culturel et international*. Bordeaux. Éditions filière bibliothèques / médiathèques de l'IUT Michel de Montaigne, 1998.

Fédération française de coopération entre bibliothèques. *Actes du séminaire « La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques »*. Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996.

Martin Alan Kesselman, Irwin Weintraub (ed.). *Global librarianship*. New York, Basel ; M. Dekker, cop. 2004.

Pierre Legendre. *L'empire du management*. (Dominium mundi), de Gérald Caillat, Pierre Legendre et Pierre-Olivier Bardet. Arte, 2007 (DVD, Idéal Audience International, automne 2007).

Bruce Edward Massis (ed.). *Models of cooperation in U.S., Latin American and Caribbean libraries: the first IFLA/SEFLIN international summit on library cooperation in the Americas* / [International Federation of Library Associations and Institutions]. München, Saur, 2003.

Organisation internationale de la francophonie. *La langue française dans le monde 2010*. Paris, Nathan ; Organisation internationale de la francophonie, 2010.

Pascal Sanz (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008.

Michel Serres. *Rome. Le livre des Fondations*. Paris, Grasset, 1983.

LISTE DES AUTEURS

Raphaëlle Bats

Chargée de mission Relations internationales, enssib, France

Jacqueline Bénichou

Directrice, Bibliothèque départementale de l'Essonne, France

Sarah Carvalho

Maître de conférences en philosophie, École Centrale de Lyon-Université de Lyon, France

Dalila da Silva

Chargée de mission information et communication, Délégation aux relations internationales, Bibliothèque nationale de France, France

Jean-Jacques Donard

Ex-chef de projet régional, assistant technique du ministère des Affaires étrangères et européennes, France

Annie Dourlent

Déléguée à la coopération nationale et internationale, pôle service aux publics, Bibliothèque publique d'information, France

Gérald Grunberg

Délégué aux relations internationales, Bibliothèque nationale de France, France

Monique Hulvey

Responsable des bases documentaires patrimoniales, Bibliothèque municipale de Lyon, France

Frédéric Jagu

Chargé de mission médiathèques, département livre et promotion des savoirs, Institut français, France

Salomé Kintz

Responsable du service d'informatique documentaire, Service commun de la documentation de l'université Paris 8, France

Jérémy Lachal

Directeur de Bibliothèques sans frontières, France

Laurie-Anne Lartigue

Chef de projet coopération décentralisée, mairie d'Aulnay-sous-Bois

Nathalie Marcerou-Ramel

Directrice des bibliothèques, École normale supérieure, France

David-Georges Picard

Chargé de mission auprès de l'Administrateur, action culturelle, relations internationales et communication externe, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, France

Clarisse Pradel

Responsable de la Bibliothèque de Jourdan-sciences humaines et sociales, École normale supérieure, France

Viviana Quiñones

Centre national de la littérature pour la jeunesse – La Joie par les livres, département littérature et art, Bibliothèque nationale de France, France

Suzanne Rousselot

Directrice, Médiathèque départementale du Haut-Rhin, France

Pascal Sanz

Président du Cfibd, directeur du département droit, économie, politique, Bibliothèque nationale de France, France

Réjean Savard

Président de l'AIFBD, professeur de bibliothéconomie, Université de Montréal, Canada

Sylvia Sommer

Enseignant-chercheur, responsable de la formation continue langues, Université de Lyon-université Lumière Lyon 2, France

Viviane Spotorno

Directrice de la médiathèque municipale de Boissy-Saint-Léger, France

Blaise Wilfert-Portal

Maître de conférences, bibliothèque des lettres et sciences humaines, École normale supérieure, France

Jean-Jacques Wunenburger

Professeur d'université en philosophie, directeur du Service général des relations internationales, Université de Lyon-université Jean Moulin Lyon 3, France

Secrétariat d'édition :
Silvia Ceccani

Mise en page :
Alexandre Bocquier

Conception graphique :
atelier Perluette, 69001 Lyon.
< <http://www.perluette-atelier.com> >

Achévé d'imprimer en décembre 2011
imprimerie Bialec, Nancy

dépôt légal : 2nd semestre 2011

Secrétariat d'édition :
Silvia Ceccani

Mise en page :
Alexandre Bocquier

Conception graphique :
atelier Perluette, 69001 Lyon. < <http://www.perluette-atelier.com> >

Achévé d'imprimer en décembre 2011
imprimerie Bialec, Nancy

dépôt légal : 2nd semestre 2011

MENER UN PROJET INTERNATIONAL : BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Internet, construction européenne, mondialisation... : notre horizon ne s'arrête plus à nos frontières. Du jumelage à la coopération décentralisée, les municipalités demandent à leurs services de participer à des projets à dimension internationale. Processus de Bologne, formation tout au long de la vie, internationalisation des études, les universités font elles aussi appel à leurs services pour les accompagner dans ces évolutions.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce volume, avec l'ambition de fournir à tous les professionnels des bibliothèques des clés de compréhension de ces nouveaux enjeux ainsi que des exemples concrets d'actions de coopération soutenus par des apports méthodologiques.

Comment travailler et partager avec des partenaires étrangers ? Quelles sont les étapes fondamentales d'une coopération : de la convention à l'évaluation ? Qui sont nos relais en France et à l'étranger pour de tels projets ? C'est à travers ces questions que s'organise l'ouvrage, en proposant des éléments de préparation pratiques pour mener ces actions internationales et les pérenniser.

Coordonné par Raphaëlle Bats, conservateur chargée des relations internationales à l'enssib, et écrit par différents acteurs du terrain, l'ouvrage traite également de la mobilité des professionnels et des voyages d'étude, du bibliothécaire-formateur ou expert, d'action culturelle et de politique documentaire (du don des documents à l'avenir du patrimoine en Europe en passant par la lecture pour les enfants).

ISBN 978-2-910227-92-0
ISSN 1259-4857

